

Projet illégal, selon Ottawa

Québec lance Loto-hockey

(D'après UPC et PC) — Deux jours après que le gouvernement fédéral eut annoncé son intention d'aller de l'avant avec son propre programme de paris sportifs, Loto-Québec lançait hier, sa loto-hockey.

Le geste du Québec faisait suite à l'annonce par le ministre fédéral des Sports, M. Gerald Regan, d'un pro-

gramme national de paris sportifs semblables à ceux en vigueur en Grande-Bretagne et en Australie pour subventionner le sport amateur et les activités artistiques.

Le projet de M. Regan a poussé le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, à menacer de ne pas verser la contribution de \$7.2

millions de la province provenant de la loterie, au gouvernement fédéral et à lancer sa propre loterie sportive.

Le président et directeur général de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, a déclaré que le nouveau jeu appelé "Loto-hockey", est semblable aux "pools" de hockey jadis très populaires en vertu desquels les par-

ticipants peuvent décrocher des prix en argent en "choissant" le chronométrage exact des buts et des pénalités.

L'ajout de Loto-Québec à la loterie familiale a été dévoilé lors d'une flamboyante conférence de presse tenue à l'intérieur d'une immense tente érigée sur la terrasse Dufferin.

"Nous avons décidé de lancer ce nouveau jeu sur la base des recommandations de nos sondages qui indiquent une connaissance considérable du public de ce type de jeu et une demande populaire évidente", a noté M. Lafaille juché sur une gigantesque rondelle de hockey.

M. Regan a défendu le droit du

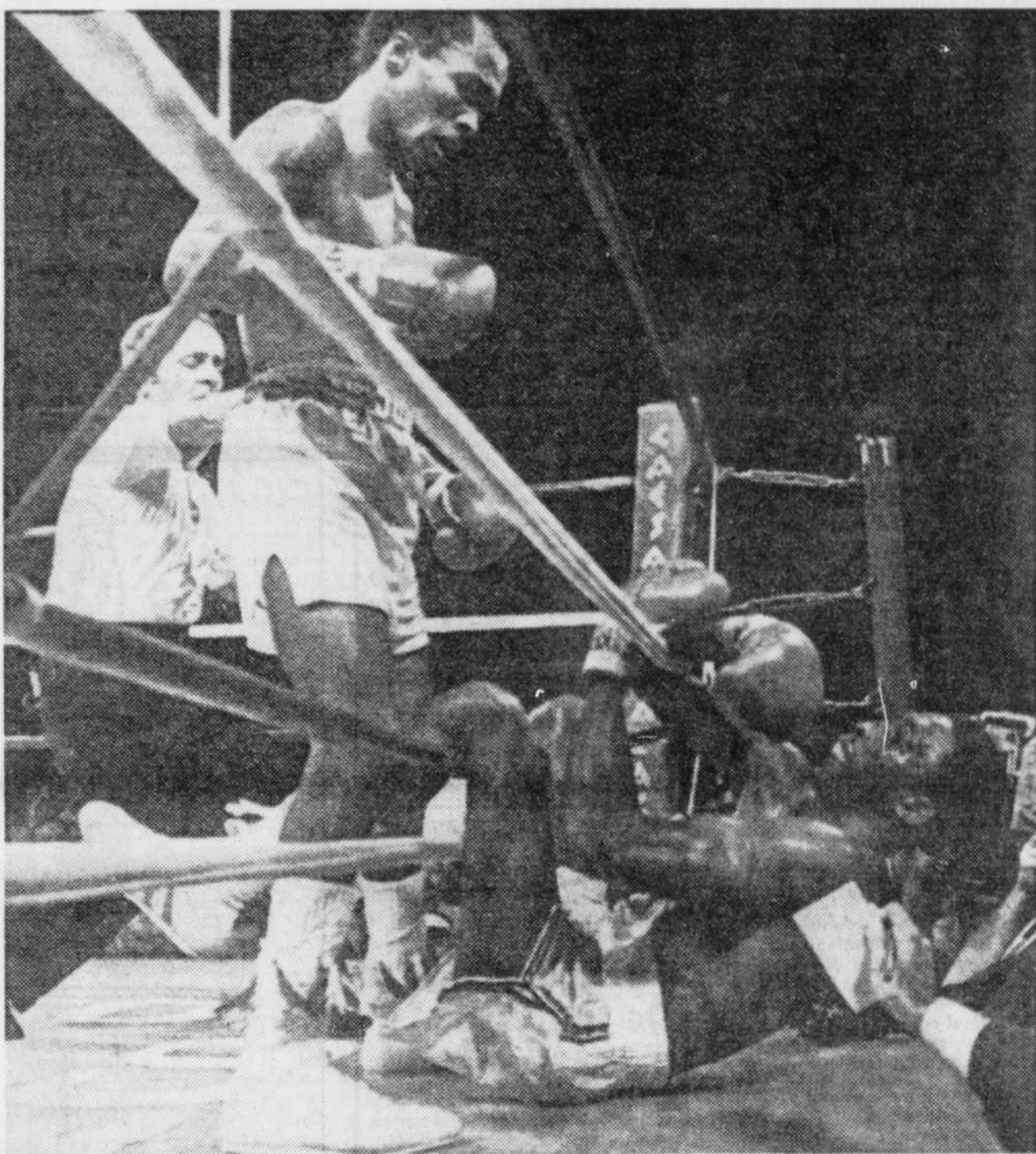
gouvernement fédéral d'opérer des paris sportifs, soutenant que les paris, à la différence des loteries, requièrent l'exercice d'habileté dans la prédiction des résultats d'une série de matchs.

Voir A-2, LOTO-HOCKEY

• autres détails, A-9

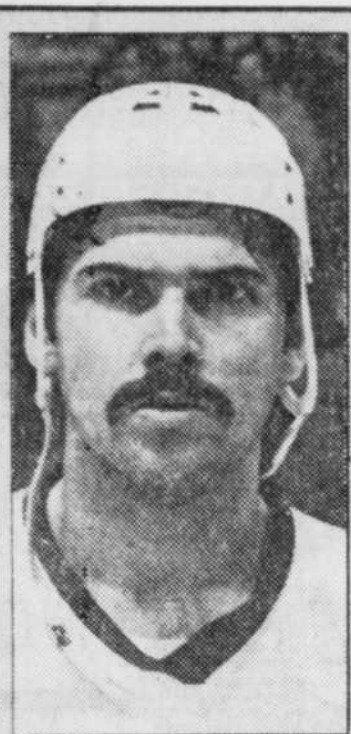
AUJOURD'HUI

K.-O. technique pour Leonard



C'est par arrêt de l'arbitre à la 14e reprise que l'Américain Sugar Ray Leonard a remporté, hier soir, à Las Vegas, le combat qui l'opposait à son compatriote Thomas Hearns et le titre mondial (WBC et WBA confondus) des mil-moyens. A la 13e reprise Leonard envoya Hearns dans les cables à l'aide de violents crochets. Il fit de même à la 14e reprise, ce qui entraîna l'arrêt du combat par l'arbitre.

les détails, page C-1



Cloutier ne veut pas rater son retour

page C-2

Guerre des nerfs entre les Nordiques et Daniel Bouchard

page C-2

Volkswagen: 50,000 emplois perdus pour le Québec (Biron)

page B-8

La Banque Nationale doit verser \$144,000 pour promouvoir la syndicalisation de ses employés

par Jean-Charles GRENIER

Le président Michel Bélanger de la Banque Nationale du Canada devra adresser à tous ses employés au pays, cadres compris, une lettre signée dans laquelle il reconnaît les torts de certains de ses cadres qui ont tenté d'empêcher la syndicalisation à la succursale de la rue Maguire à Sillery.

Le président Michel Bélanger doit aussi s'engager, au nom de la Banque Nationale, à verser au cours des trois prochaines années \$144,000 dans un fonds afin de promouvoir auprès de ses propres employés les objectifs du code canadien du travail relatifs à la syndicalisation.

Ces obligations lui sont imposées par le Conseil canadien des relations de travail qui a été saisi d'une plainte déposée par la section locale 503 de l'Union des employés de commerce à la suite de la fermeture de la succursale de la rue Maguire et de son intégration à la succursale de la rue Sheppard, le 12 septembre 1980.

Le Conseil canadien des relations de travail n'a pas retenu les prétentions de la banque mais plutôt celles voulant que le transfert des activités de la succursale de la rue Maguire à celle de la rue Sheppard équivalait à la vente d'une entreprise et que l'acheteur était lié par le certificat d'accréditation syndicale déjà obtenu au premier endroit.

Le conseil blâme la banque et

décide que le certificat d'accréditation qui s'appliquait à la succursale Maguire s'applique dorénavant à celle de la rue Sheppard.

Autres obligations

En plus des obligations déjà men-

tionnées, le conseil estime que pour remédier aux conséquences défavorables de la fermeture illégale de la succursale de la rue Maguire, la banque doit fournir à l'union une liste des noms, adresses et numéros de téléphone de tous les employés de l'unité d'accréditation et doit fournir

ces mêmes renseignements à l'arrivée de tout nouvel employé.

Le conseil impose aussi à la banque de "payer à l'union tous les frais raisonnables qu'elle encourra pour organiser et tenir (...) des réunions avec les membres de l'unité d'accréditation sur leurs heures de travail mais sans

perte de salaire ou autres avantages. Ces réunions, d'une durée maximale d'une heure chacune, pourront se tenir au choix de l'union à la succursale même dans les locaux où les employés prennent leurs repas ou leurs périodes de repos ou encore ailleurs à l'extérieur de la succursale, mais hors de la présence de représentants de l'employeur".

Et le conseil ajoute dans sa décision que ces réunions devront avoir lieu au choix de l'union avant ou après les heures où la succursale est ouverte aux clients. Les réunions auront lieu après un préavis de 24 heures au choix de l'union. Celle-ci pourra organiser une fois par semaine durant les deux mois suivant la décision rendue mardi, et une fois par mois par la suite et ce, jusqu'à ce que le premier des événements suivants survienne: soit la conclusion d'un contrat de travail collectif, soit l'exercice du droit de grève ou de lock-out, soit, enfin, la révocation du certificat d'accréditation.

De plus, le représentant de l'union a libre accès à la succursale de la rue Sheppard afin d'y installer un tableau d'affichage dans les locaux des employés.

Précisions

Quant au fonds de \$144,000 de-

Voir A-2, BANQUE

Voir A-2, CLARK

Autre nouvelle, page B-3

Application de la loi 101

Clark suggère une rencontre confidentielle avec Lévesque

par Françoise COTE

MONTREAL (PC) — Dans une lettre personnelle envoyée hier matin au premier ministre René Lévesque, le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark suggère "une rencontre confidentielle", où les deux hommes politiques pourraient discuter librement des "inquiétudes de citoyens québécois" devant les modalités d'application de la loi 101.

C'est au cours d'une conférence de presse hier à Montréal

pour le lancement de l'opération "Objectifs '84" qui comporte une réorganisation en profondeur des structures conservatrices du Québec que M. Clark a été amené par les journalistes à aborder de nouveau la question de la loi 101. Déjà dimanche dernier à Dollard-des-Ormeaux, il avait été saisi de griefs d'anglophones québécois.

Sans livrer le texte même de sa lettre au premier ministre Lévesque, M. Clark a expliqué qu'il a dit bien clairement qu'il reconnaît la pleine compétence du Québec au

sujet de la loi 101. Il a ajouté que ce qu'il recherche c'est une conversation avec M. Lévesque pour tenter de trouver des moyens de concilier deux objectifs: le premier, qui serait de faire en sorte que l'application de la loi 101 ne blesse pas inutilement et le second, qui est d'assurer que le gouvernement québécois puisse remplir pleinement ses responsabilités de gardien du "statut indiscutable du

français".

Voir A-2, OTTAWA

Sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	D-2 à D-6
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-12
Carrières et professions	B-10
Décès	D-19
Economie-finance	B-4 à B-6
Feuilleton	D-2
Horoscope	D-18
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-15
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	D-6
Page documentaire	A-7
Patron	D-13
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-10
Télévision	D-2

météo

Ciel variable. Maximum de 14 à 16. Demain: peu de changement.

les détails, page D-15

Entente de principe entre la direction du Soleil et ses journalistes

(PC) — Une entente de principe est intervenue hier entre la direction du quotidien Le Soleil et le syndicat de ses quelque 100 journalistes affilié à la CSN.

Les journalistes seront invités à ratifier l'entente mercredi prochain.

Le projet de convention collective de 32 mois prévoit des augmentations salariales de 13, 12 et 11 pour 100 ainsi que

des garanties nouvelles concernant la qualité de l'information.

Le dernier contrat de travail des journalistes est expiré depuis le 30 avril.

La semaine dernière, les négociateurs syndicaux avaient convoqué pour hier une assemblée générale pour prendre un vote de grève, mais une négociation intensive a permis au cours des derniers jours de conclure une entente.

OTTAWA

(Suite de la première page)

propriétaires auxquels il entend venir en aide, a en outre révélé le ministre.

"Quelle que soit la frontière que nous déterminerons, il y aura des gens qui ne seront pas satisfaits", a-t-il ajouté. M. Cosgrove a aussi affirmé qu'il n'avait pas été question au cabinet de chiffre aussi précis que le seuil des 30 pour 100 des revenus évoqué la veille par le ministre des Finances Allan MacEachen.

A l'issue de la réunion du caucus national, mardi, M. MacEachen avait rappelé que les institutions préteuses estimaient à 30 pour 100 environ la proportion des revenus d'un ménage qui devait passer à l'habitation.

Le ministre Cosgrove a aussi indiqué que près de 260,000 propriétaires au pays auraient à renouveler leur hypothèque d'ici la fin de l'année et qu'il y en aurait 500,000 autres d'ici les 12 prochains mois.

"Nous savons toutefois que ce ne sont pas tous des gens en difficulté", a ajouté M. Cosgrove rappelant que l'engagement du gouvernement lors du discours du trône du printemps 1980 était de venir en aide aux propriétaires "qui en auraient le plus besoin".

M. Cosgrove s'est par ailleurs dit confiant que les banques et les institutions préteuses du pays allaient observer le moratoire qu'il avait demandé pour qu'elles attendent l'annonce des mesures fédérales avant de procéder à de nouvelles reprises d'hypothèques.

"Je suis sûr qu'elles ont reçu mon message", a dit le ministre se disant préparé à rencontrer dès aujourd'hui les représentants des autorités bancaires pour déposer formellement sa demande, si nécessaire.

Les banques

Pendant ce temps, les dirigeants des banques font preuve de prudence à la suite de la déclaration de M.

Cosgrove au sujet d'une demande de moratoire.

Ainsi, un porte-parole de la plus importante banque à charte du pays faisait savoir, hier, qu'il n'y a encore eu aucune communication officielle entre le gouvernement fédéral et l'institution à ce propos.

M. Fernand Labrosse de la Banque Royale a dit s'être renseigné à Ottawa et ne pas avoir appris si M. Cosgrove préconisait une mesure officielle "ou bien s'il s'est mis les pieds dans les plats".

A la Banque de Montréal, un porte-parole qui citait des chiffres de l'Association des banquiers canadiens a affirmé pour sa part que "le taux de délinquance (personnes qui ne peuvent plus satisfaire aux paiements mensuels) a baissé du quart sinon du tiers par rapport à l'année dernière".

Selon lui, le nombre de propriétaires en graves difficultés est encore très petit mais, si les taux continuent d'être aussi élevés, "le vrai crunch (contrainte) se fera sentir dans trois mois environ".

M. André Morin, économiste au Mouvement Desjardins, a déclaré de son côté que le nombre de maisons saisies par rapport au nombre total de prêts hypothécaires consentis par l'institution financière de Lévis, "n'est pas d'un dixième pour 100".

La meilleure façon pour un propriétaire de résister à la crise actuelle est de s'arranger pour rembourser son emprunt "le plus rapidement possible, dans le cadre de ses limites financières", a-t-il ajouté. Le Mouvement Desjardins est prêt à "ajuster sa comptabilité" suivant les cas particuliers, a affirmé M. Morin.

Enfin, le vice-président de la Banque Nationale du Canada, M. Robert de Cotret, a déclaré que le moratoire suggéré par M. Cosgrove ne constituerait qu'une "mesure temporaire et artificielle".

LOTO-HOCKEY

(Suite de la première page)

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a aussi critiqué le projet de programme fédéral.

"Les loteries étaient supposées être temporaires pour la durée de la période olympique", a dit M. Lévesque. "Maintenant, ils reviennent sans vergogne en arrière en disant qu'une loterie n'est pas une loterie parce qu'elle requiert beaucoup de cerveau pour prédire, ou prendre une chance, sur les résultats sportifs."

"C'est aussi absurde que déloyal".

La nouvelle loterie du Québec émettra des billets d'abord pour les matchs de la Ligue nationale de hockey à Québec et Montréal. Les chances de gagner \$400 pour avoir détenu un billet sur lequel figure le chronométrage du dernier but sont de une sur 1,200, a commenté M. Lafaille. Loto-Québec avait pris des "ar-

rangements" avec les Nordiques pour imprimer sur les séries de billets reliés à leurs parties l'effigie de l'équipe mais les dirigeants du Canadien de Montréal n'ont pas voulu associer leur image à la loterie.

Finalement, les billets ne porteront l'effigie d'aucune des deux équipes étant donné que les dirigeants de la Ligue nationale se sont opposés à ce que les Nordiques participent à ce programme de promotion.

Au lac Meach

En guise de dernière réaction, le ministre fédéral Gerald Regan a soutenu que le projet de Loto-Québec est carrément illégal.

A l'issue d'une réunion du cabinet au lac Meach hier, M. Regan a tenu à rappeler que des amendements au code pénal seraient nécessaires avant qu'il soit possible de se lancer dans

BANQUE

(Suite de la première page)

vant servir à promouvoir les objectifs déclarés du code canadien du travail auprès de tous les employés de la Banque Nationale, il sera versé dans un compte de fidéicommis et les gestionnaires en seront la banque et l'Union des employés de commerce.

Le conseiller syndical Yves Dumont, de l'Union des employés de commerce à Québec, a précisé, hier, que l'accréditation à la succursale de la rue Maguire avait été demandée le 17 avril 1980 et obtenue le 27 juin suivant. Le 12 septembre 1980, la succursale fermait ses portes. Trois employés étaient intégrés à la succursale de la rue Sheppard, tandis que deux autres avaient quitté depuis.

Une plainte avait suivi dont l'issue a été dévoilée, hier. La banque peut loger appel.

CLARK

(Suite de la première page)

Québec comme foyer des francophones au pays".

Lettre à Davis

M. Clark a aussi révélé qu'il a déjà écrit au premier ministre ontarien William Davis au sujet des griefs des Franco-Ontariens et qu'il espère avoir une rencontre avec celui-ci d'ici quelques semaines.

On a demandé à M. Clark comment le Parti conservateur pouvait avoir une crédibilité dans ses démarches au sujet de la loi 101, quand son président national Me Peter Blaikie, de Montréal, était au nombre des juristes québécois qui ont contesté avec succès la constitutionnalité de la loi 101 devant les tribunaux sur l'usage du bilinguisme dans les cours du Québec ainsi qu'à l'Assemblée nationale.

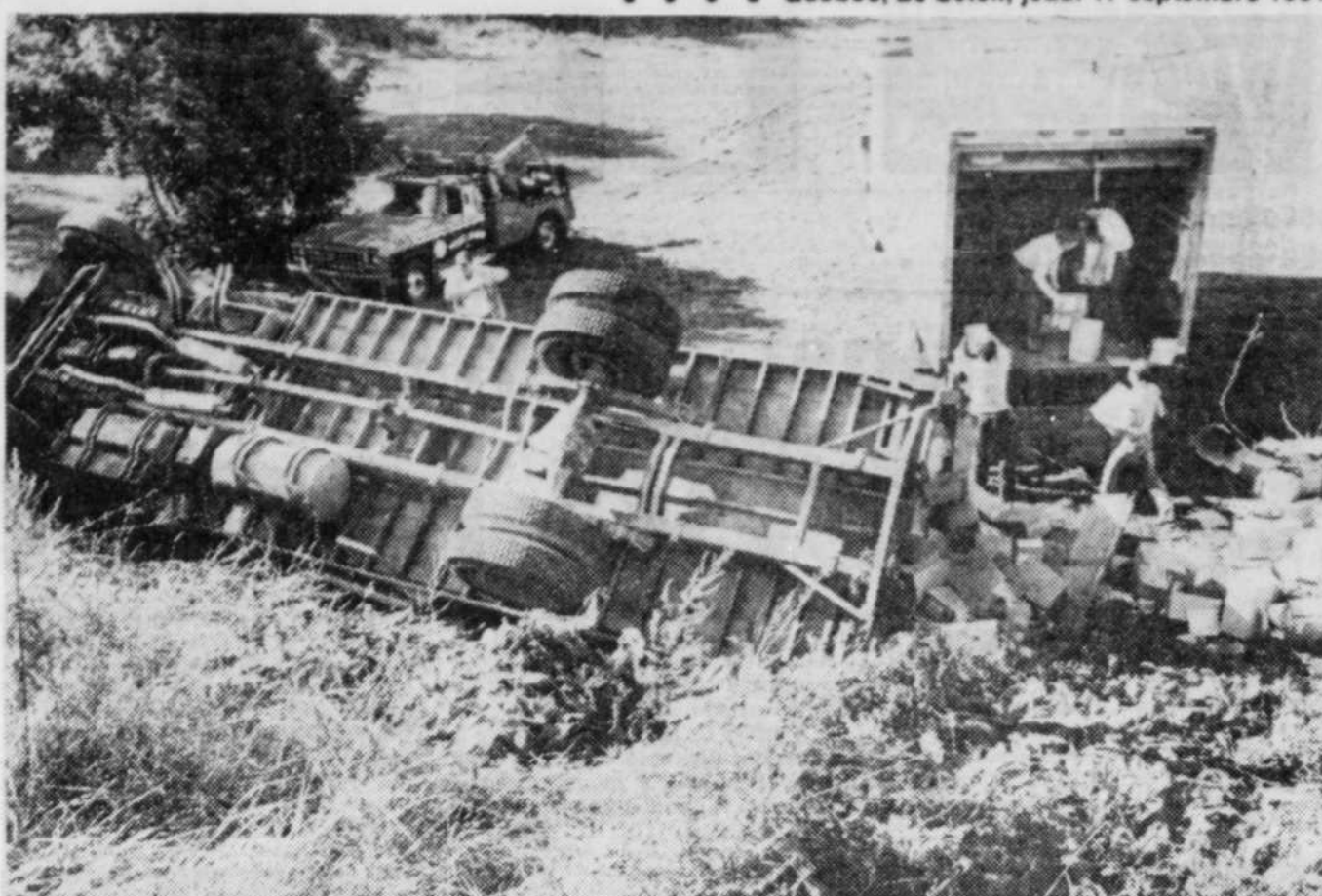
M. Clark a répondu que son parti avait alors demandé au gouvernement du premier ministre Trudeau de faire clarifier par la Cour suprême la constitutionnalité de cet aspect de la loi 101. C'est devant le refus de M. Trudeau des citoyens québécois, dont Me Blaikie, ont saisi les tribunaux de cette question.

Quant à sa démarche personnelle, M. Clark a dit qu'il l'a faite comme homme public canadien qui ne peut qu'être inquiet devant les "craintes légitimes exprimées par les citoyens québécois".

quelque programme de "pronostics" ou de paris sportifs que ce soit.

M. Regan a également prévenu M. Parizeau que tout refus de payer les sommes prévues par l'accord sur les loteries de 1979 serait interprété par le fédéral comme un bris de contrat qui lui permettrait d'entrer de nouveau dans le champ des loteries.

Le ministre a également annoncé que les amendements au code pénal qu'il entend déposer en Chambre dès cet automne permettraient au gouvernement fédéral, et à lui seul, de mettre sur pied des programmes de paris sportifs...



Le Soleil, Clément Thibault

Conducteur sain et sauf

La côte Saint-Sacrement est un bien mauvais endroit pour manquer de freins. Le conducteur d'un camion de Montréal s'en est rendu compte ce matin, quand il s'est retrouvé dans le décor après un tel incident technique. En dépit du côté spectaculaire de l'accident, le camionneur, M. Pierre Léonard, de Saint-Jean d'Iberville, travaillant pour la compagnie Les Transports Lamarche Inc., en a été quitte pour une bonne frousse. Le contenu du véhicule, de la papeterie destinée au gouvernement, s'est répandu sur le terrain d'Hydro-Québec et il a fallu ramasser les paquets avant de pouvoir remorquer le camion.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours se sont raffermis à l'ouverture de la séance, ce jeudi matin, à la Bourse de Montréal.

Bombardier a avancé à \$12 1/4, Gulf ajoutait 1/4 à \$21 1/4 et Alcan progressait de 1/4 à \$29 1/4. Imperial Oil demeure stable à \$29 et CAE Industries à \$8 1/4.

A Toronto

Le marché des valeurs s'est ressaisi à l'ouverture d'une séance modérément active, ce jeudi matin, à la Bourse de Toronto, après avoir connu une séance désastreuse la veille.

L'indice composé de la BDT constitué de 300 titres gagnait .07 à 1993.15 à l'ouverture.

Gulf Oil grimpeait de 1/4 à \$21 1/4.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
Samedi 9h30 à 13h30

647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

le mot du jour

De la fraude

L'emploi de banqueroute comme synonyme de faillite est une faute et même un grand risque. Une banqueroute est une faillite, mais une faillite accompagnée d'actes délictueux, c'est-à-dire d'actes qui ont le caractère d'un délit.

Pierre BELLEAU

Deux attentats font une vingtaine de victimes au Liban

BEYROUTH (d'après l'AFP et AP) — Deux attentats et des accrochages à l'arme lourde et automatique à Saïda (chef-lieu du Liban-Sud) et dans le gros bourg de Chekka, à une soixantaine de km au nord de Beyrouth, ont interrompu le calme qui régnait depuis plusieurs jours sur l'ensemble du territoire libanais, et paralysent toute l'activité dans la grande banlieue sud de la capitale du Liban.

Le premier attentat a eu lieu à proximité du siège des "forces communes" palestino-progressistes dans la ville de Saïda, à 9h20 locales, à une heure de pointe.

Selon les premières informations, la charge a été évaluée à 120 kilos de TNT. Elle a fait une vingtaine de morts, dont deux responsables palestiniens, et plusieurs dizaines de blessés, indiquent les correspondants de presse. Selon eux, la majorité des victimes sont des civils libanais. Les dégâts matériels sont considérables. Une partie de l'immeuble des "forces communes" s'est effondrée à la suite de l'explosion. Plusieurs constructions alentour ont été endommagées.

L'attentat dirigé contre le QG des forces palestino-progressistes de Saïda s'est produit 50 minutes à peine avant le début d'une conférence qui devait réunir dans le bâtiment les responsables régionaux de l'OLP et les commandants de la milice de gauche libanaise, afin d'étudier l'aggravation de la tension avec Israël et les conséquences des récents heurts entre les mouvements pro-iranien et pro-syrien dans le sud du Liban.

D'autre part, un attentat à l'explosif a eu lieu, selon la radio phalangiste, dans le bourg de Chekka, au nord de Beyrouth, en territoire contrôlé par les troupes syriennes de "la

Force arabe de dissuasion" (FAD) et les miliciens de l'ex-président Soleiman Frangie. La radio est demeurée vague, se bornant à indiquer qu'il s'agit d'une "agence pour la vente de tickets". Dix personnes ont été tuées et dix autres blessées, a-t-elle ajouté.

Attentats revendiqués

Dans une communication téléphonique avec l'AFP, un correspondant anonyme se réclamant du "Front pour la libération du Liban des étrangers" a revendiqué les deux attentats. "Le Liban ne sera jamais ni un siège ni une voie de passage pour tout étranger ou comploteur", a-t-il dit.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, de violents accrochages à l'arme lourde et automatique avaient tenu en éveil les habitants du quartier populaire de Chiah, dans la banlieue sud de Beyrouth.

Ces accrochages ont opposé deux organisations alliées rivales, le mouvement politico-militaire chiite "Amal", à des miliciens du Parti communiste libanais. On ignorait s'ils ont fait des victimes mais les échanges de tirs pouvaient être entendus, le silence de la nuit aidant, depuis les quartiers les plus éloignés de Beyrouth-Ouest, à deux km environ à vol d'oiseau.

Selon la radio officielle, un calme tendu a succédé, au lever du jour, aux échanges de tirs. Des accrochages du même genre avaient opposé au cours des derniers jours les militants des deux organisations dans certaines localités du Liban-Sud. Ils avaient fait, selon un bilan approximatif, quatre tués et six blessés.

la Contemporaine



de l'époque victorienne

LE CHANDAIL À BASQUE

le chandail avec basque à la taille retenue par un cordon coulissant, délicat tricot pointelle, insertions de ruban velours au corsage et poignets volants. ivoire ou taupe. p.m.g. \$42.

la maison

simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

la contemporaine



cocktails, concerts, restaurants...

LA ROBE À VOLANTS

toute féminine et romantique, la robe en fluide crêpe georgette avec ses petits volants bordés de satin au col et aux poignets, corsage à nervures surpluquées, noir, bleu nuit ou coquelicot. 4 à 12 \$165.

la maison

simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN, LES GALERIES DE LA CAPITALE



Retour chez Voyageur

A la suite de l'entente intervenue la semaine dernière, les autobus de la compagnie Voyageur ont recommencé à rouler, hier, après avoir été immobilisés pendant trois mois. Le retour au travail des 375 chauffeurs avait été retardé par l'absence d'entente sur le protocole de retour au travail.

Pour la FTQ et la CEQ, le droit de grève reste sacré

par J.-Jacques SAMSON

Les présidents de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), MM. Robert Gaulin et Louis Laberge, ont intimé hier le gouvernement du Québec de ne pas utiliser l'alibi des services essentiels pour restreindre l'exercice du droit de grève des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Une autre organisation syndicale, la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, a aussi servi un avertissement du même genre.

"La restriction du droit de grève dans les services publics pourrait être, selon toute vraisemblance, la première étape pour la restriction du droit de grève dans les secteurs privés d'intérêt public (transport, communication, alimentation), dit la CEQ et dans une phase ultérieure, sa restriction dans les secteurs où la santé de l'économie et des profits est menacée (construction, sources d'énergie).

M. Gaulin a soutenu que céder sur le droit équivalait pour les organisations syndicales à céder sur tous les fronts, par effet d'entraînement. "Sans le droit de grève, tous les autres moyens ne seraient que mystification: la négociation ne serait qu'une triste parade et l'existence des syndicats serait à bon droit remise en cause par les travailleurs eux-mêmes."

Le président de la CEQ a aussi insisté sur le rôle de leadership assumé par les travailleurs du secteur

public. Ils ont servi de locomotive dans le passé pour ouvrir la voie à des gains importants dans le secteur privé pour l'amélioration des conditions de travail. Ils servent maintenant de freins pour protéger l'ensemble de la classe ouvrière.

"Par les conventions collectives qu'ils signent, les syndicats du secteur public constituent un frein à la détérioration des conditions salariales (clauses d'indexation) aux coupures de postes (sécurité d'emploi) et à l'arbitrage patronal (grief et arbitrage)."

"Par les luttes revendicatives qu'ils mènent, ces syndicats contribuent à protéger le pouvoir d'achat de tous les travailleurs (salaire minimum, prestations sociales diverses) et à protéger une certaine qualité de vie (assurance-maladie, assurance-hospitalisation, congé de maternité)."

M. Gaulin et M. Laberge ont mis de côté les mémoires que leurs organisations avaient préparés pour adresser un message plus direct aux élus. Les deux ont rappelé les lois spéciales votées par l'Assemblée nationale. M. Gaulin a notamment élaboré sur l'utilisation politique et judiciaire des conflits pour justifier des interventions dans la vie interne des organisations syndicales, y compris le recours à l'écoute électronique et des offensives policières.

Pour M. Gaulin, quand le patronat s'inquiète de l'exercice du droit de grève dans le secteur public, il n'est motivé que par son intérêt à garder les travailleurs du secteur privé dans des conditions de travail minimales.

On sonne le clairon

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a lui aussi lancé un cri du coeur plutôt que de lire un mémoire structuré. "C'est un droit sacré pour les travailleurs de refuser de travailler; même le pape vient de le reconnaître dans une encyclique!"

M. Laberge s'est montré réceptif à la notion de permanence à ajouter au prochain conseil sur le maintien des services essentiels. Il soutient toutefois que les services essentiels doivent être déterminés localement par les travailleurs et que la régie ou le conseil qui sera créé ne doit pas être doté de pouvoirs judiciaires.

M. Laberge veut par ailleurs que le conseil des services essentiels soit chargé de veiller au grain en tout temps, et non uniquement en période de grève. Il pourrait ainsi intervenir quand la qualité des services de santé est diminuée en raison de contraintes budgétaires.

Le président de la FTQ s'interroge sur ce qu'il advient de la primauté des droits des citoyens à des services de santé adéquats quand les listes d'attente des hôpitaux s'allongent. "Ne venons pas sonner le clairon alors que le gouvernement lui-même réduit les services."

M. Laberge a constaté que la FTQ s'est vu retirer le droit de grève dans la dernière ronde de négociations, par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, alors que les travailleurs de cette centrale n'avaient même pas eu recours à leur droit de grève.

M. Laberge et M. Gaulin ont sou-

tenu que l'opposition au droit de grève était fabriquée de toute pièce par le patronat. La situation s'est sensiblement améliorée durant le dernier conflit pour ce qui touche le maintien des services essentiels et le service actuel mérite d'être maintenu, soutient le président de la FTQ.

Coup de barre à droite

L'Association des centres d'accueil du Québec a donné en avant-midi, hier, un coup de barre à droite, dans le sillon ouvert mardi par le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins.

Ce groupe demande que la politique salariale de l'Etat soit déterminée par loi votée par l'Assemblée nationale, en remplacement des négociations et que soit dissoute la table centrale des négociations. Le gouvernement devrait lui-même assumer la responsabilité de déterminer les services essentiels.

"Les services essentiels n'ont pas à être négociés, disent ces employeurs, ce sont des droits de la population."

"Les ententes, dans bien des cas, ajoutent-ils, furent davantage des actes d'adhésion de la part des employeurs afin d'éviter l'odieux chantage fait par certains syndicats à l'effet qu'en l'absence d'entente, le syndicat déposerait la liste des salariés devant assurer les services essentiels avec un pourcentage en deçà du pourcentage refusé."

Léonard ignore le nom de son conseiller municipal

par Marc LESTAGE

La très grande majorité des gens, y compris le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Jacques Léonard, connaissent le nom de leur maire mais sont incapables d'identifier le conseiller de leur quartier ou de dire s'il y aura élections cet automne à leur conseil municipal.

"C'est une situation que le gouvernement espère corriger en menant une vaste campagne d'information pour sensibiliser les gens à la politique

municipale", d'expliquer cette semaine le ministre Léonard en parlant du manque d'intérêt des contribuables pour la politique municipale.

C'est à ce moment que LE SOLEIL a cherché à savoir du ministre où il habitait, qui est son maire, son conseiller et s'il y a des élections prévues à cet endroit bientôt.

Le ministre Léonard sait très bien où il habite... "dans la paroisse de Saint-Jovite". Il connaît très bien son maire, un propriétaire de motels, M. Raoul Daoust.

"Impossible toutefois de dire qui est mon conseiller puisque cette municipalité n'est pas divisée en quartiers...", d'expliquer le titulaire du ministère des Affaires municipales avec un large sourire qui cachait sans difficulté son embarras.

Quant à savoir s'il y aura des élections à cet endroit dans un mois et demi, le ministre n'en a pas encore été informé.

Lors d'une vérification auprès de l'hôtel de ville de la municipalité de la paroisse de Saint-Jovite (880 âmes), le secrétaire, M. François Perreault, a confirmé au SOLEIL, hier, qu'il y aura bel et bien mises en candidature pour les postes de maire et de trois conseillers le 18 octobre à Saint-Jovite paroisse.

D'ailleurs il y aura aussi mises en candidature dans le village de Saint-Jovite (4.000 âmes) et le frère du ministre Léonard, M. Raymond Léonard, conseiller, doit solliciter un nouveau mandat... "Les Léonard sont presque tous de Saint-Jovite et ils raffolent de politique", nous a-t-on confié à l'hôtel de ville du village.

Dans la municipalité de la paroisse, le maire Raoul Daoust doit commencer un troisième mandat. Il a été élu en 1977 et réélu sans opposition en 1979. Les trois autres membres du conseil qui demanderont un renouvellement de mandat sont les conseillers Joseph Turcotte, Marcel Léonard (le cousin du ministre) et Jean-Paul Prévost, qui occupent les sièges 1, 2 et 3 respectivement.

Le secrétaire, M. Perreault, a confirmé au SOLEIL qu'il n'y a pas de districts électoraux dans la municipalité. Cependant, d'expliquer le secrétaire, la représentation s'est toujours faite "naturellement" selon les secteurs. Ainsi, M. Perreault est d'avis que le conseiller du ministre Léonard est M. Guy Meilleur, "un cultivateur qui reste dans le rang, pas loin du ministre".

Notons que M. Meilleur a été le seul conseiller élu sans opposition l'an dernier quand les conseillers des sièges 4, 5 et 6 terminaient leur mandat.

Rimouski Démission fracassante à la caisse d'entraide

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Sitôt après la visite de M. Justin Dugal, président de la Fédération des caisses d'entraide économique de Rimouski, la caisse de cet endroit, son président M. Clément Alary, et la résidence Toussaint-Cartier Inc., l'ancienne école des Soeurs du Saint-Rosaire transformée en résidence pour personnes âgées, se retrouvent au sein d'un débat qui pourrait bien faire perdre encore quelques plumes à cette institution déjà lourdement secouée.

C'est mardi soir en effet qu'un membre de la Commission de crédit de la Caisse d'entraide économique de Rimouski, Mme France Guérette, remettait avec fracas sa démission, dans une lettre adressée au président de la fédération, M. Dugal.

En substance, Mme Guérette rappelle que c'est le 21 novembre 1980 que la résidence Toussaint-Cartier Inc. demandait un prêt hypothécaire de \$820.000. Ce prêt fut refusé par la commission parce que l'organisme n'avait pas fourni les documents requis, dont ses états financiers et le montant de sa mise de fonds. La Fédération des caisses d'entraide économique du Québec avait également refusé le prêt en deuxième hypothèque.

C'est pourtant à l'insu de la Commission de crédit, que le conseil d'administration de la Caisse d'entraide de Rimouski accordait le prêt de \$820.000 en date du 27 janvier 1981, et après le refus de la fédération également.

Les principaux actionnaires de la résidence Toussaint-Cartier seraient Mme Clément Alary, épouse du président, et Mme Lucien Bérthia, la belle-soeur du président Alary.

Au surplus, aucun remboursement n'aurait été effectué sur cet emprunt, depuis la date du prêt.

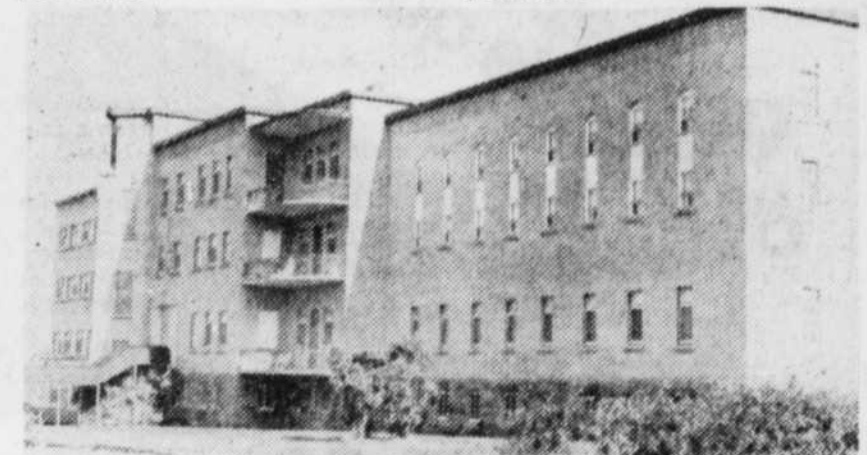
Dans sa lettre de démission, Mme Guérette, qui est comptable agréée, rappelle que la Commission de crédit de la caisse d'entraide a effectué de nombreuses démarches pour régler d'une manière interne les problèmes reliés à ce prêt. Le 22 avril, dit-elle, deux membres de la Commission de crédit ont adressé une lettre à chacun des administrateurs de la caisse, à son directeur général, aux membres du conseil de surveillance et même à la Commission de crédit de la fédération. Mais cette dernière n'a même pas produit un accusé de réception.

De plus, précise Mme Guérette, lors des assemblées du 28 août et du 1er septembre, la Commission de crédit a demandé d'entreprendre des procédures pour récupérer les fonds, le prêt étant en souffrance depuis qu'il a été accordé.

On sait que les membres de la Caisse d'entraide économique de Rimouski ont été convoqués lundi soir à une assemblée au cours de laquelle M. Justin Dugal venait exposer le plan de redressement des caisses. Il avait alors pris la défense du président de la caisse, M. Clément Alary, tout en confirmant que le ministère des Finances, des Institutions financières et Coopératives enquêtait sur ce cas précis. Il a alors affirmé à un journaliste qu'il savait exactement de quelle façon ce dossier-là s'est déroulé et s'est dit entièrement d'accord avec ce qui s'est passé.

Mme Guérette conclut sa lettre de démission en disant que ce dossier semble vouloir être étouffé, et qu'elle se voit dans l'obligation morale de manifester publiquement son désaccord.

Interrogé à la suite de cette démission, le président de la Caisse d'entraide de Rimouski a répondu tout simplement qu'une femme frustrée a le droit de se poser des questions...



L'ancienne maison des Soeurs du Saint-Rosaire, devenue la résidence Toussaint Cartier Inc. Avant l'emprunt de \$820.000 en deuxième hypothèque de la Caisse d'entraide économique de Rimouski, l'entreprise aurait obtenu en première hypothèque un prêt garanti par la SCHL de \$1,7 million.

Un jeune de 15 ans refuse de quitter son institutrice

VANCOUVER (d'après UPC) — Un couple de Vancouver se voit forcé de recourir à la Cour suprême afin de mettre un terme à la liaison de leur fils de 15 ans avec une de ses anciennes institutrices, une jeune femme dans la vingtaine.

José et Vitaline da Rocha Correia n'ont pas réussi à convaincre leur fils de revenir à la maison. Depuis le 23 août, il vit à Surrey, dans la banlieue sud de Vancouver, avec une femme qui était l'institutrice de 6e année du jeune garçon. C'est ce qu'a fait savoir l'avocat du couple, Carlos Bernardino.

Le jeune garçon a menacé de se sauver s'il était forcé de rentrer à la maison paternelle.

Selon l'avocat, les parents ont, sans succès, fait appel à la police, à la cour de justice et aux services sociaux provinciaux.

C'est pour cette raison qu'ils ont décidé de remettre leur cas entre les mains de la Cour suprême, réclamant l'application de la loi provinciale qui donne la garde de l'enfant aux parents.

Si les parents gagnent leur point en Cour suprême, ils pourront aller chercher de force leur enfant, et la jeune femme pourra être empêchée de revoir le garçon.

L'avocat a aussi fait savoir que les parents avaient de plus déposé une plainte de détournement de mineur contre l'institutrice.

Le garçon a commencé à fréquenter son institutrice il y a trois ans, au moment où il était dans sa classe de 6e année. Ils se sont vus régulièrement jusqu'au 23 août dernier; ce jour-là, l'institutrice est allée chercher le garçon à la maison et il n'est jamais plus revenu.

Joan Abrams, porte-parole du ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, a déclaré que les parents, l'enfant et l'institutrice avaient été vus par des travailleurs sociaux.

Mais, a dit Mme Abrams, les autorités provinciales se sont vues impuissantes à appliquer la loi et à forcer le retour à la maison de l'enfant puisqu'il n'y a aucune raison de croire que l'enfant est négligé ou qu'on abuse de lui.

"De plus, l'enfant a menacé de fuir, ce qui à notre avis compromet toute chance de réconciliation avec ses parents", a commenté Mme Abrams.

Ce cas est un précédent dans l'histoire judiciaire de la Colombie-Britannique, a fait savoir l'avocat Bernardino.

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

RADIO SHACK

INSERE DANS CETTE EDITION

dépôts à terme

1 à 4 mois:

(Pour renouvellement ou nouveaux dépôts)

20%

Taux sujet à changement. Aucuns frais. Montant minimal 1000 \$.

Demandez nos taux pour d'autres périodes

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.



CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est. boul. Charest / 529-3353

Les 3 jours du Faubourg \$92.00

Un week-end merveilleux, tous frais inclus. Vous arrivez le vendredi et repartez le dimanche. Le forfait comprend: deux nuits à l'Auberge dans une chambre en occupation double, deux soupers, un dîner et deux déjeuners.

* Prix par personne, du 12 septembre au 12 novembre 1981.

Auberge du Faubourg "l'art de bien vous recevoir"

De Québec: autoroute 20, sortie 414 (Saint-Jean-Port-Joli) Réservations: (418) 598-3301

VENTE D'OUVERTURE QUALITÉ — PRIX

PEINTURE UCP

— Email Uniperle 15⁹⁶ gal.
— Latex Uniperle 13⁹⁶ gal.
— Latex int. Élégant 10³⁶ gal.
— Latex int. Scelleur 10⁰⁰ gal.

— Fini plastique lustré pour plancher 16⁹⁵ gal.
— Latex à plafond 9⁵⁸ gal.
— Teinture à bois 11⁹⁵ gal.

LIGNES GOLD-CREST UNIQUE

— Gris à plancher 11⁹⁶ gal.
— Latex Scelleur int. 9²⁰ gal.
— Latex int. spécial 6⁹⁶ gal.

Plus de 100 catalogues pour tapisserie

RABAIS SPÉCIAL

DISTRIBUTION J.D. ENR.

360, Saint-Vallier O.E. Qué.
Face au centre Durocher
522-2820

Réduisez vos frais de chauffage

possiblement jusqu'à **60%**

Laissez Guillot dresser le bilan énergétique de votre maison et améliorer l'efficacité de votre système de chauffage en installant soit une thermopompe YORK, un chauffe-air électrique (entrée 100 ampères) ou une fournaise électrique à air chaud, ou à eau chaude. Possibilité de financement jusqu'à 10 ans. Travaux éligibles à la subvention fédérale — 50% du coût, jusqu'à concurrence de 800 \$.

GUILLOT
ESTIMATIONS GRATUITES TEL.: 661-9211

DEMOLITOU INC.
Garage, béton, mur intérieur, etc. Estimation gratuite. 843-5362 ou 842-6781

ENTREPOT à louer
9,180 pi. ca. incluant 1,200 pi. ca. en espace à bureaux
635 boul. Pierre-Bertrand Vanier 681-7211

Ex-candidat dans le quartier Ste-Geneviève

R. Parent critique le Parti Action Sainte-Foy

par Vincent CLICHE

M. Raynald Parent, ancien candidat du parti Action Sainte-Foy dans le quartier Sainte-Geneviève, s'en est pris à ce parti, hier, lors d'une conférence de presse.

Il croit que "Action Sainte-Foy" s'est vidée de ses principes dé-

mocratiques et se présente devant les électeurs sous de fausses représentations.

Il met les deux partis oeuvrant actuellement sur la scène municipale à Sainte-Foy dans le même paquet: "Malheureusement, les citoyens de Sainte-Foy n'auront pas un véritable

choix, le 1er novembre prochain, puisque les deux partis en lice (Action Sainte-Foy et le Renouveau municipal) se ressemblent comme deux larrons en foire, autant dans leur démarche que dans leur financement. Les profiteurs et les promoteurs de tout acabit pourront dormir en paix", déclare M. Parent.

M. Parent a été expulsé du parti Action Sainte-Foy à la suite d'un vote au scrutin secret pris par les membres de l'exécutif du parti, le 19 août dernier.

Les raisons données jusqu'ici à cette expulsion étaient que M. Parent ne pouvait s'adapter au groupe et que le groupe ne pouvait s'adapter à lui.

Hier, M. Parent a parlé qu'il avait plutôt démissionné du parti parce que les principes démocratiques qui devaient gouverner à l'élaboration du programme et au financement populaire n'avaient pas été respectés.

M. Parent a aussi insisté sur la manière autoritaire employée par Mme Boucher pour diriger le parti. Il l'a même comparée à Duplessis.

Réactions

Devant ces attaques, Mme Andrée Boucher a décidé, hier, de donner les véritables raisons de l'expulsion de M. Parent.

Selon elle, il est toujours vrai que M. Parent ne pouvait s'adapter au groupe et que le groupe ne s'y adaptait pas, tout simplement parce qu'il était méprisant tant envers son chef que pour ses collègues.

"Il s'est toujours considéré comme la tête et les autres devenaient ses bras. Il était toujours porté absent lorsqu'il y avait du travail sur le terrain. Il ne participait pas à l'activité

du parti. Le résultat d'un vote était démocratique quand ça lui donnait raison", a explicité Mme Boucher.

Quant aux accusations de manquement aux principes démocratiques, Mme Boucher croit que la démarche d'Action Sainte-Foy ne peut être plus démocratique qu'elle ne l'est présentement. "La seule démarche vraiment démocratique c'est d'aller voir les gens et d'être à leur écoute", a dit Mme Boucher en ajoutant que M. Parent refusait de jouer ce rôle.

Enfin, quant à la démarche d'élaboration du programme, une seule étape n'aura pas lieu, soit la troisième, qui prévoyait la convocation des membres du parti pour voter le programme définitif. Selon Mme Boucher, cette troisième étape dédoublait les autres étapes et n'était donc pas nécessaire, d'autant plus que le nombre de membres du parti, qui dépasse les 2.000, rendait cette étape très difficile au point de vue physique et financier.

Nouveau parti politique à Québec: décision finale d'ici une semaine

par Pierre-Paul NOREAU

Aucun des deux partis municipaux en lice à Québec n'ayant pris d'engagement ferme de réduire ou du moins de stabiliser les taxes pour la prochaine année, le bureau de direction de l'Association des propriétaires des quartiers Duberger et Les Saules (APQDLS) n'a d'autre alternative que de songer à prendre une orientation politique.

Cette conclusion tirée par le président de l'association, M. Robert Bertrand, laisse prévoir qu'une nouvelle formation politique pourrait voir le jour sous peu à Québec. M. Bertrand ne se cache pas d'ailleurs pour dire que des approches ont déjà été amorcées en vue de recruter d'éventuels candidats.

Il n'en reste pas moins qu'au niveau de l'association, on est conscient de la courte période de temps

disponible pour lancer une formation politique d'ici au 15 novembre, jour du scrutin. Il n'est d'autre part pas question de se lancer dans l'arène politique, coûte que coûte. "Nous tenons à ne recruter que des hommes valables. Si nous choisissons de lancer un parti, il est clair qu'il vaut mieux ne pas être présent dans les 21 districts, pour n'avoir que des candidatures sérieuses" de préciser M. Bertrand.

La décision finale devrait être arrêtée d'ici une semaine, tout dépendant du succès des contacts déjà entrepris avec d'éventuels représentants de l'association. Advenant une entrée de plain-pied sur la scène politique locale, M. Bertrand, tout comme les autres membres du bureau de direction qui l'imiteraient, quitterait ses fonctions dans l'association, "cette dernière n'étant pas une organisation politique". M. Ber-

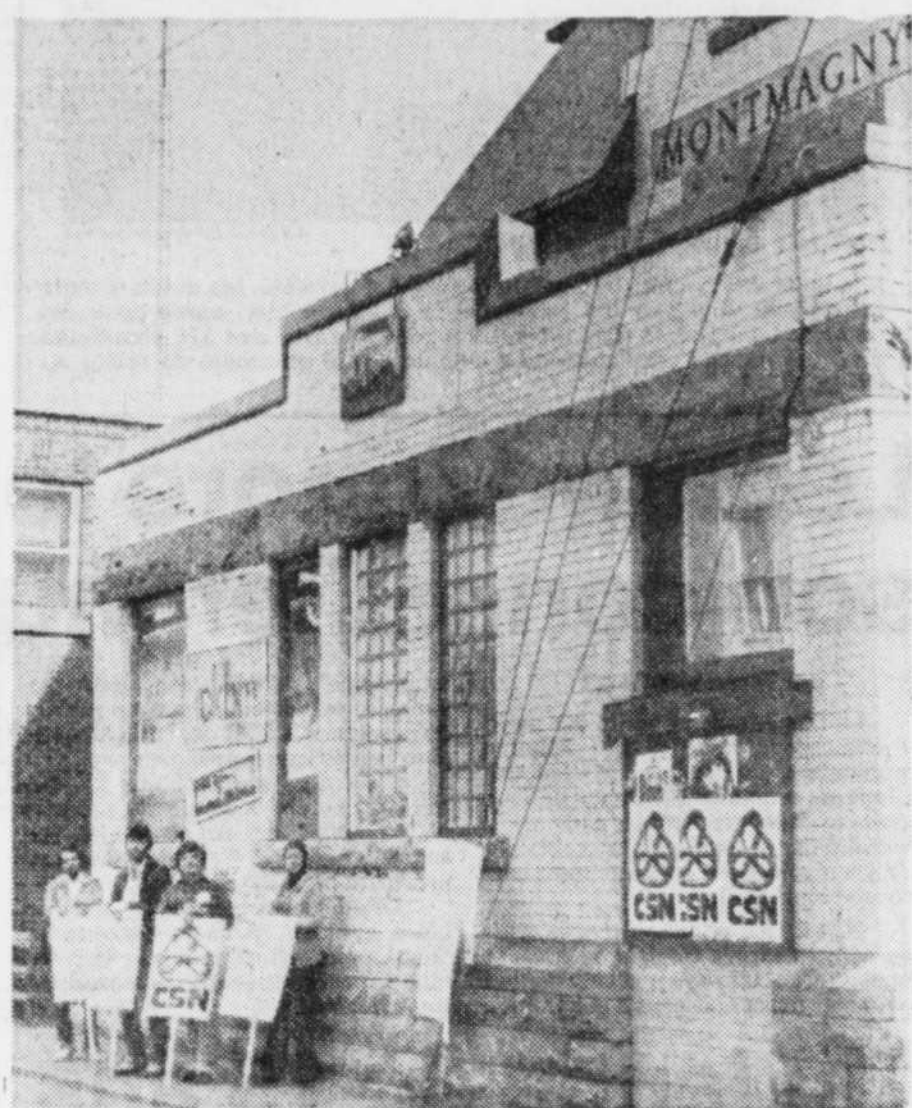
trand compte toutefois sur l'appui des membres de son groupe de citoyens si le mouvement politique se concrétise.

Rencontres

Les représentants des quelque 1.400 membres de l'association avaient précédemment rencontré des officiers municipaux et quelques délégués du Rassemblement populaire. De leur réunion avec le trésorier de la ville de Québec, l'association est revenue avec la ferme conviction qu'il était facile de songer à réduire le budget de la Capitale. "Nous avons clairement perçu l'absence de volonté de réduire le budget au niveau politique. On laisse les fonctionnaires préparer leurs prévisions sans aucunement leur faire valoir la nécessité de baisser les dépenses. A Québec, les politiciens équilibrent leur budget en

augmentant les revenus, contrairement au citoyen qui lui fait son évaluation budgétaire en coupant les dépenses" de faire remarquer narquoisement M. Bertrand.

Quant au Rassemblement populaire, le bureau de direction de l'association a rencontré quelques-uns des ténors du parti sans pour autant être convaincu de s'y associer. "Nous avons été surpris de voir que nous possédions plus de données financières qu'eux. Cet aspect de la vie politique semble leur apparaître d'ailleurs très secondaire. Ils n'ont pas voulu prendre d'engagements fermes de réduire le fardeau des contribuables advenant leur arrivée au pouvoir" de conclure le président de l'association, qui se voit en conséquence forcé de songer à plonger dans l'arène pour alléger les futurs comptes de taxes.



Le Soleil, Réal Laberge

Débrayage à CKBM

Face à l'impasse persistant dans la négociation d'un premier contrat collectif de travail, les 12 employés syndiqués avec la CSN de la station de radio CKBM à Montmagny ont débrayé mardi matin, dès la première heure d'un mandat de grève confié jeudi dernier à l'exécutif syndical. L'employeur, Radio CKBM Inc., a riposté par une fermeture provisoire, "qui pourra bien se prolonger indéfiniment", a déclaré au SOLEIL le détenteur majoritaire du capital-actions, M. Guy Simard, de Rivière-du-Loup, membre d'une famille contrôlant la station de radio CHGB de La Pocatière et tous les médias électroniques de Rivière-du-Loup, soit la station de radio, les deux postes de télévision et la câblodistribution.

La réalisation du programme Loginove est retardée à Beauport

par Gérald OUELLET

La réalisation normale du programme pilote LOGINOVE, dans le quartier Montmorency à Beauport, est retardée parce que l'entente financière à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les caisses populaires n'a pas encore été signée. Pour ce qui est de la partie de l'entente dont la ville de Beauport a la responsabilité, tout se déroule tel que prévu compte tenu du critère d'acceptation pour les citoyens du quartier Montmorency. C'est ce que déclarait cette semaine au SOLEIL, le responsable du programme d'amélioration de quartier pour la ville de Beauport, M. Gilbert Hamel.

En effet, pour le moment, les responsables ont reçu plus de 180 demandes de rénovation de la part des citoyens de Montmorency et 30 demandes ont été acceptées tenant compte des disponibilités financières mises de l'avant pour la réalisation du programme pilote LOGINOVE. Malheureusement, 150 demandes doivent attendre la signature de l'entente entre la SHQ et les caisses populaires avant de recevoir leur confirmation officielle.

Ce retard, qui ne relève aucunement des responsables du programme d'amélioration de quartier de la ville de Beauport, a amené un groupe de citoyens du quartier Montmorency à se regrouper sous le vocable de "Regroupement des citoyens de Montmorency" (RCM), pour tenter d'activer la réalisation du programme pilote LOGINOVE annoncé avec éclat en mars dernier par le député-ministre Clément Richard, lors de sa dernière campagne électorale.

Formé lors d'une assemblée publique tenue le 31 août dernier à Montmorency, ce nouvel organisme veut informer les citoyens, les représenter et faire les pressions nécessaires pour atteindre son objectif. Comme l'indique le "Regroupement des citoyens de Montmorency", l'automne est presque arrivé et rien n'est encore fait. Selon l'exécutif du mouvement, les gens du quartier en ont assez d'attendre et veulent des gestes concrets. Enfin, le groupe attend avec impatience les résultats des négociations

entre la SHQ et les caisses populaires. Entre-temps, le RCM entend être vigilant face à la situation, car selon cet organisme de citoyens, "cela fait trop longtemps que ça dure".

On se rappelle qu'en mars dernier, le député-ministre Clément Richard annonçait que le programme expérimental d'aide à la restauration résidentielle permettrait dans un premier temps de rénover quelque 100 logements du quartier Montmorency grâce à une subvention de \$450.000 que le gouvernement du Québec a autorisée.

Le maire de Beauport, M. Michel Rivard, et le conseiller du quartier, M. Denys Boivin, ont assuré le gouvernement du Québec de leur entière collaboration afin que les travaux puissent débuter le plus rapidement possible, comme l'expliquait au SOLEIL le député-ministre Clément Richard. D'ailleurs, selon M. Gilbert Hamel, la ville de Beauport a déjà fourni tout ce qu'elle avait à fournir pour la réalisation du programme pilote LOGINOVE.

Des menaces

La police de Beauport détenait, hier soir, un homme qui aurait proféré des menaces de mort contre sa famille. "Je vais m'acheter un 38 et je vais tous vous tuer", aurait-il dit.

D'un autre côté, les policiers-pompiers de cette ville ont été appelés, vers 1h la nuit dernière, à combattre un incendie du côté de l'avenue Saint-Joseph, dans les environs du ciné-parc. Il s'agissait d'une cabane construite dans le bois dont l'accès avec les camions à incendie a été plutôt difficile.

Expansion d'une industrie

VICTORIAVILLE — Le fabricant de pièces composantes de meubles, "H.P. Cyrenne Ltée", a annoncé, hier, la réalisation d'un projet d'expansion au coût de \$245.000 à son usine de Victoriaville, dans les Bois-Francs. Le

SOLDE BI-ANNUEL

Profitez de notre vaste choix de meubles de grande qualité à des prix vraiment réduits

Réduction sur toutes les marchandises en magasin:

- armoires
- bibelots
- bibliothèques
- buffets
- cabinets
- canapés
- canapés-lits
- chaises
- commodes
- consoles
- coussins
- dessertes
- écrans
- étagères
- fautouils
- gratuers
- horloges
- lamps
- lits
- meubles de jardin
- miroirs
- secrétaires
- sculptures
- suspensions
- systèmes muraux
- tables
- tapis
- vaisselier
- vases

Brochure de 32 pages disponible sur demande

la galerie du meuble
ROCHE-BOBOIS



Candidatures au Progrès civique

QUÉBEC — Les candidats du Progrès civique dans Limoilou (districts 1 à 7) et dans Saint-Roch / Saint-Sauveur (districts 8 à 11) se sont respectivement présentés à la presse mercredi et jeudi prochains.

Il faut s'attendre à voir de retour les Jacques Boudreau, Jean-Guy Drolet et Claude Lemieux dans Limoilou, le conseiller J.-A. Charland ayant déjà fait connaître son intention de se retirer. Dans Saint-Roch / Saint-Sauveur, les quatre représentants actuels du parti du maire Jean Pelletier devraient être en lice, soit Gérard Marcotte, André Tremblay, Yvon Vézina et Alfred Roy.

Candidature à Ste-Foy

M. Langis Labrie, de la rue Milleret, à Sainte-Foy a annoncé qu'il se présentera candidat dans le quartier Sainte-Geneviève, lors des élections municipales du 1er novembre. M. Labrie est maître-électricien et se présente comme candidat indépendant.

Plus de neige dans la Saint-Charles

LORETTEVILLE — La ville de Loretteville a entrepris des démarches auprès de la ville de Québec afin d'utiliser le dépotoir à neige du boulevard Saint-Jacques au cours du prochain hiver, plutôt que la rivière Saint-Charles, où le ministère de l'Environnement interdit le déversement de neige. L'interdiction du ministère de l'Environnement existait déjà l'an dernier mais "Loretteville n'avait pas le choix parce qu'aucun autre emplacement n'était disponible". Il semble que le ministère a pressé Loretteville à négocier avec Québec pour que la situation soit corrigée cet hiver.

Les fermières de Bélair fêtent leur 25e anniversaire

Le Cercle des fermières de la paroisse Saint-Gérard-Magella de Val-Bélair vient de célébrer son 25e anniversaire et s'apprête à entreprendre une nouvelle saison d'activités.

Selon la présidente du groupe, Mme Rolande Bélanger, les fermières de Val-Bélair, comme dans plusieurs autres villes du Québec, "ne sont pas des femmes de cultivateurs mais des adeptes de l'artisanat et des arts culinaires qui se réunissent régulièrement à l'occasion de conférences."

Les fermières de Val-Bélair tiennent une rencontre au sous-sol de l'église à tous les deuxièmes mercredis du mois. Elles disposent d'un petit local où sont entassés leurs travaux et un métier à tisser que les membres utilisent à tour de rôle pour "se monter des pièces."

Le cercle a célébré ses 25 ans de fondation l'année dernière et trois des membres fondatrices sont encore très actives. Il s'agit de Mesdames Annette Michaud, Bernadette Sioui et Lucienne Tremblay.

Lors du dernier congrès régional intercircles, le groupe de Val-Bélair a mérité un trophée pour avoir réalisé le meilleur travail de groupe sur le thème des arts domestiques.

Le cercle compte 71 membres qui préparent actuellement une mini-exposition d'objets anciens qui sera présentée le 3 octobre, au sous-sol de l'église, dans le cadre des fêtes soulignant le 75e anniversaire de fondation de la paroisse Saint-Gérard-Magella.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le Cercle des fermières de la paroisse Saint-Gérard-Magella de Val-Bélair vient de débiter une nouvelle saison au terme de 25 années d'existence. Sur la photo, deux "fondatrices" toujours actives, Mmes Bernadette Sioui, à gauche et Lucienne Tremblay, assise, en compagnie de la présidente, Mme Rolande Bélanger à l'arrière.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Chasse aux trésors

Les membres du Cercle des fermières de Val-Bélair se sont livrées à une véritable chasse aux trésors depuis quelques semaines pour préparer une exposition qui sera présentée le 3 octobre, au sous-sol de l'église, dans le cadre des Fêtes du 75e anniversaire de fondation de la paroisse Saint-Gérard-Magella de Val-Bélair. Cette exposition mettra en valeur des objets anciens authentiques que l'on a découverts dans les greniers et les caves de la région. Sur la photo, quelques responsables, Mmes Lisette Lemieux, Céline Beaulieu et la présidente Mme Rolande Bélanger, de gauche à droite.

Achetez une '81.

(Rabbit, coach et berline, ou VW pick-up.)



Ça vous donnera de l'assurance.

Du nouveau: La Protection sélective du service

Vous pouvez maintenant vous protéger contre les frais de réparations mécaniques futurs pendant 36 mois ou jusqu'à 80,000 km* - incluant la garantie du fabricant.



Toutes les Rabbit, coach et berline, et les VW pick-up neufs 1981, sont maintenant offerts avec la protection sélective du service pour 36 mois ou 80,000 km...

sans supplément

Venez prendre des renseignements des aujourd'hui.



RINFRET AUTOS

50, Delisle, Lévis

833-2133

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les 18, 19 et le dimanche 20 septembre

- La soupe au pistou
- La grillade de fruits de mer
- Le riz au safran
- Les tomates Clamart
- Le chariot des mille douceurs
- Le café

Le tout: \$14.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

STUDIO SANTÉ FORME ELLE ET LUI ENSEMBLE

Le Centre de conditionnement physique Santé et Forme

c'est l'énergique studio dans la province, qui vous offre ses services de **DETENTE ET DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DANS UNE MIXITE PARFAITE ET RESPECTABLE**, sept jours par semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 22h, le samedi et le dimanche, de 8h à 17h.

ATTENTION PARTY D'OUVERTURE

le dimanche 20 septembre, à compter de 14h, tous nos membres ainsi que leurs amis sont cordialement invités.

"GRAND SPÉCIAL AUTOMNAL"

Des abonnements saisonniers et annuels sont en vigueur, ainsi qu'une grande réduction pour toute addition familiale.

Pour tout renseignement, appelez la direction

2750, chemin Sainte-Foy, Plaza Laval (SOUS-SOL)

659-4838

659-4837

tables et accessoires de billard

VOUS AVEZ BEAUX JEUX chez MENDES

Salon de montre ouvert le jeudi jusqu'à 20h30 le samedi jusqu'à 16h30.

215, rue Caron
Tél: 529-5395

BÉTON MOBILE MORIN

ÉLIMINEZ LE GASPILLAGE

- BÉTON PRÉPARÉ SUR PLACE
- LIVRAISON AU COMPTEUR
- DU LUNDI AU SAMEDI
- JOUR ET SOIR
- DANS TOUT LE QUÉBEC MÉTRO

BÉTON MOBILE Béton préparé sur place

839-5488

GRANDE LIQUIDATION DE FIN DE SAISON

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE NE SERA REFUSÉE

- MOTORISES
- ROULOTTES
- TENTES-ROULOTTES

NEUFS ET USAGES

IL FAUT TOUT LIQUIDER!

Nous ne pouvons nous permettre de garder un inventaire aussi considérable.

Nous vous attendons dès aujourd'hui

LES CARAVANES CARON

Le centre du motorisé au Québec

3955, boul. Hamel, Québec

872-0580



Secteur public: consensus en vue



Gilles
lesage

Le débat sur le régime de négociations dans le secteur public et sur le maintien de services essentiels en cas de grève est bien engagé en commission parlementaire, à Québec. Après deux jours d'audition de mémoires, un début de consensus fait même surface.

En affichant leurs couleurs dès le début, le gouvernement et l'opposition libérale ont désamorcé ce qui aurait pu être une offensive en règle contre le droit de grève dans ce secteur névralgique. Du même coup, et sans se concerter, ils ont coupé l'herbe sous le pied aux centrales syndicales, qui avaient déjà sorti la hache de guerre pour protéger ce qu'ils considéraient comme un droit fondamental des travailleurs.

Le ministre du Travail a bien fait de déclarer, d'entrée de jeu, que le gouvernement n'a pas l'intention de retirer le droit de grève aux syndiqués du secteur public. M. Pierre Marois a souligné avec à-propos qu'une telle interdiction ne ferait qu'envenimer et détériorer encore plus la situation, à preuve, ce qui se passe ailleurs, où les services essentiels ne sont même pas assurés. Plutôt que le chaos social, le gouvernement préfère que l'exercice du droit de grève se fasse "sans désordre et d'une manière civilisée".

Porte-parole libéral, M. Jean-Claude Rivest a renchéri en faisant état du caractère illusoire de certaines solutions simplistes, qui conduiraient le Québec non pas sur la voie du progrès et de la paix sociale, mais sur celle du chaos et du désordre. Le député de Jean-Talon ne remet donc pas en cause le droit de grève, mais il veut subordonner

ce droit particulier aux impératifs du bien commun, si la grève risque de mettre en danger la santé et la sécurité du public.

Est-ce à dire que MM. Marois et Rivest s'entendent comme larrons en foire pour berner le public et faire fi de l'attente de la population qui, de façon très majoritaire, souhaite l'abolition du droit de grève dans le secteur public et parapublic? Non pas. Mais, conscients de leurs responsabilités de législateurs et de gardiens du bien commun, ils cherchent plutôt des solutions moins spectaculaires, forcément plus complexes et délicates à manier, qui allient nos traditions démocratiques, les droits acquis des travailleurs et le bien-être de la population.

Quoi qu'en disent encore certains, il n'est pas facile d'harmoniser l'exercice du droit à la négociation, et donc à la grève, avec celui du droit à la santé et à la sécurité, en cas de grève. Il n'y a pas de solution miracle. Même les structures les plus parfaites seront impuissantes s'il n'y a pas, de part et d'autre, une volonté réelle de respecter le droit de l'autre.

En ce sens, la suggestion du Conseil du patronat du Québec — qui s'est détourné du cul-de-sac où s'engouffrait la Chambre de commerce — mérite d'être étudiée et approfondie avec le plus grand soin.

Durant la ronde de 1979, le Conseil sur le maintien des services essentiels n'a pas donné les résultats que l'on en attendait. Plutôt que de l'abolir, le CPQ suggère de le transformer en régie permanente, dotée de pouvoirs coercitifs. Cet organisme quasi judiciaire déterminerait les services essentiels en cas de grève et obligerait les parties patronale et syndicale à respecter ses décisions. Favorablement accueillie en principe par péquistes et libéraux, cette

suggestion a le mérite de respecter le droit ultime des travailleurs à la grève.

Mais elle soulève au moins deux difficultés énormes. Comment faire en sorte que les travailleurs puissent continuer d'exercer leur droit à une négociation libre, pleine et entière? Comment faire en sorte que l'Assemblée nationale, gardienne du bien commun, ne se départisse pas de son rôle d'arbitre ultime? Il n'en reste pas moins que, venant après les propos sensés et modérés du gouvernement et des libéraux, la proposition du CPQ ouvre la voie étroite et fragile vers un consensus nécessaire.

Chose certaine, le système actuel de négociations dans le secteur public ne peut plus durer et il faut absolument revoir des mécanismes qui jettent l'anxiété et l'inquiétude parmi la population. Ce n'est pas en s'en tenant à la défense d'un droit de grève illimité et absolu, en tout temps et en tout lieu, que les centrales syndicales contribueront à la recherche de solutions satisfaisantes. Ce n'est pas non plus en rejetant à l'avance les décisions d'une éventuelle régie qu'elles vont amoindrir les tensions sociales et redorer leur blason dans l'opinion publique, exacerbée.

Les députés se comportent de façon intelligente en faisant fi des sondages qui leur indiquent des voies faciles mais ilusoires. De la même manière, le CPQ et bien d'autres organismes font preuve de responsabilité en tenant pour acquis qu'il y a moyen de concilier des droits divergents et même contradictoires, à première vue.

De la même manière, les centrales syndicales devront mettre de l'eau dans leur vin et, en retour du maintien du droit de grève, accepter qu'il soit réglementé de façon sérieuse et ordonnée. Sinon, elles porteront l'odieuse d'avoir tué dans l'oeuf un consensus essentiel.

billet

La table des Reagan

par Russell BAKER

du New York Times News Service
NEW YORK — Un groupe de généreux millionnaires ont donné aux Reagan une somme de \$822,641 pour redécorer la Maison-Blanche et Mme Reagan s'en est appropriée \$209,508 pour acheter de la vaisselle.

Ce don permettra aux Reagan de mettre la table pour 220 invités avec 19 pièces pour chaque place, incluant des rince-doigts, des bols à fruits, deux variétés de tasses à soupe, des assiettes à poisson et tout un équipement de demi-tasses. Le coût se situe à environ 1952 par place après avoir ajouté 60 demi-tasses additionnelles, des tasses à thé et 72 grands plats qui complètent le tout.

Mais cela n'inclut pas les couteaux, les fourchettes et les cuillères.

Comme il se doit, le président n'a pas remarqué ces nouveaux plats immédiatement. Il était trop préoccupé par son travail du jour lorsqu'il s'est assis à table.

Il y avait trop de budgets à couper. Le budget militaire, quel cauchemar. C'était beaucoup plus difficile que de couper les escrocs du bien-être. Au fait, il y a beaucoup de progrès réalisés de ce côté. Un nouveau règlement fédéral stipule que quiconque "sur le bien-être" possédant pour plus de \$1,000 d'objets domestiques doit être "coupé" de façon à tenir les filous éloignés des fonds publics.

— As-tu remarqué quelque chose, demande Mme Reagan?

— Eh ben, dit le président en parcourant la table de son regard souriant, nous avons 218 invités à dîner pour ce soir.

— Quand vous êtes président, il n'y a à rien d'anormal, réplique Mme Reagan. Tu n'as rien remarqué de spécial dans la façon dont la table est mise?

— Il étudie la table avec soin et sourit.

— Eh ben, dit-il, personne n'a de couteau, de fourchette ni de cuillère.

— La porcelaine de Chine, reprend Mme Reagan, je l'ai achetée aujourd'hui.

Le président qui est un époux admirable presse affectueusement la main de sa femme.

— C'est tout simplement merveilleux, Nancy, tout simplement merveilleux, mais...

Il se met à fixer sa salade à l'avocat.

— Commence à manger, Ron murmure-t-elle. Les invités ne mangeront pas avant que tu ne l'aies fait.

— J'ai besoin d'une fourchette, réplique-t-il.

— Tu ne pourrais pas manger avec tes doigts? Fais comme si c'était un "luau" et que nous mangions à la manière hawaïenne.

Il arbore alors son sourire le plus affectueux.

Tu étais trop excitée par l'achat de la vaisselle que tu as oublié d'acheter des couteaux, des fourchettes et des cuillères. Mais je crois que cela paraîtrait trop conservateur pour un président de triper une salade à l'avocat avec ses doigts devant 218 invités.

— Nous allons alors passer à la soupe, coupe Mme Reagan.

C'est ainsi que 220 salades intactes furent enlevées de la table et qu'apparurent 220 bols de soupe.

— Bois à même le bol! murmure-t-elle.

— Ecoute, Nancy, je ne suis tout de même pas pour entraîner 218 personnes à boire à même leur bol de soupe en même temps. On entendrait le "sapage" jusqu'au carré Lafayette et les libéraux diraient qu'il y a une bande de cochons à la Maison-Blanche.

— Alors passons au plat de poisson, annonce Mme Reagan.

— Je ne peux manger du poisson sans un couteau et une fourchette, Nancy. Je peux bien sortir, si tu veux, pour acheter de la coutellerie.

Elle lui prend la main et la presse doucement.

— Non, cela serait de mauvais goût, Ron.

— Oh?

— J'ai quelque chose à te dire, Ron, à propos de la vaisselle...

— C'est tout simplement merveilleux, Nancy...

— Elle coûte \$952 par place.

— Si j'avais acheté de la coutellerie, Ron, cela aurait fait monter le prix par place à plus de \$1,000. Tu sais ce que cela voudrait dire?

Grâce à une de ses illuminations les plus rapides de Washington, il comprend immédiatement.

— Selon le plafond de \$1,000 établi par les clients du bien-être, enchaîne-t-il, cela signifierait que n'importe lequel de nos invités qui se trouve à être "sur le bien-être" serait temporairement en possession de plus de \$1,000 en objets domestiques et pourrait, par conséquent, être rayé de la liste.

— Evidemment, même s'ils sont temporairement "en possession" constitue un bon point, reprend Mme Reagan, mais je détesterais que nous paraissions vouloir inviter les gens à dîner pour leur couper leurs paiements de bien-être. Cela manquerait de goût.

— Tu as raison. Le bon goût est essentiel à la Maison-Blanche. Je vais te dire une chose. Si tu as une vingtaine de dollars qui traînent quelque part, je vais me précipiter à la pharmacie du coin et rapporter un paquet de ces couteaux et ces fourchettes en plastique. Cela démontrera notre sens commun.

Evidemment, Mme Reagan n'avait pas cet argent sous la main, à la table, mais un millionnaire généreux s'amena avec deux cinq et dix et déclara qu'il les déduirait plus tard du fond de bien-être des millionnaires de la Maison-Blanche.

point de vue sur l'économie

Le pacte pétrolier et ses effets bénéfiques

par Roger DEHEM

(collaboration spéciale)

L'entente Trudeau-Loughheed, au terme d'une longue période de tiraillement et d'incertitude, prélude à la préparation d'un budget automnal.

Accédé au pouvoir à la suite du rejet de l'excellent budget Crosbie de décembre 1979, le gouvernement actuel a toujours manifesté une certaine gêne sur le plan économique. Tout au long de l'été, la dégradation économique telle que manifestée par les niveaux records de l'inflation et des taux d'intérêt, et la dépréciation du dollar canadien, a alimenté la critique et a donné au gouvernement une image semblable à celle que l'on avait de l'administration Carter il y a deux ou trois ans.

Il faut reconnaître, cependant, que, derrière le mur des lamentations, l'économie canadienne demeure l'une des plus, sinon la plus, prospères de l'Occident. L'activité économique demeure généralement soutenue, à l'exception des secteurs de la construction et de l'automobile. La croissance du produit national dépassera 3 pour 100, ce qui est remarquable dans les circonstances actuelles. L'emploi a progressé jusqu'à tout récemment, et le chômage est à son niveau le plus bas depuis cinq ans. Le taux actuel, d'environ 7 pour 100 se compare à 8,5 pour 100 en 1978. Il est vrai qu'il est fort inégalement réparti dans le pays. Au Québec, il demeure élevé, soit environ 10 pour 100, contre 6 pour 100 en Ontario et 4 pour 100 dans les Prairies.

Malgré ces indices relativement favorables, il n'en demeure pas moins que le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le niveau trop bas du dollar canadien sont des indices d'un malaise véritable, dont il importe de faire un diagnostic correct.

Le diagnostic

La thèse qui impute les difficultés présentes, principalement les taux d'intérêt exorbitants, à la politique monétaire est en voie de discrédit. De plus en plus, l'on est amené à reconnaître que, même si elle le voulait, la Banque du Canada serait incapable d'abaisser les taux d'intérêt. Toute tentative dans ce sens entraînerait un fléchissement immédiat du dollar canadien, une accentuation de l'inflation, et une remontée des taux d'intérêt vers des niveaux encore plus élevés. Concrètement parlant, si la banque centrale essayait, par exemple, d'abaisser les taux d'intérêt à court terme à 15 pour 100, par des injections monétaires, le cours du dollar canadien pourrait tomber à 70 cents américains, le taux d'inflation monterait à 20 ou 25 pour 100, et les taux d'intérêt remonteraient à 25 ou 30 pour 100. L'on ne peut assez répéter que les pays qui ont actuellement les taux d'intérêt les plus bas, notamment la Suisse et l'Allemagne, sont ceux qui ont depuis le plus longtemps pratiqué une politique "monétariste".

Dans le cours de l'été, il a été de plus en plus reconnu, notamment par le ministre des Finances lui-même, que la faiblesse du dollar canadien et les taux d'intérêt élevés sont liés au programme énergétique, principalement par les exportations massives de capitaux consécutives aux opérations de "canadianisation" d'entreprises pétrolières. Une statistique récente révèle qu'au second trimestre seulement, les exportations de capitaux se sont montées à trois milliards et demi, principalement en raison de rachats d'actifs pétroliers étrangers par des entreprises canadiennes, dont Pétro-Canada.

Le pacte pétrolier

L'accord pétrolier, en mettant fin à une période troublée, a créé une euphorie momentanée. Il a été rapidement suivi d'une remontée du dollar canadien et d'une certaine baisse des taux d'intérêt. Cet effet bénéfique immédiat pourrait s'amplifier dans la mesure où le gouvernement réussira à regagner la confiance du public dans sa politique générale.

S'il est vrai que les taux d'intérêt au Canada doivent suivre de près l'évolution des taux américains, il n'en demeure pas moins qu'il a toujours existé une certaine marge variable entre ces taux. Cette marge dépend essentiellement de l'attitude des milieux financiers à l'égard de Washington et d'Ottawa. Ainsi, l'automne dernier, les taux à court terme au Canada étaient inférieurs de 3 à 4 pour 100 à ceux aux États-Unis. Depuis lors, et surtout en raison de la mauvaise impression donnée par le programme énergétique, la marge s'est inversée. Au cours des mois récents, les taux canadiens dépassaient ceux aux États-Unis de 2 à 3 pour 100. Le pacte pétrolier peut contribuer à corriger cette situation défavorable, et à soulager maints emprunteurs aux abois.

Le pacte pétrolier ne met toutefois pas fin au débat énergétique au Canada. S'il clôt un litige, ses effets à long terme demeurent litigieux.

Le budget

Le pacte pétrolier n'est qu'une première étape d'un redressement nécessaire de la politique économique fédérale. Le gouvernement a fort à faire pour redresser le préjugé défavorable dont il est l'objet de la part des milieux financiers. Grâce à la prospérité générale, aux revenus accrus qu'il s'est assurés dans le champ pétrolier, la tâche de M. MacEachan est beaucoup moins lourde que celle de ses homologues étrangers, et que celle de M. Parizeau. Il n'aurait pas d'excuse s'il décevait.

Roger Dehem est professeur d'économie politique à l'université Laval.

LE DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC.



bloc-notes

Le lien Québec-Wallonnie

Dans sa quête incessante pour déboucher ici et là de nouveaux amis prêts à ignorer les pressions d'Ottawa pour traiter directement avec lui, le Québec a trouvé chez les porte-parole de la wallonnie belge, qui bénéficie depuis peu d'une certaine autonomie administrative, une oreille attentive.

La visite qu'effectue présentement le ministre de la région wallonne, M. Jean-Marie Dehousse, en compagnie de 25 représentants d'entreprises publiques et privées, a davantage les apparences d'une mission commerciale que d'une démarche diplomatique. Cependant, il est évident que de part et d'autre on veut renforcer les relations directes qu'une communauté de langue et de situation politique facilite.

Tout comme le Québec estime qu'il serait imprudent de sa part de laisser à l'appareil diplomatique fédéral le soin de représenter ses intérêts à l'étranger, la Wallonnie

entretient une suspicion qu'elle ne cache plus à l'endroit du gouvernement national belge, surtout depuis que la communauté flamande confirme sa supériorité économique et démographique. C'est dans ce contexte qu'un début de relations directes est en train de naître entre les deux groupes, le Québec possédant pour l'instant une nette avance sur son éventuel partenaire en matière d'expérience internationale.

Wallons et Québécois ont donc opté, pour marquer le début d'une coopération directe, pour des projets concrets, qui seraient davantage exécutés par des entreprises privées que par des institutions gouvernementales. C'est dans le secteur de l'énergie, des mines, de la recherche scientifique et de l'alimentation que les rapprochements paraissent les plus prometteurs, d'où la composition de la mission.

Même si le Québec a toujours besoin de nouveaux marchés pour stimuler son économie, ce sont surtout des alliés dans sa lutte contre la tutelle fédérale en politique étrangère qu'il recherche. Lors de son affrontement avec Ottawa sur la participation québécoise à un éventuel commonwealth francophone, c'est la France qui permet à Québec de faire triompher son point de vue. Si la Belgique, dans sa nouvelle version régionalisée, devient un pouvoir plus aisé à courtiser, le Québec peut éventuellement en bénéficier.

Il ne faut donc pas se surprendre de l'accueil particulièrement attentif que réservent le gouvernement et le premier ministre à son visiteur wallon, ni s'étonner si les traditionnels embarras que cause le triangle Paris-Ottawa-Québec émigrent un jour du côté de Bruxelles.

Marcel PEPIN

Le conflit à l'Agence provinciale Vingt-sept mois de conflit en 5 ans

L'Agence provinciale est synonyme, à Québec, de conflit de travail interminable. Les travailleurs de l'Agence provinciale Québec (1972) Inc., parc Colbert, à Sainte-Foy, ont fait seize mois de grève en 1976-1977 en vue d'obtenir un premier contrat collectif de travail. En 1980-1981, alors qu'ils tentent d'obtenir le renouvellement de ce contrat de travail, le scénario continue d'être le même: ils sont en lock-out depuis onze mois. Dans une lettre ouverte, les syndiqués de l'entreprise de Québec, affiliés à la CSN, demandent l'intervention du ministre du Travail, M. Pierre Marois.

par le Syndicat des employés de l'Agence provinciale

M. le ministre, Après avoir utilisé en vain les principaux recours de votre ministère susceptibles de s'appliquer à notre cas, soit les services de conciliation et d'enquête, nous nous permettons de vous soumettre directement notre problème.

Nous sommes un groupe de trente-quatre travailleurs et travailleuses. Notre employeur est l'Agence provinciale Québec (1972) Inc., une compagnie de distribution de livres et de revues, située dans le parc Colbert à Sainte-Foy. Nous sommes réunis en syndicat depuis six ans.

Notre problème actuel, il est énorme, mais il est assez simple en même temps: nous sommes en lock-out depuis déjà onze mois et ça semble parti pour durer toute la vie, puisque grâce aux faiblesses du code du travail notre patron arrive à faire fonctionner son entreprise quasiment comme si l'arrêt de travail n'avait pas eu lieu. Nous voulons savoir si vous pouvez faire quelque chose pour nous.

Pour bien vous situer tout ça, faisons un brin d'histoire et donnons un peu plus de détails sur le présent.

En 1976-1977, notre patron et nous, avons connu une manière de célébrité en tenant la tête du palmarès des mauvaises relations de travail, avec une grève doublée d'un congédiement collectif qui s'est prolongée pendant seize mois.

Ce serait cependant nous accaparer des mérites qui ne nous reviennent pas, si nous omettions de préciser que nous devons cette gloire en grande partie à l'initiative de notre patron, plus particulièrement à son action juridique audacieuse, visant à remettre en question la constitutionnalité du Tribunal du travail, parce qu'un juge de cette institution avait eu la malencontreuse idée de déclarer illégal le congédiement collectif dont nous étions alors victimes.

Tout ça c'était, en ce qui nous concerne, pour obtenir la reconnaissance de notre syndicat et conclure notre première convention collective.

Le lock-out que nous subissons présentement, c'est dans le cadre des négociations devant aboutir à notre deuxième convention collective.

Nous nous adressons à vous avec un certain optimisme, M. le ministre, nous rappelant que lors de notre long conflit de 1976-1977, c'est une intervention de votre

prédécesseur Jacques Couture, qui avait finalement permis la reprise des négociations amenant le règlement du litige.

Selon notre point de vue à nous, le présent conflit a beaucoup de ressemblance avec celui que nous avons vécu en 1976-1977. Cette fois-ci encore, il nous semble que ce soit l'existence du syndicat qui, dans la tête de notre employeur, représente le principal obstacle à un règlement. Et également, nous soumettons que c'est la présence de scabs qui comme en 1976-1977 empêche, ou à tout le moins retarde considérablement, la solution du problème.

Pour mieux comprendre notre première affirmation, sachez M. le ministre, que depuis trois mois notre conflit se poursuit avec agressivité et détermination, exclusivement sur les deux clauses suivantes, dont voici la description afin que vous puissiez juger. La première: le syndicat demande que l'employeur n'ait pas de scabs pendant la période de trente-six mois, tandis que l'employeur ne veut pas étendre cette période au-delà de six mois.

Et voici la deuxième: alors que la semaine régulière de travail est déjà de quarante heures, le syndicat demande l'abolition de la clause permettant à l'employeur d'obliger chaque salarié à effectuer six heures par semaine de temps supplémentaire, et l'employeur refuse. En guise d'explication, ajoutons que pour nous, accepter la version patronale de ces deux clauses, ça voudrait dire collaborer à ce que d'ici un an, au moins la moitié sinon davantage, des travailleurs et travailleuses de notre groupe perdent leur emploi. Ce n'est pas de la paranoïa, M. le ministre. Depuis quatre ans, notre employeur n'a qu'un but en tête, dont il ne se cache pas: la diminution du personnel syndiqué, pour en arriver à l'amalgamisme ou du moins la marginalisation complète du syndicat. Et ça réussit. Il y a quatre ans nous étions quarante-cinq syndiqués. Au début du lock-out, pour la même somme de travail, nous étions trente-quatre.

Pour ce qui est des scabs, cette éventualité est évidente pour nous depuis le début du lock-out. Cependant tout s'est passé à date, comme si votre ministère avait fonction d'éteindre cette question chaque fois qu'elle se pose.

A deux reprises, par suite de nos demandes répétées, votre service d'enquête est intervenu pour vérifier si le lock-out de l'Agence provinciale se déroulait conformément aux prescriptions antiscaus du code du travail.

En décembre 1980, après une grosse journée "d'enquête approfondie", un premier enquêteur est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait nulle trace de scabs à l'Agence provinciale. Voici un extrait de son rapport qui contient l'essentiel de sa "preuve"...

... "interrogé sous serment, M. Michel Marchand, directeur général de la compagnie a témoigné à l'effet que la compagnie n'a embauché aucune nouvelle personne depuis l'avis de négociation et que les services d'aucune personne venant de la filiale de la compagnie sous enquête n'ont été utilisés pour remplacer les salariés en "lock-out"."

En janvier 1981, nous avons eu droit à l'intervention d'un deuxième "Colombo". Après s'être entendu affirmer par l'employeur lui-même que le chiffre d'affaires de l'entreprise se situait à 80 pour 100 du rendement habituel, ce dernier a néanmoins conclu lui aussi, à l'absence de scabs. Le gros de son enquête s'est également limité à quelques visites sur les lieux de travail, et à des questions aux représentants de l'employeur.

Dans cette histoire, M. le ministre, nous nous sommes sentis complètement méprisés. Aucun de vos enquêteurs ne

connaissait à son arrivée par exemple, la différence entre le travail quotidien des représentants commerciaux de la compagnie et celui des chauffeurs de camions, et pourtant, ni l'un ni l'autre n'a pris le temps de nous écouter sérieusement, quand nous avons tenté de leur fournir ces détails de base absolument nécessaires à la compréhension de la recherche qu'ils avaient mandat d'effectuer.

Une véritable enquête devant permettre de conclure à une violation ou une non-violation de l'esprit et de la lettre des prescriptions antiscaus du code du travail, dans le présent lock-out à l'Agence provinciale, devrait examiner les points suivants:...

1 — le contenu des cinq postes de cadres créés dans l'année précédant le début des négociations. (L'un des nouveaux cadres embauchés au cours de cette période narguait les syndiqués en disant: "Moi, c'est telle et telle de vos tâches que je ferai quand vous serez dehors");

2 — tout le transport effectué pour le compte de l'Agence provinciale dans les camions de Denis Jalbert Distribution et de Krispy Kernels, propriété de la famille Jalbert;

3 — le travail effectué par les représentants dans les villes de Québec, Rimouski, Chicoutimi, Hauterive, Baie-

Comeau, Sept-Îles, Trois-Rivières, Sorel, Tracy, etc., en comparant ce travail avec celui qui était effectué par les chauffeurs de camions dans les mêmes villes avant le début du lock-out;

4 — le travail d'étiquetage effectué dans au moins deux maisons d'handicapés;

5 — les opérations effectuées aux entrepôts de Québec, Montréal, et Trois-Rivières et ce de façon systématique et sur une certaine période. En évitant autant que possible d'avertir l'employeur préalablement à chaque visite.

Bref, c'est clair pour nous, nous sommes en droit de demander une enquête concernant les dispositions antiscaus du code du travail dans le lock-out que nous subissons, car il n'y en a pas eu. Nous sommes en effet incapables d'appeler de ce nom les opérations niaiseuses que votre ministère a défrayées en décembre et en janvier derniers.

Enfin nous vous rappelons, M. le ministre, qu'au cours des cinq dernières années, nous avons passé presque la moitié de notre temps en arrêt de travail. C'est un bien gros investissement rien que pour voir s'appliquer à nous l'article trois du code du travail, à savoir d'avoir un syndicat qui nous appartienne. Nous avons mis tellement de sacrifices, d'efforts et de cœur dans cette aventure, que nous croyons mériter de ne pas faire rire de nous. Le petit peu d'autonomie et de dignité que notre syndicat nous a permis de conquérir nous ne le céderons pas. Impossible pour nous d'accepter le retour au mépris que nous avons connu à l'Agence provinciale avant le syndicat. Nous ne voulons plus travailler dans un climat où nous ayons physiquement peur, nous ne voulons plus être obligés de raconter ce que nous allons faire aux toilettes, pour avoir le droit d'y aller, etc....

En terminant, M. le ministre, nous vous demandons cinq choses:...

1 — d'instituer une véritable enquête au sujet des dispositions antiscaus dans notre lock-out;

2 — d'intervenir en pesant de votre poids politique pour faire aboutir notre conflit, à l'instar de votre prédécesseur, Jacques Couture;

3 — d'améliorer les clauses antiscaus du code du travail, car si une entreprise peut obtenir un rendement de 80 pour 100 sans qu'il y ait de scabs au sens du code du travail, comme cela est consigné dans le rapport de votre propre enquêteur, ça veut dire que les actuelles clauses antiscaus ne sont pas très malignes pour les employeurs;

4 — si c'était possible nous aimerions vous rencontrer pour compléter verbalement certains aspects du dossier;

5 — enfin si vous concluez ne pas pouvoir nous aider, nous espérons que vous verrez à ce que les corps publics cessent également de supporter notre employeur entre autres en lui fournissant l'aide de la police, comme s'il s'agissait d'une agence privée.



Quelques piqueteurs devant les locaux de l'Agence provinciale.

Le Soleil, Yvon Mongrain

Droit de grève dans les secteurs public et parapublic Une Régie des services essentiels

La Commission permanente du travail et de la main-d'oeuvre entend ces jours-ci les mémoires de divers intervenants concernant l'épineuse question du maintien des services essentiels en période de grève dans les secteurs public et parapublic. L'intervention du Conseil du patronat du Québec — ses suggestions ont été formulées mardi matin — a été particulièrement remarquée notamment à cause de sa proposition de mettre en place une Régie permanente des services essentiels. LE SOLEIL publie ici de larges extraits du mémoire de l'organisme patronal.

par le Conseil du patronat du Québec

Face aux difficultés vécues et aux inquiétudes que ces difficultés ont nourries dans l'ensemble de la population, la proposition la plus simple, trop simple — mais peut-être aussi la plus populaire — est d'interdire purement et simplement le recours à la grève dans le secteur public. L'objection la plus courante à cette proposition — à savoir qu'une telle interdiction est inutile parce qu'elle ne sera pas respectée — est, elle aussi, trop simple. D'une part, nous avons vécu jusqu'en 1966 sans qu'il n'y ait de grève significative dans les services publics, ce qui montre que la grève n'est pas une fatalité.

L'interdiction pure et simple de la grève dans le secteur public est une solution insuffisante pour deux raisons principales. Premièrement, cette solution exigerait une contrepartie du genre d'un arbitrage exécutoire, et le recours à l'arbitrage exécutoire, à moins qu'il ne soit exceptionnel et limité, rend pratiquement inutiles les autres mécanismes de négociation. D'autre part, il y a des services essentiels en dehors du secteur public et certains services publics n'ont rien d'essentiel, de sorte que le secteur public ne comporte pas que des services essentiels ni ne couvre tous les services essentiels.

Pour notre part, par la consultation des associations et des entreprises membres du CPQ, à travers les années, nous avons fini par privilégier une solution mitoyenne qui veut laisser le plus de place possible à la négociation libre dans

le cadre des lois générales et, en même temps, garantir la permanence des services essentiels. D'ailleurs plusieurs groupes et spécialistes ont proposé une solution comparable à la nôtre, dans des éléments principaux. L'ex-président du British Columbia Labor Relations Board, analysant le phénomène des grèves dans le secteur public, favorisait, lui aussi, une proposition du même genre que celle que nous soutenons.

Ce n'est pas une solution qui pourrait faire disparaître par miracle toutes les difficultés et tous les conflits. En acceptant les principes de la libre négociation entre employés et employeur, nous devons accepter les risques de l'échec occasionnel et de l'affrontement direct. Mais, dans une société qui reconnaît la primauté de la loi, les conflits particuliers doivent être circonscrits par la loi de façon à ne jamais mettre en cause ce que cette société considère comme essentiel.

La première partie de la solution consiste à trouver les moyens de décrire les services essentiels concrètement, sans que cette description des services essentiels ne devienne à son tour un objet de négociation. Il faut donc que les équipes responsables d'établir quels services doivent être maintenus en tout temps ne soient pas les mêmes équipes qui sont impliquées dans la négociation collective elle-même. Bien plus, il est à souhaiter que le travail de recherche nécessaire à la description des services essentiels ne soit pas lié dans le temps à la négociation

collective. Les conclusions sur les services à maintenir en tout temps auront leurs effets surtout dans les périodes de renouvellement des contrats de travail, mais ces conclusions doivent être acquies, autant que possible, en dehors de ces périodes, par un travail indépendant de la préparation des négociations comme telles.

C'est pourquoi nous proposons la formation d'une équipe permanente de spécialistes, dont la compétence est confirmée tant par leur formation que par leur expérience, et dont la tâche sera d'analyser un à un les secteurs clés, de décrire les services essentiels et de maintenir à jour cette description. C'est ce que nous appelons la Régie permanente des services essentiels.

La deuxième partie de la solution consiste à prendre les moyens pour que les services décrits comme essentiels soient effectivement maintenus en tout temps. Cela suppose que la loi donne aux décisions de la régie une autorité équivalente à celle d'un ordre de la cour et prévoit des sanctions assez graves pour décourager toute volonté de passer outre aux décisions de la régie.

Dans la mesure où les services essentiels décrits par la régie seraient assurés, le droit de grève ou de lock-out s'exercerait dans tous les secteurs selon les règles établies par les lois générales applicables au domaine des relations de travail. Par contre, dans les cas limités et clairement définis où la grève serait interdite, le recours à un Conseil provincial d'arbitrage pourrait être un moyen de sortir d'une impasse.

L'Assemblée nationale reste l'ultime recours et pourrait, le cas échéant, réviser, les décisions de la régie ou d'un conseil d'arbitrage.

Rétablir un certain équilibre

L'existence d'une régie permanente appuyant ses décisions sur des études spécifiques puis, année par année, sur ses propres expériences et une certaine jurisprudence, serait de nature à enlever graduellement au problème des services essentiels son caractère dramatique. Les syndicats y perdraient évidemment une

partie de leur force d'action, mais ils échapperaient en même temps à l'accusation de prendre les citoyens en otage et gagneraient une plus grande crédibilité. De toute façon, la diminution des pressions que les syndicats peuvent actuellement exercer sur les décisions politiques est nécessaire, puisque l'expérience de la dernière décennie montre que, par les moyens actuels, les syndicats obtiennent des avantages indus. En effet, les conventions collectives signées dans le secteur public sont sur nombre de points manifestement trop avantageuses pour les syndiqués par comparaison à ce que l'on observe dans les secteurs où les lois du marché s'appliquent.

Diversité des cas à régler

Le recours à une Régie permanente — sorte de "commission d'experts" neutre et extérieure aux mécanismes de la négociation comme telle — s'impose parce qu'il n'y a pas moyen de donner à l'expression "service essentiel" une définition théorique suffisamment claire pour être applicable dans chaque cas de façon automatique. Il ne s'agit pas de l'ensemble des services publics, ni, dans le cas d'un service en particulier, de toutes les activités intégrées à ce service. Un jugement particulier est nécessaire dans chaque cas.

Il existe des cas où les services à maintenir en tout temps sont plus faciles à identifier. Selon les critères les plus répandus dans notre société, au moins quatre genres de services ont déjà été identifiés par l'ensemble de la population comme étant globalement des services essentiels: 1) les services de santé (hôpitaux, cliniques d'urgence, foyers d'accueil, etc.); 2) la fourniture d'électricité; 3) la fourniture de gaz naturel; 4) la distribution de l'eau potable. Dans ces quatre secteurs, toute grève doit être interdite si elle affecte les services aux usagers. Cela ne signifie pas, pourtant, que nulle grève ne peut affecter les entreprises ou institutions oeuvrant dans ces secteurs. Une grève affectant la perception des cotes des compagnies distributrices d'électricité, par exemple, n'est

pas comprise dans notre définition. Il en est de même d'une grève affectant les rapports administratifs que les hôpitaux doivent faire parvenir à la Régie de l'assurance-maladie. Par contre, la distribution de l'eau potable aux usagers inclut manifestement, non seulement le bon fonctionnement du réseau de distribution, mais aussi diverses opérations techniques en amont, comme le contrôle de la qualité de l'eau. Ainsi, même dans le cas des quatre secteurs où la menace d'une grève crée des inquiétudes exceptionnelles graves, la régie doit décrire de façon plus précise les activités spécifiques qui doivent en tout temps être poursuivies.

En dehors de ces secteurs où la santé et la sécurité des citoyens est directement en cause, la définition des services essentiels exige une analyse fine et sur mesure. Dans quel contexte géographique un transport en commun est-il un service essentiel et quelle partie du réseau de transport est alors spécifiquement en cause? Dans quelles circonstances, l'entretien des routes ou des voies urbaines ou d'un autre réseau de communications est-il essentiel au maintien d'une vie sociale acceptable? Il n'y a pas de réponse globale à des questions de ce genre et c'est pourquoi nous croyons qu'un organisme spécialisé doit faire les recherches et les consultations nécessaires pour trouver des réponses sur mesure.

Nous concluons donc que la création d'une Régie permanente des services essentiels, capable de donner une description précise des services à maintenir en tout temps et dotée de pouvoirs suffisants pour faire respecter ses décisions, empêcherait que l'exercice du droit de grève dans les services publics ne crée des situations dramatiques et diminuerait le nombre des cas où les décrets du pouvoir exécutif deviendraient nécessaires, tout en laissant un champ assez vaste à la vraie négociation pour éviter que les contrats de travail du secteur public ne soient décidés unilatéralement. C'est en somme donner une nouvelle chance à la négociation dans le secteur public, malgré les expériences douloureuses vécues en 1966, 1967, 1972, 1976 et 1979.

Les taux d'intérêt sur les hypothèques sont anticonstitutionnels

Devant la flambée des prix et les taux d'intérêt de 20 pour 100 et plus des organismes de prêt, l'Association des propriétaires de Québec s'oppose véhémentement à une telle politique monétaire imposée par la Banque du Canada (organisme colonialiste par excellence).

Au contraire, nous devrions revenir, en ce qui concerne la propriété résidentielle ou agricole, au principe énoncé sous le règne de l'hon. (feu) Maurice Le Noblet-Duplessis, qu'une propriété du genre, constituant du fait même un patrimoine, ne devrait être imposée qu'à 3 pour 100 d'intérêt par an au plus.

Cette atteinte au patrimoine par les institutions fédérales va à l'encontre des dispositions de l'article 37 du Traité de Paris de 1763 dans lequel il est stipulé: "... garantissant le droit de possession paisible de la propriété privée." Ce traité entre la Couronne britannique et la Couronne française a été reconnu par l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791, l'Acte d'Union de 1840 et l'Acte conf-

dératif de 1867. Est-ce que l'on peut vraiment affirmer que le fédéral respecte ce traité en agissant comme il le fait actuellement? Les Québécois peuvent légitimement se demander à quoi servent leurs députés fédéraux!

Les taux d'intérêt qui sont appliqués maintenant à la propriété résidentielle sont usuraires, anti-patriotiques et anti-constitutionnels.

— Usuraires parce qu'au-delà de 10 pour 100 le monde ordinaire ne peut payer.

— Antipatriotiques parce qu'Ottawa pose aux Canadiens français du Québec le problème de leur prolétariat qui n'arrive pas à s'en sortir et à reconquérir une partie légitime de leur patrimoine collectif.

— Anticonstitutionnels parce que la liberté du citoyen est affectée par une attitude financière dictée par le désir de protéger le gros financier et non le véritable producteur de richesse: le peuple.

Dr Marcel Tremblay, o.d. président.

La colère gronde à Lourdes-de-Blanc-Sablon

A Lourdes-de-Blanc-Sablon, certains fonctionnaires du gouvernement québécois n'ont pas su respecter les autorités de la municipalité, alors qu'ils ont dépensé à leur gré et à leur plaisir les argent obtenus par un travail acharné de notre député Denis Perron. Ceci afin d'améliorer la situation de ces résidents.

On a procédé au pavage en asphalte des rues municipales de la localité, sans se préoccuper des autorités de ce village qui, à plusieurs reprises, leur ont mentionné que les rues étaient prioritaires pour la population. On s'est un peu foutu du côté humanitaire pour ne s'en tenir qu'au côté technique, en voulant nous faire croire à une économie: mais pour cela, il faudrait nous en fournir les preuves.

L'économie si bien pensée par eux, a comme résultat que l'on a asphalté des rues qui ne seront utilisées que dans quelques années seulement. Nous trouvons vraiment dégoûtante le travail que l'on a fait exécuter sur certaines routes en y négligeant la compaction, en y laissant six (6) pouces de terre végétale et en se dégoûtant de tout aspect esthétique. Les résidents demeurant dans le village devront encore, pour un an et plus, voyager sur des sentiers de pierre.

A quelques reprises, lorsque discussions se sont engagées avec les chargés de projet et que l'on a tenté d'exprimer notre mécontentement, les réponses étaient

faciles en soi: "Si vous continuez à nous dire nos vérités, nous fermons la ligne" ou encore "Vous devriez être heureux de ce qu'on vous donne". N'est-il pas faire preuve d'une certaine incompréhension de leur part et ainsi, d'exprimer ce chantage auprès de la population.

On a su critiquer le mauvais travail qui a été fait lors de l'installation de notre système d'assainissement, lequel système est aujourd'hui très onéreux pour la population. A l'époque, un montant de quelque \$300,000 a été dépensé pour y construire un bassin de rétention qui n'a pu être utilisé que quelques mois seulement. Le tout résultant d'études menées par des gens sans expérience et qui n'ont pas su respecter l'opinion des gens de la région. La même chose est à se produire avec nos routes et nous nous posons la question à savoir si les chargés de projet demeurant au bureau régional de Havre-Saint-Pierre n'ont pas un surplus d'ouvrage auquel ils ne peuvent y attacher d'importance.

Si non, il est temps pour eux de réaliser qu'à Lourdes-de-Blanc-Sablon, comme ailleurs dans la province de Québec, il y a place pour un côté humanitaire.

par Jules Landry, président Comité local et municipal de Lourdes-de-Blanc-Sablon

Alexandre Dumas, vice-président, et Serge Dumas, membre Magella Beaudoin, membre

La pollution thermique peut être domptée

Le monde entier est habitué d'entendre parler de toutes sortes de pollutions (usines, automobiles, déchets, bruit, radioactivité). Cependant une sorte est peu connue, c'est la pollution thermique. Cette forme est simplement un réchauffement de divers cours d'eau. Elle est créée par le déversement de sous-produits (eau chaude) de la plupart des installations industrielles.

Cette pollution a des conséquences assez graves sur l'équilibre biologique de certaines espèces de poissons. Un réchauffement de quelques degrés peut provoquer le déclenchement de la fraie avant la période normale. En plus, elle peut provoquer une migration de certaines autres espèces. Cependant,

le plus grave problème est le fait que certains poissons deviennent beaucoup plus sensibles aux toxines, bactéries et virus.

Le contrôle de cette pollution n'est pas cher et rapporte beaucoup à l'humanité. En Suède l'eau chaude d'une centrale nucléaire sert à réchauffer un village pendant l'hiver. L'eau refroidie de quelques degrés va par la suite s'écouler dans un cours d'eau. Plus près de nous à Springfield dans l'Oregon, on utilise l'eau chaude pour arroser des plantes dans les serres.

Plusieurs autres idées de la sorte peuvent être réalisées pour contrer cette forme de pollution. Lorsque l'on se trouve dans une crise de l'énergie, il est bon de joindre la prévention de la pollution avec l'économie de certaines ressources naturelles. Il est certain que cette forme de pollution n'a pas les mêmes conséquences que la pollution nucléaire ou autre, mais il faut commencer par s'interroger sur les petits problèmes de base avant d'essayer de régler des situations pour le moins périlleuses.

Richard Locas Candiac

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

"Québec forcé de se méfier des agissements d'Ottawa"

Sept-Îles, le 3 septembre 1981
Monsieur André Maltais,
Député fédéral de Manicouagan,
Sept-Îles

SUJET: Sécurité énergétique
Article du 2 septembre 1981
Dans un récent article, le 2 septembre, vous en venez à la conclusion: "En appliquant à l'énergie électrique le même régime qui prévaut depuis toujours pour les énergies pétrolières et gazières, le gouvernement canadien agit tout à fait à l'intérieur de sa compétence constitutionnelle... Mais l'existence et le renforcement du Canada, c'est probablement un but qu'un gouvernement péquiste ne peut difficilement comprendre et accepter."

A votre instar, et dans le même contexte je me vois dans l'obligation d'apporter les éclaircissements qui s'imposent.

Si le gouvernement du Québec, élu démocratiquement le 15 novembre 1976 et le 13 avril 1981 se voit dans l'obligation de se méfier des agissements du fédéral, ce n'est qu'une suite logique aux événements enregistrés depuis le dernier siècle. Et pour vous faire comprendre, je vous rappelle pour

voire information et pour une meilleure compréhension certains faits historiques:

1949 — le fédéral amende la constitution et se réserve le droit seul de la modifier contrairement à ce qui se passe dans tous les pays fédérés du monde;

1950 — le fédéral crée le ministère des mines même si la possession des ressources naturelles relève du Québec et des provinces;

1959 — le fédéral établit l'Office national de l'Énergie, en relation avec les ressources naturelles réservées aux provinces.

Je pourrais aussi vous élargir d'autres faits historiques, qui font en sorte qu'en 1981, le Québec n'a d'autre choix que de revendiquer ses droits, de protéger les quelques-uns qui lui restent et de se méfier continuellement du fédéral pour ce faire.

1982 — le fédéral établira-t-il l'Office national de l'Électricité à la suite de la présentation de l'avant-projet de loi sur la sécurité énergétique? Même si vous dites que "cet avant-projet n'affecte aucunement Hydro-Québec dans le cadre de ses opérations sur le territoire québécois alors que les res-

sources naturelles relèvent du Québec et des provinces.

Vous dites aussi, au début de l'article: "Cet avant-projet traite surtout du pétrole et du gaz naturel, mais il contient aussi une clause qui concerne l'électricité". Quelles sont les implications de ce MAÏS?

Le fédéral s'accapare-t-il de cette ressource naturelle alors que depuis la fondation d'Hydro-Québec, il n'a jamais investi un sou pour le développement de l'hydroélectricité. Maintenant qu'il voit que c'est rentable il ferait valoir ses droits à l'instar des gens que l'on dénomme profiteurs.

Que faut-il penser de la politique sur la sécurité énergétique alors que:

1 — depuis plus de deux ans le Québec attend la compensation de \$200 millions pour l'arrêt des travaux à Laprade;

2 — le tracé du gazoduc qui prend soin d'éviter la région de Rivière-du-Loup, ce qui signifie que le fédéral n'a pas l'intention de concrétiser le projet de port méthanier à Gros-Cacouna, ni de desservir l'Est du Québec en gaz.

Est-ce en agissant de la sorte qu'un "bon gouvernement fédéral"

même, de conserver le seul grand magasin à rayons qui nous reste, cela démontrerait une impuissance difficilement explicable.

C'est un peu un cercle vicieux! Plus les nôtres achèteront à ce seul grand magasin à rayons qui nous reste, plus les responsables ou gestionnaires seront en mesure de dispenser de meilleurs services aux consommateurs et le contraire est également vrai! C'est en grande partie parce que les nôtres ont déserté Dupuis, Paquet-Syndicat que ces derniers ont dû fermer boutique. Des administrateurs chevronnés ajouteront sur-le-champ: "Oui, mais la mauvaise administration et le manque de dynamisme en sont peut-être les véritables causes." Peut-être que oui, peut-être que non...

Il existe une réalité: ordinairement quand quelqu'un ou un organisme fait son possible pour donner des services de qualité et de choix, la clientèle qui y pense à deux fois y trouve également son avantage et son compte. Dans bien d'autres domaines, nous, Québécois, on a fait la preuve que l'on était capable de faire progresser de nombreuses institutions tant de production que de services. Pourquoi face aux magasins à rayons n'en serions-nous pas capables? Il

n'en dépend que de nous... Le Soleil lui pour tout le monde, bien sûr... mais d'abord pour nous autres... les autres aussi, mais après.

Certains vont être tentés d'arguer que ces considérations partent d'un esprit nationaliste... Loin de moi la xénophobie et encore moins cette volonté d'isolement... Quand on peut se procurer des biens et des services chez les nôtres, pourquoi pas leur accorder notre préférence, elle nous reviendra tôt ou tard... En passant la question de l'isolement a été réglée une fois pour toutes, je l'espère, le 20 mai 1980... Mais pas de politique, il y en a assez d'autres pour en faire.

Par ailleurs, certains disent que le stationnement aux abords du Mail Saint-Roch est ardu. Ils ont parfaitement raison. Il va falloir qu'un bon jour, bon nombre de stationnements à l'horizontale ou à la verticale soient tout simplement gratuits sans que la clientèle soit obligée de passer à un comptoir en produisant sa facture acquittée pour se faire coller et estamper un timbre. Les autorités de la ville de Québec ont leur part de responsabilité dans ce domaine.

Camille Fleury Giffard-Beaupré

Où est passé le no 8X?

M. Léonce Bouchard, Président de la CTCUQ.

Me faisant le porte-parole d'un groupe d'usagers fidèles et satisfaits jusqu'à ce jour du circuit no 8X (boul. de l'Entente — av. Marguerite-Bourgeoys — Parlement), je déplore qu'au moment où le ministère des Transports du Québec s'efforce de promouvoir le recours au transport en commun, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec abolisse un parcours direct et commode pour y substituer une correspondance difficile à obtenir: d'une part, autobus no 8 qui n'attend pas les passagers du no 28; d'autre part, être forcé, une fois embarqué, à rester debout pendant une grande partie du trajet.

Je fais appel à votre compréhension, vous demandant de reconsidérer la décision qui fut prise. Les usagers épatés du no 28 seraient reconnaissants à la CTCUQ de remettre en service le no 8X, ne serait-ce qu'aux heures de pointe, matin et soir.

M. Potvin St-Sacrement

Des autobus passent mais peu arrêtent

Service à la clientèle
Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec Charlesbourg

J'habite, depuis le printemps dernier, le quartier Champlain, plus précisément le Vieux-Québec. J'ai spécialement choisi de demeurer dans cette partie de la ville de Québec afin de ne pas à avoir à utiliser une voiture personnelle pour mes déplacements. Ainsi, j'avais prévu faire l'aller et le retour à mon travail en utilisant le service de transport que vous dispensez. C'était fonder beaucoup d'espoirs qui s'avèrent maintenant autant de déceptions.

Pour me rendre à mon travail, je dois d'abord monter à bord d'un véhicule du circuit no 3 qui, de la rue St-Louis, me conduit à l'intersection Charest-De la Couronne. Ce trajet se fait habituellement en moins de dix minutes... à condition qu'un autobus veuille bien vous prendre à bord, car c'est ici le hic de l'affaire.

Ce matin, alors que j'attendais l'autobus sous une forte pluie, il est passé trois autobus portant le no 3. Aucun ne voulait que je monte à bord "car ils ne redescendaient pas". J'ai finalement insisté pour qu'avec le troisième véhicule je puisse au moins me rendre à la place de l'Hôtel de ville. Là, j'ai eu juste le temps de monter à bord d'un autobus numéro 11 qui m'a conduit jusqu'à la place d'Youville où j'ai attendu à nouveau un autobus du circuit no 3 afin de descendre à la basse ville pour une autre correspondance avec un autobus du circuit no 18. Vous voyez déjà, j'espère, où est le problème. Même si je vous ai écrit à ce sujet le printemps dernier et que je n'ai jamais eu de réponse, je vous expose à nouveau la situation, en ayant soin d'envoyer une copie de ma lettre au SOLEIL.

Pourquoi un si grand nombre d'autobus du circuit no 3 qui pas-

sent sur la rue St-Louis le matin refusent-ils de prendre des passagers sous prétexte "qu'ils ne redescendent pas"? Ces autobus ne sont-ils ajoutés aux heures de pointe que pour les gens qui travaillent à la haute ville? Ou pour les demoiselles qui fréquentent le couvent des Ursulines et les messieurs du petit séminaire? Comment concilier cette façon de faire au moment où l'on dit déployer des efforts pour décentraliser les lieux de travail et redonner vie à plusieurs quartiers de la basse ville?

Les autobus "qui montent mais ne redescendent pas", ce qui, soit dit en passant, est inexact, puisqu'ils redescendent mais vides, ne pourraient-ils pas porter une identification qui permettrait de les reconnaître? Mais ce qui serait le plus intelligent, à mon avis, serait que tous les autobus fassent monter les passagers jusqu'à un point de correspondance où se trouvent des abris. Ce pourrait être la place

d'Youville, par exemple, où plusieurs circuits se croisent.

Si vous ne pouvez répondre positivement à aucune de mes suggestions, il faudrait au moins avoir la décence d'enlever l'inscription "Fréquence: 15 min. minimum" puisque ladite fréquence, si elle est respectée, ne correspond pas à la réalité.

Je vous mentionne finalement que j'ai communiqué, par téléphone, avec votre service. La personne qui m'a répondu ne connaissait absolument rien à cette question et elle m'a servi la classique et plate réponse "Je vais transmettre vos remarques". Avant de vous lancer dans de nouvelles campagnes de publicité pour augmenter le nombre des usagers du transport en commun, peut-être serait-il sage d'améliorer ce qui existe et de vous doter d'un service à la clientèle efficace.

Bruno Giroux Québec

Il faudrait accorder la préférence aux nôtres

Les propos qui suivent auront probablement un saveur mercantile, mais peuvent allumer une lumière ne serait-ce qu'une bougie sur un point qui me paraît et à des centaines d'autres personnes très important en ce moment.

A moins que nous nous trompions, il ne reste qu'un seul magasin à rayons d'importance au Québec et c'est celui de Laliberté dans le Mail Saint-Roch à Québec. Il est à souhaiter que celui-là résiste à la concurrence de plusieurs autres magasins à rayons qui font fortune dans notre région depuis près de deux décennies.

Les Montréalais ont assisté impuissants à la mort de Dupuis et Frères et les Québécois viennent d'assister impuissants à la disparition de Paquet-Syndicat. Il est quasi impensable que dans un esprit de solidarité les Québécois: messieurs et mesdames "Québec" n'aient pas assez de cette solidarité pour, à marchandiser et à prix égaux, se procurer ce dont ils ont besoin chez ce seul magasin à rayons appartenant à "nous autres" ou en tout cas à des nôtres Laliberté dans le Mail Saint-Roch.

Que les Canadiens français ou les Québécois, appelons-les comme on le voudra, ne soient pas capables d'encourager et, par le fait

même, de conserver le seul grand magasin à rayons qui nous reste, cela démontrerait une impuissance difficilement explicable.

C'est un peu un cercle vicieux! Plus les nôtres achèteront à ce seul grand magasin à rayons qui nous reste, plus les responsables ou gestionnaires seront en mesure de dispenser de meilleurs services aux consommateurs et le contraire est également vrai! C'est en grande partie parce que les nôtres ont déserté Dupuis, Paquet-Syndicat que ces derniers ont dû fermer boutique. Des administrateurs chevronnés ajouteront sur-le-champ: "Oui, mais la mauvaise administration et le manque de dynamisme en sont peut-être les véritables causes." Peut-être que oui, peut-être que non...

Il existe une réalité: ordinairement quand quelqu'un ou un organisme fait son possible pour donner des services de qualité et de choix, la clientèle qui y pense à deux fois y trouve également son avantage et son compte. Dans bien d'autres domaines, nous, Québécois, on a fait la preuve que l'on était capable de faire progresser de nombreuses institutions tant de production que de services. Pourquoi face aux magasins à rayons n'en serions-nous pas capables? Il

n'en dépend que de nous... Le Soleil lui pour tout le monde, bien sûr... mais d'abord pour nous autres... les autres aussi, mais après.

Certains vont être tentés d'arguer que ces considérations partent d'un esprit nationaliste... Loin de moi la xénophobie et encore moins cette volonté d'isolement... Quand on peut se procurer des biens et des services chez les nôtres, pourquoi pas leur accorder notre préférence, elle nous reviendra tôt ou tard... En passant la question de l'isolement a été réglée une fois pour toutes, je l'espère, le 20 mai 1980... Mais pas de politique, il y en a assez d'autres pour en faire.

Par ailleurs, certains disent que le stationnement aux abords du Mail Saint-Roch est ardu. Ils ont parfaitement raison. Il va falloir qu'un bon jour, bon nombre de stationnements à l'horizontale ou à la verticale soient tout simplement gratuits sans que la clientèle soit obligée de passer à un comptoir en produisant sa facture acquittée pour se faire coller et estamper un timbre. Les autorités de la ville de Québec ont leur part de responsabilité dans ce domaine.

Camille Fleury Giffard-Beaupré

Des petits trucs à l'Expo

Je vous écris pour vous dire à quel point certaines personnes qui travaillent dans les jeux de hasard à l'Expo-Québec sont hypocrites et malhonnêtes...

Voici ce qui m'est arrivé: je suis allé à un jeu qui consiste à lever une bouteille avec un anneau attaché sur une perche au bout d'une corde. Arrivé là, je donne \$1. Ensuite la fille se retourne de côté. Alors j'essaie de lever la bouteille et je réussis. Donc je leur ai dit: "Je l'ai eu!". Tout à coup un gars arrive devant moi, remet la bouteille à terre et dit "Non". Alors j'ai dit à la fille "Je l'ai eu" alors la fille me dit "Non, la bouteille est à terre."

Après s'être enquis d'un moment, on est reparti sans toutou évidemment. Je conseille à tout le monde de ne plus essayer les jeux de hasard sauf peut-être le bingo et les palettes. Allez plutôt visiter, embarquer dans les manèges ou tout simplement restez à la maison! Et si vous vous faites avoir par ces gars, faites comme moi, faites-le savoir à tout le monde!

André Houde Beauport

Le capitalisme est immoral

"Le système capitaliste est immoral."

C'est l'exploitation de l'homme par l'homme.

Les riches s'enrichissent aux dépens des pauvres. Les riches deviennent de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres.

Les riches font de l'argent avec des intérêts de 20 pour 100 sur leur argent bancaire, tandis que les pauvres empruntent à un intérêt de 24 pour 100 pour pouvoir rejoindre les deux bouts, à cause de l'inflation, perte du pouvoir d'achat, augmentation du coût de la vie, celle des aliments.

C'est loin d'être la fraternité, aidez-vous les uns, les autres, c'est plutôt volez-vous, les uns, les autres.

C'est loin d'être l'égalité, la société juste.

Dans la Bible, les apôtres du Christ mettaient tous leurs biens en commun et ne manquaient de rien.

C'est cela que j'appelle la fraternité, l'égalité, la justice sociale. "Vive le socialisme!" Un moraliste.

Jacques Veer Québec

Québécoisement votre, Denis P. Perron, Député de Duplessis Assemblée nationale

L'Ancêtre fête ses 10 ans



pierre champagne

de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Séminaire de Québec (1965-1966)

Le conventum des finissants 1965-1966 du petit séminaire de Québec aura lieu samedi 19 septembre. C'aurait été ma promotion si je n'avais pas été expulsé de l'établissement au milieu de ma "méthode". Ceux qui ont déjà fait parvenir leur inscription sont attendus à 15h dans la "cour des petits". Les autres finissants intéressés sont priés de communiquer avec Paul-André Beaudry à 658-1400.

Les Khmers de Québec

L'Association khmère de Québec invite tous les Cambodgiens et tous les Québécois à venir fêter la journée de Phchum Ben qui aura lieu sous la présidence du vénérable Hok Sovann, le samedi 19 septembre au 860 rue Père-Marquette à Québec. Prières, méditations, repas et danses sont au programme qui débute dès 10h. Les intéressés auront plus de renseignements en téléphonant à 525-9140 ou à 692-3354.

Projets expérimentaux en loisir

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire aviser les groupes de citoyens qu'ils ont jusqu'au 15 octobre pour soumettre un projet dans le cadre du programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir. Toute demande doit être envoyée sur le formulaire prévu à cette fin et qui est disponible dans tous les bureaux régionaux du ministère.

Le Lotus

Le centre de yoga Le Lotus inaugurerait tout récemment ses nouveaux locaux, situés au 805A de la côte Franklin. Le Lotus compte une dizaine de centres disséminés dans la province, et se prépare à une prochaine expansion vers l'Ouest.

Cossette à Toronto

Claude Cossette et ses associés, une maison qui se spécialise en publicité et en marketing, ouvrira, le premier octobre, une succursale à Toronto, au 106 avenue

Road. On n'a pas voulu dévoiler le nom de celui qui dirigera cet îlot québécois en terre anglophone mais il s'agirait d'un individu qui travaillait déjà dans une importante boîte de publicité dans la Ville Reine et qui aurait été subtilisé à la concurrence.

La pomme colombienne

Les Chevaliers de Colomb du conseil 4246 de l'Ancienne-Lorette lancent pour une quatrième année la campagne de la pomme colombienne qui se déroulera du 19 septembre au 24 octobre. Des macarons vous seront offerts au prix de \$1 l'unité par différents organismes de la région et les profits seront versés à la Cité du Père, oeuvre humanitaire qui vient en aide à toute personne en détresse.

Saint-Gérard-Magella

Un groupe de personnes bénévoles de la paroisse Saint-Gérard-Magella se préparent à célébrer dignement le 75e anniversaire de l'érection canonique de ce village, du 3 au 18 octobre. Le souper et la soirée d'époque qui se tiendront à l'école Jules-Emond, samedi le 10 octobre, seront particulièrement bien adaptés à la commémoration de cette fête. Tout le monde devra être déguisé "en ancien temps".

Aide-moi... à vivre

Aide-moi à vivre, un projet d'intégration en logements, poursuit sa campagne de financement entreprise cet été en collaboration avec Esso et Pepsi. La dernière étape de cette campagne se concrétisera par la vente de boîtes d'amandes enrobées de chocolat, du 15 septembre au 15 octobre. Les fonds ainsi accumulés permettront de mettre sur pied l'îlot résidentiel Réal-Cloutier, objectif ultime de cette campagne de financement.

P.S. Les boîtes d'amandes en question se vendent un peu cher (\$7.50) mais laissez-moi vous dire qu'elles sont délicieuses.

Microsillon de Noël

Ténor bien connu de Québec, Yves Cantin lancera un microsillon de Noël, le 9 octobre, au Grand Théâtre de Québec. Cantin possède une des plus belles voix de la région.

On compte énormément de bons restaurants dans la région de Québec mais on ne compte que sur les doigts d'une seule main ceux qui peuvent se targuer d'une réputation extraordinaire. L'Ancêtre, sur la rue Couillard, le restaurant du chef Hervé Labarre, est un de ceux-là.

Hervé Labarre célébrait hier, le dixième anniversaire de son restaurant. C'est en effet le 16 septembre 1971 qu'il devenait le propriétaire unique de cet immeuble, "tout croche", qui depuis des décennies, sous un nom ou sous un autre, avait fait sa renommée comme boîte à étudiants dans un quartier latin. Il en existe encore de nombreux exemplaires à travers le monde. En quelques mois seulement, Hervé Labarre devait transformer l'établissement, reconnu pour ses cafés turcs et ses croissants, en un restaurant de grande classe. Cette réputation le suit depuis lors.

Ce que les étudiants du séminaire de Québec, de l'Académie de Québec et des Ursulines avaient connu sous le nom de "Nombri vert" ou "Les deux guitares" n'était à l'époque qu'un tout petit coin ne contenant que 25 places. "Lors-



CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE DE QUÉBEC INC.
180, rue Blouin
Ville Vanier, Québec, P.Q.
G1M 1E3
Tél: (418) 681-3501

Il me fait plaisir de reprendre, aujourd'hui, la publication d'une mini-chronique abandonnée pour la saison estivale. Ces renseignements sur les emplois bénévoles disponibles durant la semaine seront toujours publiés les lundis de chaque semaine. Par exception toutefois et parce que la première chronique m'est parvenue avec un peu de retard, ce n'est qu'aujourd'hui que je peux publier celle de lundi dernier.

Les emplois disponibles cette semaine sont:

- Le groupe Relevailles recherche des mères désirant apporter leur soutien à de nouvelles mamans. Visites, écoute téléphonique.
- Le groupe Relevailles a également besoin d'une secrétaire à temps partiel, le mercredi.
- Le bénévolat Saint-Sacrement recherche des chauffeurs et accompagnateurs pour la distribution des repas aux personnes âgées et aux personnes malades.

Les intéressés (es) auront plus de renseignements en téléphonant, durant les heures ouvrables, au Centre d'action bénévole de Québec à 681-3501.



Le chef Hervé Labarre et Denise Lacroix, son épouse, devant leur célèbre restaurant.

que je l'ai acheté, devait déclarer Hervé Labarre, je ne possédais que \$500 comptant. J'ai heureusement été soutenu par un excellent avocat, M. Pierre Jolin et par mon épouse qui m'a toujours secondé, Denise Lacroix." Aujourd'hui, dix ans plus tard, l'Ancêtre a su atteindre une renommée nationale, sinon internationale, et près de 100 personnes peuvent s'y restaurer en même temps.

Hier soir, Hervé Labarre avait invité 91 personnes à sa table. Ce repas demeurera dans les annales de la gastronomie québécoise.

Hervé Labarre est né à Evreux, en France, le 11 juin 1945, d'un père cuisinier et d'une mère qui ne l'était pas moins. Après avoir parcouru l'Hexagone de tous les côtés avec ses parents, il se pointait au Canada, le 27 octobre 1966, à l'âge de 21 ans.

C'est au Chanteclerc à Sainte-Adèle, qu'il commença sa carrière mais dès 1967 il était chef-rôtisseur au Manoir Richelieu qui appartenait encore, à cette époque, à la Canada Steamship Line.

Toujours en 1967, il traverse le Canada, avec un ami, en famille, pour s'établir à Vancouver où il travaille au restaurant Red Fox, aujourd'hui disparu.

En 1968, il revient au Québec et il offre ses services au Baril d'huîtres, sur la rue Saint-Joseph. C'est la belle époque de St-Georges Côté et des émissions en direct "Entre nous" et "Les deux font la paire".

Toujours en 1968, il travaille comme sous-chef au restaurant La Bastogne, un des meilleurs de la région à l'époque, puis comme chef au Vendôme lui aussi classé dans les plus grands. C'est la même année qu'il rencontre son épouse, Denise Lacroix, alors secrétaire juridique.

Il l'enlève pour l'amener en France où il l'épouse. C'est là qu'elle connaît ses beaux-parents et que sa belle-mère lui enseignera les rudiments de la restauration. Il revient au Canada au début de 1970 et travaille au Lac Delage. Son patron d'alors, M. Paul Racine, était d'ailleurs, hier soir, de la réception.

Enfin, le 16 septembre 1971, Hervé Labarre, achète l'Ancêtre. Depuis lors, il n'a plus besoin de présentation.

Au fil des ans dans LE SOLEIL

L'an dernier: 26 cégeps prennent le risque financier d'offrir la gratuité pour les cours aux adultes.

Il y a 10 ans: le couturier John Kelly est trouvé sans vie dans son logement du 270 de la rue des Bernières.

Il y a 20 ans: le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, Conrad

La loto a gagné le sport

Loto-Québec présentait, hier midi, à la presse provinciale, à Québec, dans une grande tente montée tout près de la terrasse Dufferin, son dernier-né: Loto-Hockey.

Reprenant de nombreux éléments des "pools" de hockey déjà connus et jadis populaires, cette nouvelle loterie de type "poule" allie certaines caractéristiques des billets de loteries instantanées et de notre sport national... qui est aussi celui des Soviétiques comme on a pu le constater depuis une décennie.

Tout détenteur d'un billet dont le temps indiqué correspondra au temps officiel de buts et de punitions lors des matchs sélectionnés, pourra remporter un lot de \$10, \$25, \$50 ou le lot principal de \$400 rattaché au chrono du dernier but.

Les chances de gagner le lot principal se situent à un sur 1,190 (les dix premières secondes du match ayant été systématiquement éliminées) quelque 1,680 parieurs pourraient remporter le lot rattaché au dernier but dès cette première soirée, celle du 10 octobre, lorsque Buffalo rencontre Montréal. Toutes les parties des Nordiques et des Canadiens pourront être "gagées".

On comprend mieux, maintenant, la raison pour laquelle le gouvernement du Québec a souhaité "bonne chance" au gouvernement du Canada qui, lui aussi, a décidé de lancer une loterie "sportive" à la même époque. On connaît l'engouement des Québécois pour ce genre de loterie qui fracassait tous les records même lorsqu'elle était illégale.

Loto-Québec croit pouvoir faire des revenus brut de \$30 millions cette année et 35 pour 100 iront au gouvernement du Québec.

Adénauer, perd la majorité absolue qu'il détenait depuis 12 ans.

Il y a 30 ans: le premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis, a inauguré le tout dernier sanatorium à être construit dans la province, celui de Gaspé.

Il y a 40 ans: bénédiction de la nouvelle aile de l'hôpital de Gaspé.



VENTE DE FERMETURE

à la boutique
Charles Giguère
de Plaza Laval seulement

2750, chemin Ste-Foy (au sous-sol)

50%

DE REDUCTION
SUR TOUTE LA
MARCHANDISE
EN MAGASIN

BOUTIQUE

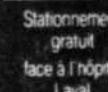
Plan mise de côté 30 jours

Local à louer



Charles Giguère

CONFECTION POUR HOMMES



PLAZA LAVAL SEULEMENT

2750, chemin Sainte-Foy (au sous-sol) 653-6243

ERRATUM

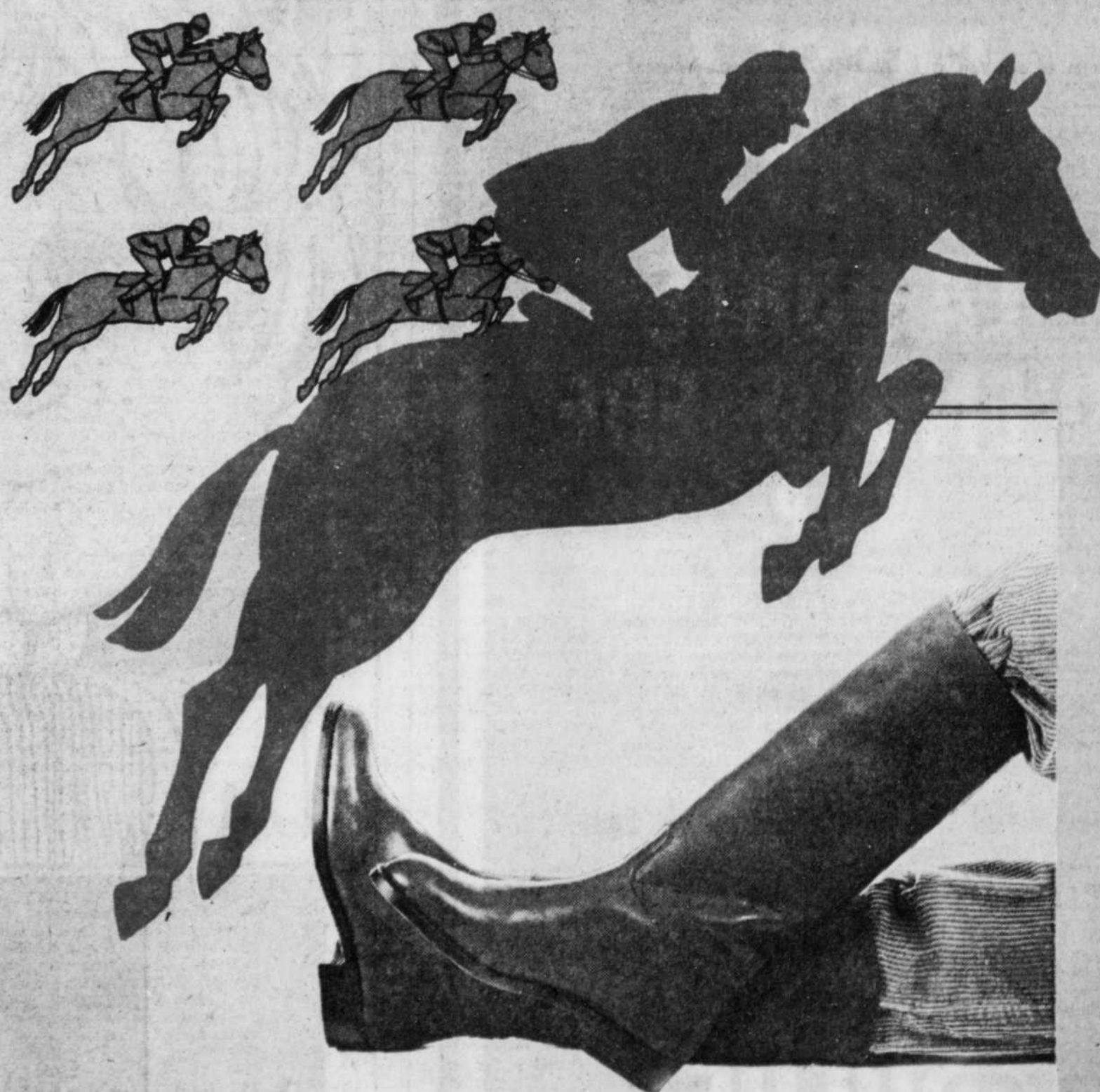
Suite à l'annonce parue dans le journal l'Elan, le mercredi 16 septembre 1981, page 17, Boutique Prêt à Porter Sissi, on aurait dû lire **ADMISSION 1.00\$** au lieu de Entrée gratuite.

DÉFILÉ DE MODE

le mardi 22 septembre à 20.00 hres

au

CARREFOUR CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
(en haut de la 80e)



Simard & Voyer
Faites cavalier seul

Pour lui

De la classe, de la race, l'allure cavalière

Haute: cuir brun ou naturel 234\$ 198\$ Mi-jambe: cuir kaki ou naturel

Galerie de la Capitale, Place Québec, Place Ste-Foy, Place Laurier, Galeries Chagnon, Place Fleur-de-Lys

L'ÉLÉGANCE PORTE LE NOM SIMARD & VOYER

VOYAGEZ À BON PRIX... TOUTE L'ANNÉE!

Économisez
40%

grâce aux avantageux tarifs aller-retour un-jour offerts toute l'année.

De Québec (Sainte-Foy) à:

Montréal	19\$
Trois-Rivières	9\$
Drummondville	12\$

Économisez
25%

grâce aux avantageux tarifs aller-retour sept-jours offerts toute l'année.

De Québec (Sainte-Foy) à:

Montréal	24\$
Toronto	63\$
Ottawa	39\$

Ces tarifs ne s'appliquent pas si vous partez un vendredi.

Tarifs et conditions donnés sous réserve de changement possible sans préavis.



CONFORT INÉGALÉ!

Dans les trains de VIA vous avez amplement de place pour bouger. Vous pouvez admirer les paysages qui défilent, prendre une bouchée ou simplement vous désaltérer. Vous pouvez même faire un peu de travail. Et VIA 1, véritable service de première classe, vous est offert dans la plupart des trains du corridor Québec-Windsor. Communiquez avec votre agent de voyages ou VIA au 692-3940. Notre standard téléphonique est ouvert 24 heures par jour. Stationnement gratuit à la gare de Sainte-Foy.

La police recherche encore les 2 évadés

par Lucien LATULIPPE

Les recherches dans la région de Lac-Etchemin pour trouver les deux évadés de la prison de Cowansville sont encore demeurées vaines, hier, et elles ont été abandonnées à la tombée du jour. Des agents de la Sûreté du Québec sont quant même restés sur place et ils devaient se remettre à l'oeuvre, ce matin.

Une soixantaine de policiers, secondés par l'hélicoptère et deux chiens pisteurs, s'étaient résolument remis à la tâche, hier matin. On venait de relever des pistes fraîches près d'un chalet dans le secteur du mont Orignal et on avait de bonnes raisons de croire que c'était là le vestige du passage de Martin Pouliot et de Jean-Pierre Grenon.

Agés respectivement de 25 et 24 ans, les deux évadés connaissent bien cette région et, particulièrement, sa forêt qu'ils ont parcourue à maintes reprises, ayant demeuré dans les environs.

En liberté illégale depuis le 15 août, Pouliot et Grenon sont armés d'un fusil 12, au moins, et ils sont considérés comme dangereux. Ils ont été aperçus, samedi dernier, près de Saint-

Léon-de-Standon. Ils étaient en possession d'une auto rapportée volée à Lac-Etchemin.

Des agents du poste de la SQ à Saint-Machie les ont pris en chasse pour essayer

quelques coups de feu de calibre 12. Ils ont riposté et ils ont touché l'auto volée que les évadés ont abandonnée pour aller trouver refuge dans la forêt.

L'effectif des policiers

est constitué de membres du groupe tactique d'intervention, d'agents de l'unité d'urgence, ainsi que d'autres agents de la SQ à Québec.

Les gardes de prison sont impuissants devant les cas de pendaison

MONTREAL (PC) — Deux gardes de l'Institut fédéral Leclerc à sécurité moyenne qui ont trouvé un prisonnier pendu dans sa cellule ont déclaré hier à l'enquête du coroner qu'on ne leur avait jamais enseigné les techniques de réanimation.

André Campeau, âgé de 41 ans, est mort le 25 mai dans le "trou" où l'on confine les prisonniers en punition. Il purgeait la dernière année d'une peine de cinq ans pour conspiration en trafic de narcotics et il avait demandé d'être isolé.

Les gardes Réal Lemay, âgé de 27 ans, et Denis Burke, âgé de 25 ans, ont dit qu'ils lui avaient massé le coeur mais n'avaient pas essayé de la réanimer bouche à bouche.

"On fait ce qu'on peut", a expliqué Burke.

La Ligue des libertés civiles a déclaré que

l'étonnante requête de Campeau et la rumeur qu'il était déprimé auraient dû alerter les gardes.

Lemay a dit qu'il n'avait pas attaché d'importance au fait que Campeau avait refusé son repas du soir environ une heure avant d'être trouvé pendu.

"Chacun reçoit la même attention", a dit Burke.

On avait coutume de regarder les prisonniers par le trou de la serrure deux fois par heure, ont dit les gardes.

Lemay dit qu'il a trouvé Campeau pendu à un drap et qu'il a appelé immédiatement à l'aide. Avec l'aide de Burke, il a réussi à détacher le prisonnier de 113 kilogrammes et les deux lui ont massé le coeur sans succès.

VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.



**PASSEZ
PAR
LA PORTE
D'EN ARRIÈRE
S.V.P.**

Les bons clients d'Émilien Rochette, la maison du tapis à Québec, connaissent la porte d'en arrière (celle du stationnement). Vous arrivez directement dans l'entrepôt; c'est là que ça se passe.

Tout est réduit
Le service reste le même
Premiers arrivés, premiers servis

Quelques exemples:

Tapis au fini velours, sur base de jute Rég. \$25.05 m ² Spéc. \$20.25 m²	Tapis bouclé commercial Rég. \$13.45 m ² Spéc. \$10.70 m²	Tapis à motifs ou à effet tweed sur base de caoutchouc Rég. \$11.90 m ² Spéc. \$8.30 m²
--	---	---

**SOLDE
D'ENTREPÔT**

■ ÉMILIEN ROCHETTE

La maison du tapis à Québec
555, de la Couronne

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

AUX GALERIES DE LA CAPITALE

une invasion de GRANDES marionnettes

du 17 au 26 sept.
en collaboration
avec



EXPOSITION
50
marionnettes

SPECTACLES
animation avec
marionnettes géantes

jeudi le 17
entre 14h et 20h
vendredi le 18
entre 14h et 20h
samedi le 19
entre 10h et 16h



Les galeries de la capitale

**GRAND PARCE QUE
LES GRANDS Y SONT**

EATON

la

Woolco

(BENTOT)

Le corps d'un jeune casse-cou reste introuvable

VANCOUVER (d'après UPC) — La police a renoncé à tout espoir de retrouver le corps d'un jeune Torontois de 23 ans qui a sauté, par défi, en bas du pont Lion's Gate à Vancouver.

Le jeune casse-cou, Robert Powell, n'est pas remonté à la surface après avoir sauté dans les eaux turbulentes qui coulent sous le pont, d'une hauteur de 75 mètres.

Les autorités policières doutent fort de retrouver le corps de Powell "parce que les eaux sous le pont sont particulièrement tumultueuses durant les marées". La police croit que le corps a été emporté vers la mer.

"Ce n'est certes pas un suicide" a commenté la le policier Les Fox. "Le jeune Powell était reconnu comme étant un véritable casse-cou. Même

s'il avait bu, il connaissait la hauteur du pont."

Interrogée depuis Toronto, la mère de Robert Powell a rappelé que son fils "avait toujours aimé grimper les plus hauts arbres, conduire les motocyclettes et les voitures les plus rapides". Son frère Brian se souvient encore du jour où Robert a décidé de prendre une course avec le train, entre Kenora (Ont.) et Toronto malgré une pluie battante. "Et je crois bien que c'est lui qui a gagné la course", ajoute Brian Powell.

Robert Powell, un diplômé en chimie de l'université de Waterloo était en vacances à Vancouver, chez un ami, Lee Beamish, qui a été témoin du plongeon fatal de Powell. "Je croyais qu'il plaisantait", a dit Beamish. Mais avant qu'il ne puisse l'arrêter, Powell avait déjà sauté en bas du pont.

Le Dr Michaud remis en liberté provisoire

SHERBROOKE (PC) — Un médecin de Sherbrooke, le Dr Paul Michaud, accusé d'attentat à la pudeur sur la personne d'adolescents, a repris sa liberté provisoire moyennant plusieurs conditions.

Le magistrat Laurent Dubé, de la cour des sessions de la paix, lui a défendu de communiquer avec les deux plaignants, de rencontrer des personnes mineures sauf dans l'exercice de son métier, de se rendre dans ses salles de jeux électroniques sauf pour en recueillir les recettes, et il lui a ordonné de déposer son passeport et de ne pas quitter le Québec.

Le Dr Michaud, âgé de 42 ans, de Sherbrooke, conservera sa liberté à

ces conditions d'ici à son enquête préliminaire fixée au 3 novembre.

Il était détenu depuis son arrestation vendredi à la suite d'une enquête de la Sûreté du Québec relativement à ces accusations.

Le Dr Michaud a protesté de son innocence, hier, par l'intermédiaire de son avocat, Me Roland Lamoureux, et opté pour un procès devant jury.

Le procureur Me Pierre-Luc Roland a manifesté d'abord l'intention de procéder à une enquête en détention contre le prévenu mais il a dit ensuite qu'il serait satisfait des conditions que l'on connaît.

L'enquête policière n'est pas encore terminée dans cette affaire.

Débrayage à la Brink's

MONTREAL (PC) — Environ 200 gardes au service de la compagnie Brink's ont débrayé pour 24 heures, hier, afin de protester contre la lenteur des négociations pour le renouvellement de leur convention collective.

Les syndiqués, membres de la section locale 931 du syndicat des teams,

tentent d'obtenir la signature d'un nouveau contrat de travail pour remplacer celui qui a expiré le 9 mars dernier.

Le porte-parole syndicat, M. Jacques Mathieu, a indiqué que les gardiens seraient de nouveau à leur poste aujourd'hui, sans toutefois écarter la possibilité d'un nouveau débrayage dans les prochains jours.



1,000 kilomètres "à bras"

Deux handicapés d'Edmonton ont mis 16 jours pour traverser les Rocheuses en fauteuil roulant. Partis de Calgary, ils sont arrivés à Vancouver hier et leur exploit contribuera à financer leur équipe de basketball.

Jury choisi pour le procès de Belmoral

VAL-D'OR (PC) — Il reviendra à sept femmes et cinq hommes ordinaires du Nord-Ouest québécois de trancher le sort de la société des Mines Belmoral, cette entreprise accusée d'homicide involontaire en rapport avec la catastrophe qui a endeuillé Val-d'Or le 20 mai 1980.

Même s'il s'est déroulé assez rondement au début, le processus de sélection des 12 jurés est vite devenu un exercice fastidieux, en raison de la population relativement réduite de la région.

Tout au long de cette première journée du procès, les procureurs ont éprouvé hier de la difficulté à trouver des candidats n'ayant pas connu l'un ou l'autre des huit mineurs qui ont trouvé la mort ensevelis sous des tonnes de boue ou, à tout le moins, leurs proches parents.

La société des Mines Belmoral doit répondre à huit chefs d'homicide involontaire coupable, accusations que la poursuite impute à une négligence criminelle.

Accident mortel à LG-4

MONTREAL (PC) — Une collision impliquant trois camions a fait un mort et un blessé, hier matin près du chantier de LG-4, a indiqué un porte-parole de la police municipale du territoire de la Société d'énergie de la baie James, M. Gilles Potvin.

Un des camions a explosé dès

l'impact et son conducteur, Daniel Lapiere, âgé de 19 ans de Fabre, au Témiscamingue, est mort brûlé.

Le blessé, Alain Paquet, âgé de 21 ans, a été transporté à l'hôpital de LG-4, où il repose dans un état jugé satisfaisant. L'occupant du troisième camion n'a pas été blessé.

Un débardeur a vu la mort de près à Québec

par Tom FRECHETTE

Un débardeur des ports nationaux de Québec est venu près de perdre la vie par noyade, hier, alors qu'il effectuait son travail d'amarreur.

L'employé qui demeure à Vanier enlevait, vers 12h35, les amarres d'un bateau soviétique chargé de grain pour lui permettre de quitter le quai 28 avec sa cargaison lorsqu'il perdit pied et tomba dans le fleuve.

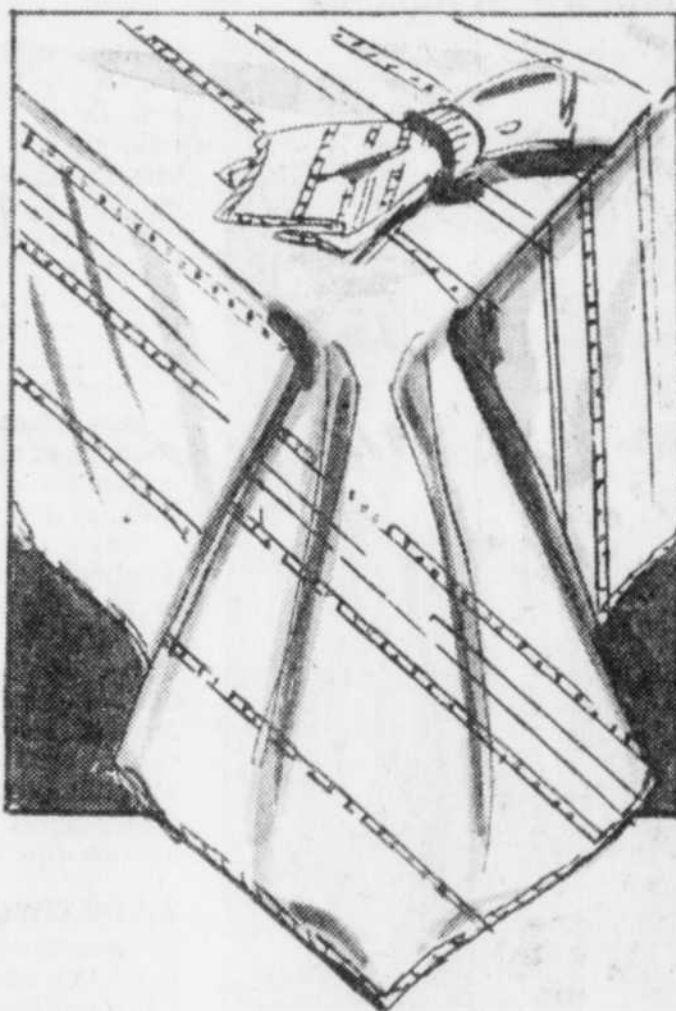
Il semble que le travailleur ne savait pas nager. Toutefois il eut la

présence d'esprit, en remontant à la surface, de saisir une bouée que des compagnons venaient de lancer à l'eau.

En même temps un autre débardeur, M. Auguste Beaumont, laissait descendre un câble pour empêcher que la bouée soit emportée par le courant.

Alertée, la police des Ports nationaux demanda aussitôt l'assistance du garde-côte 98.

« La Lingère » notre boutique de lingerie de maison. . . les meilleures collections. . . les valeurs exclusives. . . et toujours la qualité simons!



la nappe à rayures tissées ton sur ton

Jolie nappe de polyester et rayonne, lavable et séchable à la machine. teintes unies de blanc, rouge, marine, brun, chameau, rouille et vert forêt

grandeur	rég.	spécial
60" rond	\$20	15.99
52 x 70	\$20	15.99
60 x 84	\$25	19.99
60 x 104	\$34	26.99
serviette de table	\$3.25	2.39

draps et douillettes de « Springmaid »

drap simple rég. \$16. spécial 12.99

draps et douillettes, tissés dans un nouveau mélange de polyester et coton, sans repassage. Motifs de branches fleuries rose, blanc et vert pré sur fond champagne

les draps	rég.	spécial
simple	\$16	12.99
double	\$21	16.99
grand	\$29	23.99
taies (la paire)	\$16	12.99

les douillettes	rég.	spécial
simple	\$80	59.95
double	\$90	69.95
grand	\$100	74.95



la maison
simons
place ste-foy... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN AUX GALERIES DE LA CAPITALE

clinique de physiothérapie

ouverte au public
Spécialisée en thérapie sportive
RENDEZ-VOUS SANS DÉLAI
658-7771

MÉDECINS CONSULTANTS SUR PLACE

Entrain

Centre Médico-Sportif
Entre Place Laurier et Place Ste-Foy

GAGNEZ VOTRE PANIER DE PROVISIONS

GAGNANT(E)
DE LA SEMAINE

Madame Jacqueline Gingras

884, av. Toronto
Ste-Foy

place des
XXXX
quatre-bourgeois

Avant d'acheter un condominium, comparez nos prix de location!

Grands logements disponibles.

Choix à Québec:

SAMUEL
DE CHAMPLAIN

PLACE
DES BRAVES

LE
MONTMORENCY



Pour renseignements:
jour - 687-2610

soir - 523-0688

Un incendiaire écope de 14 jours de prison

par Lucien LATULIPPE

Gilbert Dupuis, âgé de 26 ans, de Saint-Gédéon de Beauce-Sud et de Montréal, a écopé de 14 jours de prison, vendredi dernier, au palais de justice de Lac-Mégantic. Il avait avoué sa culpabilité à l'incendie d'un bâtiment.

En prononçant la sentence, le juge Yvon Roberge a tenu compte que l'accusé était en détention préventive depuis 38 jours.

L'incendie de la roulotte de Gilbert Dupuis, qui était située à Saint-Gédéon de Beauce-Sud, remonte au 28 septembre 1980.

Lors de l'enquête devant le commissaire Delage, Gilbert Dupuis avait reconnu avoir offert de l'argent pour faire incendier sa roulotte payée \$5,000 et assurée pour \$20,000. Les deux individus

qui ont mis le feu ont aussi témoigné et ils se sont suicidés depuis.

A l'amende

D'autre part, Pierre Lessard, âgé de 28 ans, de Thetford-Mines, s'est vu imposer une amende de \$1,000 ou, à défaut de paiement, trois mois de prison. Le juge Charles Cliche lui a accordé un délai d'un an pour payer.

Lessard avait été trouvé coupable de méfaits publics, en faisant ouvrir une enquête par la Sûreté du Québec. Le 13 octobre, il avait déclaré avoir été enlevé par un individu armé qui l'avait obligé à circuler dans différentes routes de la Beauce. Il était parvenu à s'échapper, pendant que l'individu prenait la fuite avec l'auto qui fut trouvée abandonnée près de bâtiments de ferme à Tring-Jonction.

Le présumé enlèvement s'était déroulé, le matin, alors que Lessard se rendait à son travail à Tring-Jonction et qu'il était en retard.

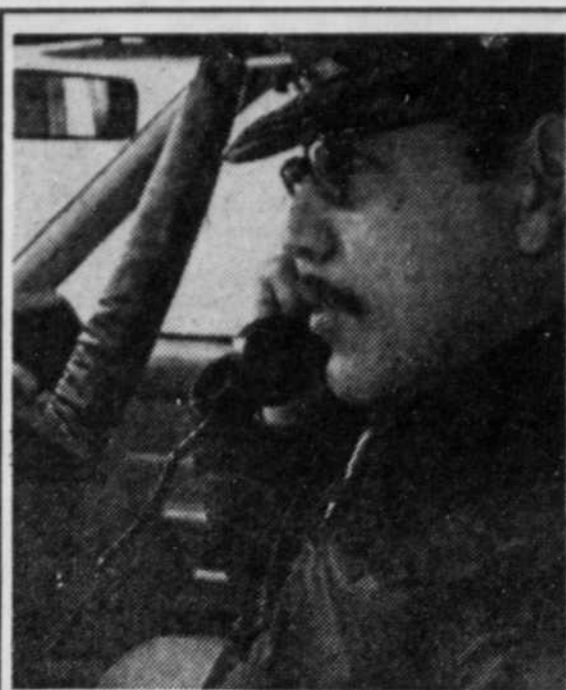
Sursis de sentence

De son côté, Normand Chouinard, âgé de 25 ans, de Québec, a bénéficié d'un sursis de sentence et le juge Charles Cliche lui a imposé une probation de trois ans.

Accusé du vol qualifié de \$500 dans une maison de Saint-Edouard-de-Frampton, le 8 mai dernier, Chouinard a avoué sa culpabilité.

Soupçonné d'avoir participé à ce même vol, Renaud Fournier, de Frampton, a vu sa cause fixée au 7 octobre. Jacques Lemieux, âgé de 26 ans, de Québec, est aussi impliqué dans ce vol.

Le vol en question avait eu lieu à la maison de Paul-Henri Fortin, âgé de 53 ans, qui vit avec sa mère âgée de 84 ans. Les trois "cagoullards" les avaient molestés un peu, sans toutefois les blesser.



Chef de police accusé

Dix-huit accusations criminelles ont été portées, mercredi, contre le chef de police de Chesley, en Ontario, un village de moins de 2,000 habitants. Le ministère public a déposé contre David Allan Quinn, âgé de 36 ans, une accusation d'abus de confiance, deux de vol, 10 de négligence d'enregistrer des armes à feu et cinq de fausses déclarations pour obtenir des enregistrements d'armes à feu. Après avoir comparu devant un juge de paix, M. Quinn a été libéré sur parole jusqu'à son procès, fixé au 1er octobre. Il était chef de police de Chesley depuis 1975.

Les pompiers de Montréal décident d'aller en appel

MONTREAL (PC) — L'Association des pompiers de Montréal a décidé de porter en appel le jugement rendu contre ce groupe et le rendant responsable des dommages subis par un des demandeurs, M. Léo Parent.

Le président de l'association, M. Jean Labbé, s'étonne cependant que ce tribunal n'ait pas rejeté également sur la ville de Montréal une partie des responsabilités dans cette affaire.

"Une mésentente de l'ampleur de celle qui a existé en 1974 entre la ville et ses pompiers, et pour laquelle sont intervenus le ministre du Travail ainsi

que le premier ministre et ce bien avant que le conflit n'atteigne des proportions comme celles que l'on a connues, ne peut pas avoir existé sans que les parties en cause ne portent chacune leur part de responsabilités", souligne M. Labbé.

L'association estime d'autre part que le jugement rendu par le juge Châteauguay Perreault incorpore plusieurs principes de droit qui semblent nouveaux. C'est pour ces raisons que l'association a demandé à ses procureurs d'analyser le jugement et d'en appeler.

Un adolescent aurait abusé de sa cadette

SHERBROOKE (PC)

— La police municipale fait présentement enquête sur un incident impliquant deux mineurs. La division des enquêtes criminelles tente de vérifier l'information voulant qu'un adolescent de 15 ans aurait violé sa sœur de 11 ans.

Ce n'est qu'hier (mercredi), soit quelques jours après l'incident, que les policiers municipaux ont été saisis de cette affaire.

Il semble que l'adolescent aurait profité du fait que sa mère lui avait laissé la garde des enfants pour, le soir même, pénétrer dans la chambre à coucher de

sa sœur cadette et en abuser.

L'adolescent a été placé dans un centre de surveillance en attendant que les enquêteurs complètent le dossier.

Le comportement étrange de la victime aurait alerté la mère; c'est ainsi que la jeune fille devait lui apprendre tout ce qui s'était passé.

Un mort dans un accident d'avion

SAINT-JEAN (PC)

— L'écrasement d'un petit avion dans le lac Champlain, mardi soir, a fait un mort et un blessé, indique la Sûreté du Québec.

Un Cessna 150 appartenant à la compagnie Richelair, de Saint-Jean, repose dans cinq mètres d'eau et les plongeurs s'affairaient toujours, hier, à retrouver le corps du pilote, M.

Eman Ibrahim, âgée de 23 ans.

La personne blessée est M. Amin Gnamien, âgé de 29 ans, qui a pu se dégager au moment de l'accident et nager jusqu'à la rive.

Tous deux d'origine égyptienne, ils demeuraient à Saint-Jean. On ne connaît pas encore la cause de l'accident qui s'est produit dans de bonnes conditions de visibilité.

Qu'advient-il de votre chèque une fois qu'il est sorti de vos mains?

Il n'y a pas au monde de plus avides consommateurs de chèques que les Canadiens.

Il n'est donc pas étonnant que nous ayons mis au point le système de compensation de chèques qui est peut-être le plus efficace au monde.

Combien de chèques signerez-vous aujourd'hui? Ce mois-ci? Cette année?

C'est à peine croyable mais le nombre de chèques qui passeront par les banques à charte canadiennes a plus que doublé durant la dernière décennie. Présentement, plus de 1,5 milliard par année.

La valeur nominale de cette avalanche de papier se chiffre à près de \$5,4 mille milliards. Et pourtant, tous et chacun de ces chèques retrouvent rapidement le chemin de votre banque, de votre commerce ou de votre foyer.

Pour en arriver là, nos banques à charte ont mis au point un système de compensation de chèques qui fonctionne efficacement entre leurs quelque 7,400 succursales réparties à travers le pays.

Votre chèque est une lettre.

Votre chèque est un écrit ordonnant à votre banque de prendre une certaine somme d'argent de votre compte et de la remettre à une autre personne.

Plus de 30 millions de chèques passent par les banques à charte canadiennes chaque semaine. Les banques doivent combler le vide entre le débit d'un compte et le crédit d'un autre compte. Ceci doit être fait rapidement car lorsqu'une banque encaisse un chèque tiré sur une autre banque, elle doit, habituellement, déboursier une somme d'argent contre le chèque. Il est donc normal que la banque prêteuse veuille être remboursée dans le plus bref délai.

C'est pourquoi les banques ont mis sur pied deux systèmes de compensation de chèques. Chaque banque possède son propre système de compensation qui vise à accélérer la compensation des chèques entre ses succursales. Ces systèmes internes de compensation sont à leur tour liés à un second système.

Ce second système relie entre elles les banques et les autres institutions de dépôts afin de permettre l'échange des chèques tirés sur une institution et négociés ou payés par une autre.

Il y a 10 chambres de compensation sises dans les grandes villes à travers le pays. Elles sont en communication constante entre elles et la banque centrale (La Banque du Canada) qui, chaque jour, crédite ou débite les comptes de chacune des banques selon les indications des compensations de la journée.

Les ordinateurs accélèrent le système.

Les banques ont uniformisé le système de paiement grâce à des codes magnétiques



Votre chèque peut parcourir des milliers de kilomètres et passer entre plusieurs mains avant de revenir à votre banque, à votre commerce ou à votre foyer.

imprimés sur les chèques. Dans la plupart des cas, les transactions sont automatisées.

A l'heure actuelle, un chèque tiré sur une banque à Vancouver et déposé à votre banque à Québec sera aussitôt crédité à votre compte. Ceci parce que le montant du chèque peut être porté au compte du client de Vancouver la journée même. On ne peut, règle générale, en dire autant des banques à l'extérieur du pays.

Durant ce cycle de vingt-quatre heures, le chèque lui-même sera manipulé par près de 15 personnes et trois services de messageries. Il sera traité par deux ordinateurs et parcourra quelque 3,840 km à bord d'un avion. Même s'il est perdu ou égaré, il est possible de le retracer.

Comment lire un chèque.

Si vous regardez au bas de votre chèque, vous y verrez une série de chiffres propres aux ordinateurs. Les cinq premiers chiffres indiquent le code de votre succursale. Les trois chiffres suivants sont le code de votre banque. Puis s'inscrit votre numéro de compte. Ajoutez le montant de votre chèque et ce sont les seuls renseignements requis par l'ordinateur. Ce montant apparaîtra sur la droite du chèque lorsque l'opérateur aura transformé ce que vous avez écrit à la main en chiffres qu'un ordinateur peut lire. (Certains chèques portent aussi un numéro

de folio sur le coin extrême gauche). Tous les soirs, chaque succursale emballe ses chèques, les place à bord des fourgons de messageries en route vers les centres d'informatique régionaux. Travaillant tout au long de la nuit, les employés de ces centres trient les chèques afin de les acheminer vers les banques et les succursales sur lesquelles ils ont été tirés. Des ordinateurs mettent les comptes à jour.

S'ensuivent des échanges à travers le pays. Chaque jour, 20 tonnes de chèques et autres données quittent les banques à charte par le biais des services de messageries.

Tôt chaque matin, les centres d'informatique à travers le pays préparent des paquets qui à leur tour seront livrés, bien avant 10 heures le matin, aux succursales de chacune des banques. Dès que les paquets arrivent, les employés de la banque vérifient et classent les chèques. Ce sont d'importantes sources de renseignements qui facilitent les transactions avec les clients.

2,000 chèques à la minute.

Les machines les plus récentes peuvent traiter plus de 2,000 chèques à la minute. Ce qui permet à un nombre plus restreint de centres d'informatique de desservir de plus en plus de succursales de banques.

Grâce à l'automatisation, la quasi totalité des effets reçus au cours de la journée dans les succursales automatisées seront traités à travers le système de compensation durant la nuit. Ces effets seront traités et sur le compte du créateur et sur celui du débiteur avant le début de la journée d'affaires du lendemain.

Le système uniformisé du Canada.

Le petit nombre de banques à charte explique l'efficacité remarquable de notre système de compensation.

Aux États-Unis, il y a environ 15,000 banques indépendantes. Certaines ont plusieurs succursales, d'autres n'en ont qu'une. Ce qui transforme la compensation des chèques en une opération fort coûteuse et peu efficace. Un chèque peut nécessiter jusqu'à huit jours avant d'être compensé mais dans la plupart des cas, un ou deux jours suffisent. L'Américain moyen ne peut prendre pour acquis que son compte sera crédité le même jour.

Au Canada, où nous signons des chèques tout naturellement sans plus, nous ne nous rendons pas compte combien nous sommes privilégiés d'avoir un système de compensation qui permet un aller retour en 24 heures. C'est tout un exploit, compte tenu de la complexité des étapes à franchir.

Vol de machines à écrire et de calculatrices

par Lucien LATULIPPE

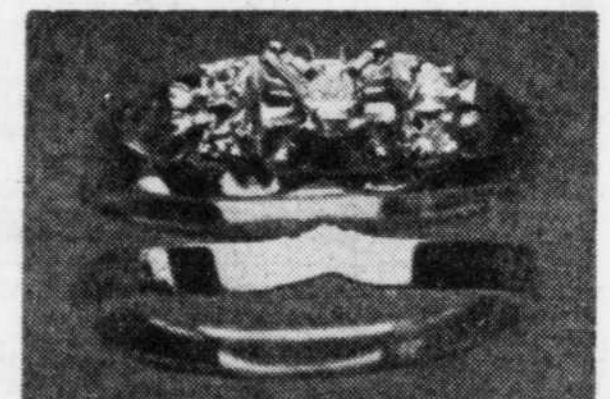
Des machines à écrire et des calculatrices électriques, provenant d'un vol commis à Vanier, ont été trouvées dans une maison de Sainte-Thérèse de Beaufort, hier soir, lors d'une perquisition effectuée par les détectives Gilles Simard et Richard Tremblay, de la police de Beaufort, avec des membres de la police de Vanier et d'Hydro-Québec.

Un suspect a également été arrêté et il est détenu au quartier général de la police de Beaufort. Il devait être traduit en cour des sessions de la paix, aujourd'hui.

La police laisse entendre que le vol a été commis, en fin de semaine dernière, dans le bureau d'Hydro-Québec et que le butin constitué de quatre machines à écrire et de 10 calculatrices est estimé à \$7,000.

Accident mortel

Un automobiliste de 43 ans, M. Conrad Smith, de Sayabec, dans la circonscription de Matapédia, a perdu la vie dans un accident de la route survenu mardi matin, vers 3h20, à Saint-Moïse. L'occupant de la voiture circulait sur la route 132 lorsqu'il perdit la maîtrise du véhicule qui capota dans un fossé.



Le meilleur choix que vous puissiez trouver

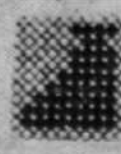
Landry-Jacot

BIJOUTIERS-IMPORTATEURS-DIAMANTAIRES
MAIL ST-ROCH
(face à Place Cartier)
529-9729

LARGUEZ LES
AMARRES
au CONCORDE
tous les jeudis soir
à L'Astral

le capitaine et son
équipage vous souhaitent
la bienvenue à bord et
vous offrent un somptueux
"buffet des Trésors de la
mer" avec homard

pour
\$18.75



Le Concorde
1225, Place Montcalm, Québec G1R 4W6
(514) 647-2222, Téléc 551-3998

No 4 d'une série de messages rédigés dans le but de mieux faire comprendre notre système bancaire.

Les banques à charte canadiennes.

L'Association des banquiers canadiens, porte-parole de:

Banque de Montréal • La Banque de Nouvelle-Ecosse • Banque Toronto Dominion • Banque Nationale du Canada • Banque de Commerce Canadienne Impériale
La Banque Royale du Canada • La Banque Mercantile du Canada • Banque de Colombie Britannique • Banque Commerciale du Canada • Norbanque • Banque Continentale du Canada
Banque ABN du Canada • Banque Barclays du Canada • Banque Continentale d'Illinois (Canada) • Banque d'Amérique Canada • Banque de Tokyo du Canada
Banque Hongkong du Canada • Banque Nationale de Détroit du Canada • Deutsche Bank (Canada) • La Banque de Change de Corée du Canada • Société de banque suisse (Canada)

Une première caisse d'entraide poursuit TVA

MONTREAL (PC) — Une des quelque 75 caisses d'entraide économique a mis à exécution la menace de poursuite de la fédération contre le réseau privé de télévision TVA pour sa série de reportages qui se sont soldés en juin par une sortie importante de capitaux.

La Caisse d'entraide économique de Saint-Hyacinthe a intenté hier une

poursuite de \$100,000, contre Télé-Métropole, le réseau TVA et ses postes affiliés de Québec et Chicoutimi, de même que contre la journaliste Yolande Lécuyer, à la suite d'une série de reportages sur de prétendues difficultés financières, qui avaient été diffusés par TVA les 29 et 31 mai, de même que les 1er, 2 et 3 juin derniers.

Dans la poursuite qui contient

une quarantaine d'allégués, la requérante soutient qu'en voulant prétendument tracer un bilan des caisses d'entraide au cours des 10 dernières années, la journaliste Lécuyer a avancé un tas de faussetés sur certaines difficultés financières, que ses reportages étaient truffés d'exagération, de réflexions personnelles, de parti-pris et qu'elle a commis un abus de confiance en se mettant dans une

situation de conflit entre son métier de journaliste et sa qualité d'administrateur de la caisse d'entraide de Longueuil.

Bien que Mlle Lécuyer ait démissionné de ce poste, le 4 mai dernier, soit avant la diffusion des reportages, la poursuite affirme que celle-ci a détourné à son profit des informations privilégiées et que TVA

aurait dû savoir ce fait.

On soutient aussi qu'il s'agit là d'un manque de loyauté et de bonne foi, qui a conduit à un traitement déséquilibré du sujet, sans qu'on donne la moindre chance aux caisses d'entraide de donner leur version dans le cadre même des ces reportages.

On relève par exemple que Mlle Lécuyer a affirmé faussement qu'au

moins 30 caisses étaient déficitaires au 29 mai dernier, alors que, selon la requête, deux caisses seulement étaient techniquement en difficultés.

Par suite de cette série de reportages, la requérante mande que toute cette opération libelleuse lui a causé un tort irréparable, des dommages et une atteinte à sa réputation, qu'elle évalue à \$100,000.

VENTE TRANS CANADA EATON

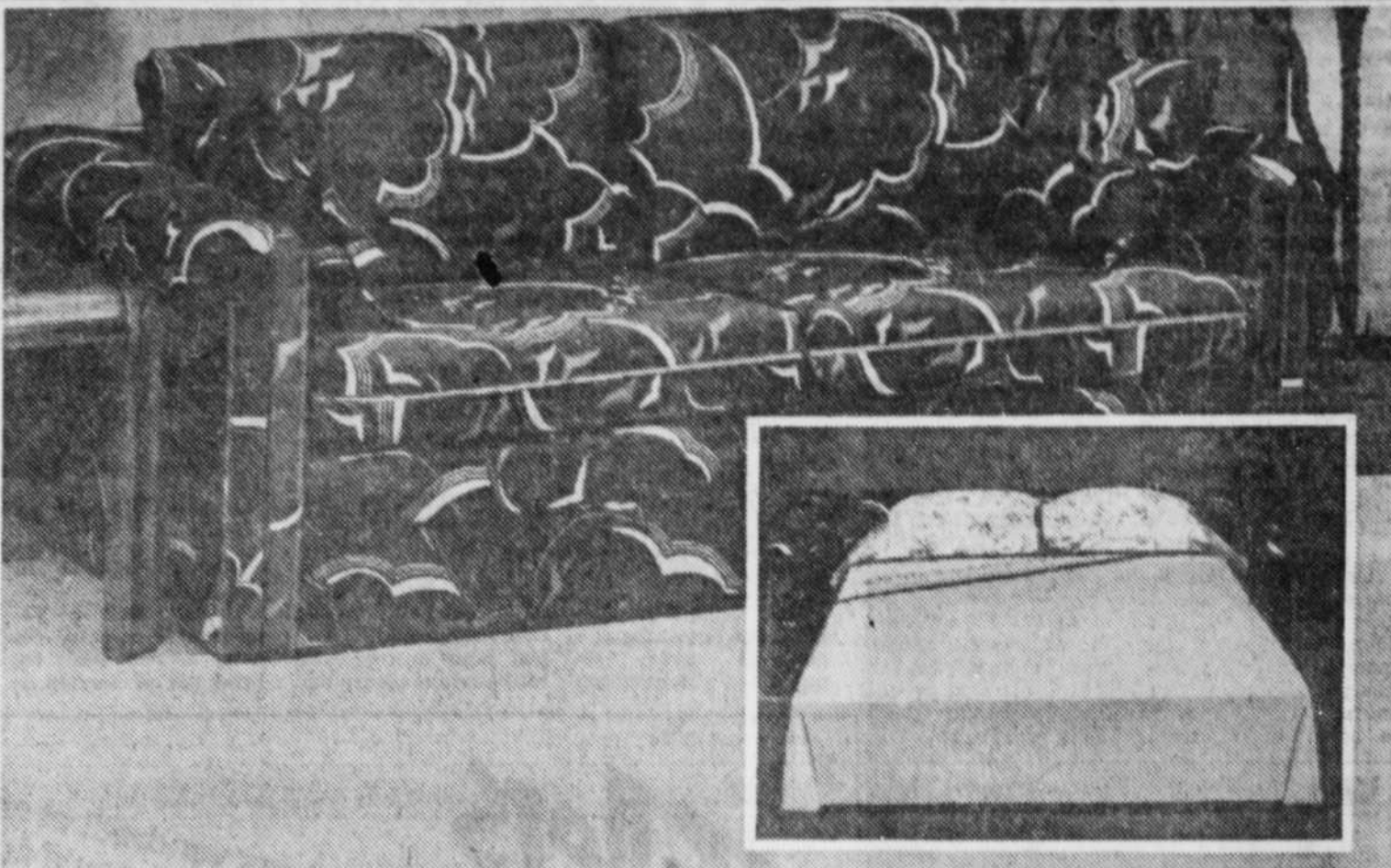
jusqu'au 19 septembre
Venez ou téléphonez
653-9331
Veuillez accorder un léger délai de livraison

Canapé-lit de Liberty

Prix courant Eaton 649.95

519⁹⁹ ch.

S'ouvre sur un matelas à ressorts de format deux-places. Coussins réversibles au siège et au dossier, rembourrés de mousse sous enveloppe de polyester "Dacron". Accoudoirs arrondis plus deux coussins accessoires. Cadre en métal avec roulettes à tapis pour permettre le nettoyage. Recouvrement en imprimé de coton brun.



Lit Serta "Posture Plus"

Matelas à 312 ressorts de calibre 13 (format 2-places) avec coussinage "Tufflex" de 3/4", mousse polyester de 3/4" et piqûres multiples sur 3/16" de mousse "elasto foam". Bordures préfabriquées et aérateurs. Recouvrement en rayonne. Sommier assorti au matelas.

Format	Prix courant Eaton	l'ens.
Lit jumeau	290.90	238⁹⁹
Lit 2-places	379.90	302⁹⁹
Lit "Queen"	459.95	365⁹⁹
Matelas seulement		ch.
Jumeau	149.95	118⁹⁹
2-places	189.95	150⁹⁹

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale - Rayon 271



Rabais 5.01 à 60.01! Tous les articles qu'il faut à bébé... à bien meilleurs prix

Rabais 60.01! Lit d'enfant

Prix courant Eaton 260.00

199⁹⁹ ch.

Extrémités interchangeable avec un côté retombant. Sommier réglable à ressorts. Fini non-toxique érable ou blanc. Env. 30" x 54".

Rabais 13.01! Matelas

Prix courant Eaton 53.00

39⁹⁹ ch.

Matelas fait de ressorts souples en métal coussinés. Rembourrage en feutre de coton blanc, sous-revêtement de vinyle résistant à écoussais pastel exclusif à Eaton. Env. 27" x 52".

Rabais 5.01! Pare-choc de lit

Prix courant Eaton 17.00

11⁹⁹ ch.

Fabrication de luxe en six sections dont une plus haute à la tête; rabat de sécurité s'ajustant sous le matelas. Vinyle "Sanitized" à imprimé écoussais pastel. Exclusif à Eaton.

Rabais 14.01! Chaise haute

Prix courant Eaton 60.00

45⁹⁹ ch.

Chaise plinthe 3-dans-1 avec plateau amovible en plastique. Se transforme de chaise haute en siège d'enfant ou autre usage. Imprimé écoussais pastel sur vinyle, exclusif à Eaton.

Rabais 55.01! Chiffonnier

Prix courant Eaton 255.00

199⁹⁹ ch.

Dessus érable massif ainsi que devant des quatre tiroirs. Fini non-toxique érable ou blanc. Env. 31 1/2" x 18" x 39 1/2" H.

Rayon 210

Eaton, Galeries de la Capitale Place Ste-Foy, Ste-Foy

Venez ou téléphonez:

653-9331

Le standard téléphonique ouvre à 9h30 du lundi au vendredi; 9h le samedi.

Heures d'ouverture: lundi, mardi, mercredi: 9h30 à 17h30 — jeudi, vendredi: 9h30 à 21h — samedi: 9h à 17h.

Visitez votre
nouveau Eaton
aux Galeries
de la Capitale

EATON

AUTOMNE-HIVER Présentation mode des Boutiques Eaton au Château Frontenac

mercredi 23 septembre, à 20h30 - 10^{me} par personne

Invité: Michel Robichaud

Billets: en vente à la Caisse centrale, Place Ste-Foy, et aux Galeries de la Capitale.

Les profits seront versés à: La Fondation des maladies du cœur, région de Québec

L'abaissement du lac Saint-Joseph est reporté

par Raymond GAGNE

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le courant de la journée d'hier, les eaux du lac Saint-Joseph ne seront pas abaissées en fin de semaine prochaine. L'opération est retardée, si elle est jamais réalisée, au samedi 26 septembre.

Un communiqué émanant du ministère de l'Environnement annonçait, en effet, hier, qu'à la suite de demandes adressées par les conseils des municipalités de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac, "le niveau des eaux du lac Saint-Joseph sera abaissé d'environ deux pieds pour une période de trois semaines entre le 19 septembre et le 12 octobre".

C'est le service de l'exploitation des ouvrages au ministère de l'Environnement qui avait pris la décision d'ab-

aisser les eaux du lac. Les municipalités désireuses de voir cette mesure entérinée par l'Environnement-Québec visaient ainsi à permettre à certains riverains de la section nord du lac Saint-Joseph d'exécuter des réparations à certains ouvrages de soutènement endommagés par les glaces pendant l'hiver de 1980.

La réalité

La décision de reporter l'abaissement des eaux du lac d'une semaine a été prise en extrême, hier en soirée, pour permettre aux autorités du ministère de prendre connaissance du dossier puis de confirmer la mesure ou encore de l'interdire.

Après enquête, LE SOLEIL a constaté qu'à l'exception du service de l'exploitation des ouvrages, aucun autre ser-

vice n'avait eu l'occasion de prendre connaissance du dossier avant que la décision d'abaisser le niveau des eaux du lac eut été prise.

Les trois sous-ministres étaient à l'extérieur et les responsables de services qui ont, à l'instar du service de l'exploitation des ouvrages, des responsabilités sur la gestion du milieu ignoraient tout du problème.

Le directeur de la Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique, M. Gaston Couillard, qui était l'un des rares fonctionnaires au courant de la décision prise, n'a pu être joint par le représentant du SOLEIL.

C'est stupide

Un représentant de la ville de Fossambault-sur-le-Lac a déclaré que la décision d'abaisser le niveau des eaux du lac était stupide.

Il a expliqué au SOLEIL que Fossambault a consenti avec répugnance à donner son

appui à la demande de Lac-Saint-Joseph tout simplement pour ne pas créer d'animosité entre les deux municipalités sises toutes deux sur les rives du lac.

D'avantage. Cet appui a été accordé après que les membres du conseil se furent "vertement engueulés pendant deux heures" et que la municipalité de Lac-Saint-Joseph eut accepté que l'opération ait lieu pour la dernière fois. "On est encore contre", de dire avec insistance le représentant de Fossambault-sur-le-Lac.

Une fois connue, cette position de la municipalité de Fossambault pèsera lourdement sur la décision finale qu'auront à prendre les autorités d'Environnement-Québec d'ici le 26 septembre.

Autre point qui influencera certainement la décision: l'obligation qu'ont les riverains du lac Saint-Joseph d'obtenir une autorisation d'Environnement-Québec pour entreprendre tout ouvrage susceptible



Le service de l'exploitation des ouvrages du ministère de l'Environnement avait pris la décision d'abaisser les eaux du lac.

d'affecter les rives du plan d'eau.

Or, la décision d'abaisser le niveau des eaux du lac avait été prise par le service de

l'exploitation des ouvrages sans que ce dernier se soit assuré que

ces demandes de certificat aient été ache-

minées auprès des services concernés.

L'atmosphère qui régnait, hier, au ministère de l'Environnement, à cause de ce problème, reflétait un caractère

explosif. Ce climat ré-

gnera sûrement jusqu'au moment où les autorités, cette fois en

bonne connaissance du dossier, diront si l'a-

baissement du niveau du lac Saint-Joseph doit se réaliser ou si la décision dont l'exécution est reportée d'une semaine sera annulée.



**un restaurant
à prix
POPULAIRES**

Heures d'ouverture
Dimanche et lundi, jusqu'à minuit
Mardi 1 h
Mercredi et jeudi 2 h
Vendredi et samedi 3 h

Le Troquet d'Artigny,
690, Grande-Allee est,
Québec, Tél. 525-4608

Si vous venez au cours des prochains jours...
peut-être que LORENZO va en ouvrir une pour
vous.

Zellers

Dates du solde: les vendredi et samedi,
18 et 19 septembre ou jusqu'à épuisement des stocks

SUPER AUBAINES À TOUT CASSER

Jeans et velours côtelé
"Lee" pour hommes

Au choix

12⁹⁷
ch.

Jeans en denim 100% coton ou en
velours côtelé coton/polyester
Tailles 28-32-34

Hauts en tricot de
polyester pour dames

Encolure en V
ou ras-du-cou
P-M-G

7⁹⁹
ch.

Cartouche de
cigarettes

Format régulier

King Size

9⁴⁹

la cartouche

9⁵⁹

la cartouche

Vêtements de nuit
brossés pour fillettes

3⁴⁷
ch.

Chemises de nuit longues ou
polojamas en nylon et acétate.
Tailles 8 à 14

Robes 2 pièces, tailles
junior

Tricots en acrylique brossé.
Modèles assortis. P-M-G

9⁹⁴
ch.

Pantalons fourreau en
polyester pour dames

5⁴⁴
ch.

Brun, raisin, autres. Tailles 10 à 20

Blouses tartin
pour dames

Polyester et coton.
Garniture de
volants. P-M-G

6⁴⁴
ch.

Piles
"Mallory" "Duracell"

Au choix
2 piles "AA"
ou 1 pile 9 volts

1⁹⁷
le paquet

Au choix
2 piles "C"
ou "D"

2²⁷
le paquet

Ampoules "C.G.E." "Econolites",
paquet de 4

1¹⁷
le paquet

Ampoules d'intérieur givrées
60 ou 100 W

Papiers-mouchoirs
"Scotties"

.78

la boîte

Boîte de 200

Savon "Ivory", paquet de 4

1⁰¹

le paquet

400 g

Souliers
de course
"Sparx" "Vintage"

9⁹⁷

la paire

Modèle haut en toile. Hommes:
6 1/2-12; Garçons: 3 1/2-6; Femmes:
5-9. Denim et autres teintes

Antigel/
réfrigérant "Prestone II"

Bidon de 4 litres

7⁹⁹

le bidon

Huile à moteur 10W30
"Quaker State"

1¹⁷

le litre

Super blend. 1 litre

Zellers

**550, BOUL. HAMEL
PLACE FLEUR DE LYS**

Pas d'erreur... Les prix sont bas chez Zellers!



Crédit accepté

CRÉDIT-BUDGET

Pour boucler les fins de mois difficiles.

« Une marge de crédit personnelle pouvant aller jusqu'à 2 000 \$, utilisable en tout temps, comme bon vous semble. »

PLACEMENT-BONI

Pour accumuler facilement.

« Un plan d'épargne systématique et avantageux pour réaliser un rêve ou encore mieux, diminuer un prochain emprunt. »

PRÊT PERSONNEL

Un prêt sur mesure.

« Rapide, confidentiel, adapté à votre budget, et possibilité d'arrangements flexibles en cas de problèmes. »

ÉPARGNE À TERME

Un rendement élevé et... concurrentiel!

« Que ce soit pour une journée ou cinq ans, vos besoins financiers y trouveront leur compte. »

ÉPARGNE-RETRAITE

Pour vous simplifier la vie.

« Un taux d'intérêt avantageux, une réduction de vos impôts et... une retraite à votre goût. »

ÉPARGNE-LOGEMENT

Pour aider à avoir enfin son chez-soi.

« Réduction d'impôt, intérêt élevé et bientôt, enfin, son chez-soi. »

**LE TABLEAU
EST COMPLET
à vous de choisir!**

AGRIPOP

Le crédit agricole est monnaie courante depuis belle lurette.

« Une marge de crédit adaptée à vos besoins, ainsi que des prêts à court, moyen et long termes pour votre entreprise agricole. »

INTÉRÊT QUOTIDIEN

Un compte qui rapporte chaque jour.

« Si le solde de vos épargnes fluctue beaucoup, le compte d'épargne stable à intérêt quotidien vous rapportera chaque jour. »

PERSONNEL

Des gens qui veillent à vos intérêts.

« Pour vous aider à choisir la meilleure combinaison de produits-services, le personnel de la Caisse populaire Desjardins saura vous conseiller adéquatement. »



la caisse populaire  desjardins

Epannage du défoliant Diquat

Le ministère de l'Environnement s'en mêlera

par Raymond GAGNE

L'affaire de l'épannage du défoliant Diquat sur les cultures de pommes de terre dans le rang Saint-Denis-Garneau, à Sainte-Catherine, connaît de nouvelles suites.

On sait que la municipalité de Sainte-Catherine, maintenant partie de la nouvelle municipalité régionale de la Jacques-Cartier, vient d'obtenir une injonction permanente de la cour supérieure. Dorénavant, l'épannage par voie aérienne du défoliant Diquat ou tout autre défoliant est défendu sur le territoire municipal.

C'est maintenant le ministère de

l'Environnement qui prend la relève de la municipalité dans ce dossier. Les autorités d'Environnement-Québec viennent en effet de décider d'intenter des poursuites en vertu de l'article 20 et suivants de la loi sur la qualité de l'environnement.

On se rappellera que le 19 et le 21 août dernier, Les arrosages Saguenay—Lac-Saint-Jean procédaient à l'épannage par voie aérienne du défoliant, causant ainsi des dommages importants aux propriétés contiguës aux aires d'arrosage.

Ainsi, plusieurs producteurs ou habitants du rang Saint-Denis-Garneau ont vu leurs arbres d'ornementation, leurs potagers, leurs

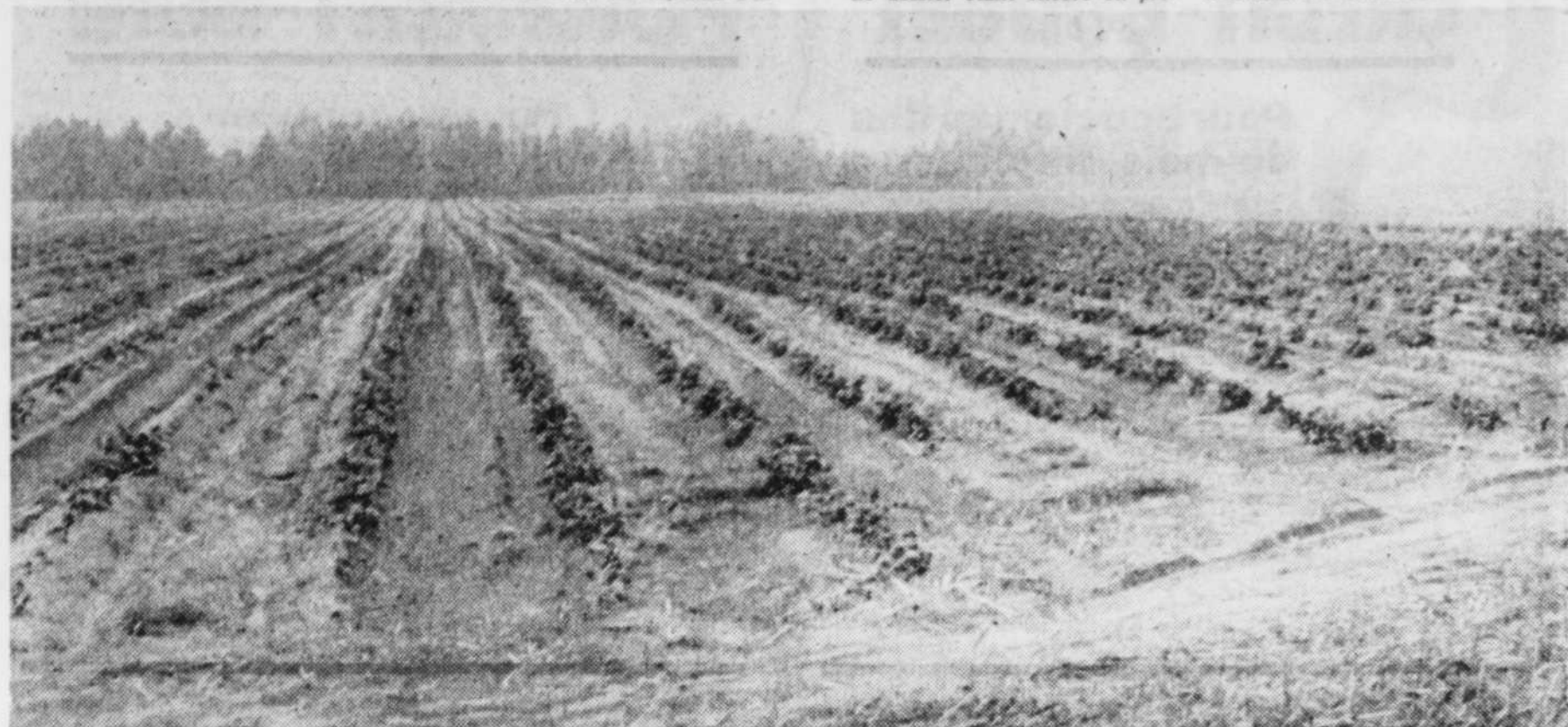
fraisiers, voire leurs voitures et leurs maisons endommagées par le produit chimique déversé lors des arrosages.

Ces arrosages avaient été commandés par Les patates québécoises Ltée dont les bureaux d'af-

aires sont situés à Saint-Romuald, sur la Rive-Sud.

Le dossier étant encore en pré-

paration, il est trop tôt pour dire à quel moment les procédures seront officiellement entamées.



Les arrosages sont maintenant interdits.

Grand Cap Sa: 34 habitants protestent

par Raymond GAGNE

Trente-quatre habitants de la route Grand Cap Sa, dans la municipalité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge viennent de déposer une pétition auprès de leur corporation municipale.

Cette pétition se veut une première action à la suite d'épannages du défoliant Diquat par les Arrosages Saguenay—Lac-Saint-Jean pour le compte de Les patates québécoises Ltée de Saint-Romuald.

Les 34 signataires ont subi des dommages considérables à la suite des épannages du produit chimique qui a la propriété de faire faner en peu de temps la végétation qu'il atteint.

Parmi ces dommages et tels qu'énumérés dans la pétition, jardins, parterres, arbres d'ornementation voire la

culture du maïs ont été sérieusement atteints par le défoliant.

La pétition demande à M. André Vallée qui représente les Arrosages du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour le compte de Les patates québécoises Ltée de se rendre sur place afin d'y constater les dommages causés par les épannages en vue d'éventuels dédommagements.

Chose surprenante, et même si la pétition a été envoyée à la municipalité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge, les requérants ne posent aucune demande particulière à leur corporation municipale.

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge prendra officiellement connaissance de la pétition lors de sa prochaine séance régulière qui aura lieu le 5 octobre.

Le résultat des analyses sur la contamination n'est pas encore connu

par Raymond GAGNE

La patate produite à Sainte-Catherine de Portneuf est-elle dangereusement contaminée par les pesticides?

En 1979, répond un représentant de l'inspection des aliments, secteur des végétaux, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la présence d'agents chi-

miques dans la patate provenant de Sainte-Catherine ne dépassait guère les normes établies par le gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à la pomme de terre produite cette année, les analyses ont été réalisées sauf que les résultats ne sont pas encore connus.

Le représentant du ministère de l'Agriculture souligne que les pesticides utilisés pour protéger les cultures de pommes de terre contre les maladies et éviter ainsi une diminution de rendement ont, pour la plupart, la caractéristique de se dégrader ce qui diminue le danger de contamination.

Il n'en demeure pas moins que la

pomme de terre produite à Sainte-Catherine contient une certaine dose de contaminants.

Cette présence découle de l'usage massif en cours de saison de pesticides, les uns extrêmement toxiques, les autres ne représentant, en principe, aucun danger particulier pour les mammifères et l'homme.

Un spécialiste rappelle toutefois que les normes fédérales auxquelles on se réfère afin de déterminer si la présence d'un contaminant est nocive ou pas n'ont aucune valeur proprement scientifique et n'expriment finalement qu'une balise à caractère purement politique.

norman

Parce qu'on aime...

la douce ratine

A gauche, tunique de ratine côtelée avec gros col de tricot et ceinture nouée à la taille. TP, P, M, G. 56.00

Pantalon de lainage à jambe droite et fermeture éclair à l'avant, de 6 à 16. 48.00

A droite, chandail d'allure blouson, froncé aux épaules et à la taille. TP, P, M, G. 54.00

Jupe de ligne A, avec élastique à la taille, de 8 à 18. 40.00

Disponibles dans les teintes de vert, bleu, bourgogne et vieux rose à notre rayon du Sport.



l'environnement

par

Raymond GAGNE

3e publication

AVIS

Prenez avis que Autobus J.L. Landry Inc. demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour son service de transport d'étudiants le midi. Taux actuel: \$2 pour 10 passages (billets), \$0.25 du passage simple (change exact). Taux proposé: \$0.30 du passage simple (change exact), \$3 pour 10 passages (billets). De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, Qué.

VEZINA POULIOT
L'ECUYER & MORIN
Procureurs de la requérante

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE RIMOUSKI

No: 100-05-00020-81-3

COUR SUPERIEURE

BANQUE DE

MONTREAL

Demanderesse-

Requérante

-vs-

QUEVRAC

TRANSPORT LTEE

Défenderesse-

Intimée

-et-

MARCEL BENOIT

LTEE

Mis en cause

-ORDONNANCE-

Il est par les présentes ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur au Greffe de la Cour Supérieure, district de Rimouski, et ce, dans un délai de UN (1) mois à compter de la première publication du présent ordre, en français et en anglais dans le journal "LE SOLEIL", distribué dans le district de Rimouski.

PRENEZ AVIS qu'une copie de l'avis de mise en demeure de nommer un nouvel avocat a été déposée audit Greffe à votre intention.

RIMOUSKI, ce 24 août 1981.

CASGRAIN, CREVIER,

BLANCHET,

GAGNON & DESROSIERS
Procureurs de la demanderesse-requéranteClaudette Desjardins
Protonotaire adjoint

Cas de pluies acides discuté entre experts

La question extrêmement importante des précipitations acides (pluies acides ou acid rains) doit-elle se discuter entre spécialistes ou doit-elle faire l'objet d'un débat auquel devrait participer la population? Il semble qu'à Environnement-Canada à Ottawa (au niveau de la haute administration) la réponse n'ait pas encore été donnée. Pour l'instant tout porte à croire que la méthode des discussions en catimini par des initiés (spécialistes) l'emportent sur celle de la discussion ouverte susceptible de vulgariser les éléments du problème et de faire croître la connaissance au sein de la population. L'annulation d'un symposium international qui devait être tenu à Montréal en octobre démontre hors de tout doute que les spécialistes continuent à vouloir se parler entre eux et à tenir la population éloignée de leurs préoccupations.

L'hydro-électricité

L'Ontario semble s'acheminer vers un accroissement de la production hydro-électrique en incitant l'aménagement de petites centrales sur tous les emplacements dont le potentiel pourrait se situer entre 15 et 60 millions de kilowatts. Le ministre ontarien Norman Sterling a déclaré récemment que sa province "approuverait la mise en valeur" d'emplacements d'une capacité moyenne de moins de 2 mégawatts pouvant fournir de l'énergie à 750 logements. Du côté d'Ottawa, on juge que les petits aménagements hydro-électriques présentent des avantages économiques et environnementaux intéressants. "Ce sont des sources de remplacement du pétrole, dit-on, qui ont l'avantage unique et évident d'être très propres et plus attrayantes que bien d'autres sources d'énergie que nous connaissons."

La Chaudière

Le bassin hydrographique de la rivière Chaudière est lourdement hypothéqué par la pollution sous diverses formes et par divers agents polluants. Le purin de porcs n'est pas le moindre. Le problème intéresse donc et Environnement-Québec et la population de la région. Les jeunes également s'y arrêtent. Davantage, ils veulent faire leur part en ce qui concerne sa réhabilitation. Environnement Jeunesse Inc. (ENJEU), grâce à une subvention obtenue du ministère de l'Environnement, a réalisé un travail de sensibilisation tout au cours de l'été qui se termine. On a même tenu des assemblées publiques à divers endroits situés dans la région concernée. ENJEU annonce que le travail estival réalisé conduira sous peu à des prises de position et des actions concrètes.

ville de CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(No: 2240)

AVIS DU DEPOT DE LA VALEUR LOCATIVE
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:
1e- QUE le rôle de la valeur locative de tous les immeubles imposables de la Ville de Charlesbourg en vigueur pour l'année 1982 est maintenant déposé à mon bureau;
2e- QUE tout intéressé peut y prendre connaissance durant les heures normales de bureau;
3e- QUE toute plainte doit être déposée avant le 1er mai 1982, laquelle doit être accompagnée d'un facsimile du compte de taxes. La plainte doit être dirigée au Bureau de l'évaluation foncière du Québec, 800, Place d'Youville, 4e étage, Québec, G1R 3P4.
Charlesbourg, ce 17 septembre 1981

ROSAIRE GODBOUT, c.m.a.
Greffier de la Ville.



Un groupe d'hommes d'affaires japonais dans le secteur alimentaire ont profité de leur bref séjour dans notre région pour visiter quelques PME telles que les Industries provinciales de plastique (IPL) de Saint-Damien et la Charcuterie Roy de Saint-Anselme, avant d'assister à une réception en leur honneur au Château Bonne Entente de Sainte-Foy.

Intérêt d'importateurs japonais pour nos produits alimentaires

par François ROY

En mission commerciale au Québec depuis quelques jours, un groupe de sept importants acheteurs en gros du Japon a complété hier une autre journée de visites commerciales dans diverses entreprises de la région dont les Industries provinciales (IPL) à Saint-Damien de Bellechasse et la Charcuterie Roy à Saint-Anselme de Dorchester.

Comme en informait LE SOLEIL, M. Laurent Trahan, représentant pour le Canada de la Waco Trading Corp. ayant son siège social à Tokyo, ces hommes d'affaires représentant d'importantes compagnies alimentaires japonaises ont démontré un intérêt certain à importer de nos produits tels

que papier, textiles, et surtout des produits alimentaires comme boeuf, porc, saumon, crabe des neiges, bactéries pour yogourt et même du sirop d'érable.

De souligner M. Trahan, "une compagnie japonaise représentée ici par M. Haga, importe déjà des bactéries pour produire un yogourt baptisé là-bas "Yogourt Québec". Nous avons d'ailleurs visité mardi ces laboratoires de Rolmex Inc. à Varennes et de l'Institut Russell de Montréal". La délégation ayant à sa tête M. Morikazu Inoashi, président de Mar-

keting Plan International du Japon, a aussi visité hier l'usine Aronelle Textiles de Saint-Hyacinthe, et la Salaison Olympia de Saint-Simon tandis qu'aujourd'hui elle fera le tour des Abattoirs Roy de Saint-Charles de Bellechasse, avant de se rendre à Trois-Rivières pour voir la charcuterie "La Fernandière" en compagnie de M. Jean-Paul Pélissier, commissaire industriel de cette ville. Cette visite commerciale s'achèvera ce soir à l'hôtel Le Méridien de Montréal où M. Inoashi et M. Trahan de Waco donneront une réception.

Peu de recherches en psychiatrie au Québec

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Au Québec, la psychiatrie présente des retards sur le plan de la recherche par rapport à d'autres spécialités médicales.

Des quatre centres de recherche psychiatrique qu'elle avait il y a 20 ans, notre province n'en compte plus que deux. Et qui plus est, aucun de ces deux organismes (les hôpitaux Louis-H-Lafontaine et Douglas, de Montréal) n'a pu obtenir un nouveau poste de chercheur au cours des dernières années. Au contraire, ils ont subi des coupures budgétaires.

Telle est la situation que décrit le Dr Yves Lamontagne, psychiatre, directeur du centre de recherche de l'hôpital Louis-H-Lafontaine (ancien Saint-Jean-de-Dieu) et professeur à l'université de Montréal, ainsi que M. Gilles Sainte-Marie, adjoint administratif au même organisme, dans un texte qui doit paraître le mois prochain dans la revue "L'Union médicale du Canada".

Impact thérapeutique

Les deux hommes regrettent d'autant plus cette stagnation de la recherche clinique en psychiatrie au Québec que "la possibilité de passer des connaissances acquises en recherche clinique aux applications thérapeutiques s'avère indispensable dans une perspective de soins".

Les auteurs se réfèrent, dans ce texte inédit dont LE SOLEIL a obtenu copie, à une récente étude américaine (Carroll, Miller, Simpson — 1980) selon laquelle un programme de recherche implanté dans un hôpital psychiatrique a résulté en une amélioration significative des traitements. "L'impact créé par la recherche a

provoqué une amélioration des diagnostics, une diminution de la longueur d'hospitalisation, des modifications substantielles dans les prescriptions faites par les cliniciens aux malades, de même qu'une diminution notable des contraintes."

L'article brosse un tableau plutôt décourageant de la recherche en psychiatrie au Québec. A l'exception de la psychopharmacologie, la situation n'a guère changé depuis 12 ans:

— un seul psychiatre a complété des études en neurophysiologie et se livre à des recherches dans ce domaine;

— la psychiatrie sociale est quasi inexistante: un seul sociologue a réussi à décrocher un poste d'assistant-professionnel dans une équipe de recherche psychiatrique au Québec;

— la psychiatrie transculturelle s'avère complètement absente dans les deux centres de recherche psychiatriques québécois;

— aucun chercheur ne s'adonne à la recherche clinique sur les problèmes psychologiques chez les personnes âgées (gériopsychiatrie), malgré l'importance actuelle et future de ce secteur;

— même carence en psychiatrie légale, en dépit de l'augmentation de la violence dans notre société.

Le Dr Lamontagne et l'administrateur Gilles Sainte-Marie croient, comme plusieurs spécialistes, que la psychiatrie légale devrait faire partie intégrante de la recherche en psychiatrie dans une approche multidisciplinaire avec la criminologie, le droit et la sociologie. On ferait ainsi d'une pierre deux coups: d'une part on obtiendrait une meilleure compréhension du criminel aux points de vue social et psychologique et on

connaîtrait davantage le milieu dans lequel il est détenu; d'autre part, on pourrait influencer les gouvernements en ce qui concerne les conditions sociales génératrices de violence sous toutes ses formes.

Devant ces faits, notent les auteurs, on peut conclure qu'au Québec, au cours des dernières années, "la recherche clinique en psychiatrie a pu continuer d'exister uniquement grâce au dynamisme et à l'entêtement de certains chercheurs, mais elle n'a pas pu évoluer comme les autres domaines de la recherche médicale".

Comment faire sortir de sa stagnation la recherche clinique en psychiatrie? MM. Lamontagne et Sainte-Marie formulent quatre recommandations:

1 — stimuler la recherche psychiatrique, notamment en ouvrant les portes des facultés de médecine à des chercheurs, afin qu'ils y exercent une activité d'enseignement à part entière, avec des titres et des traitements équivalents à ceux des médecins cliniciens;

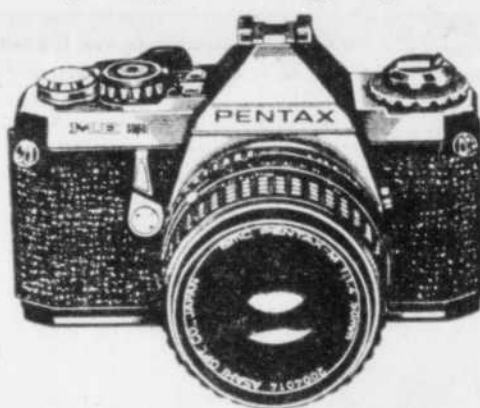
2 — développer les deux centres de recherche déjà existants;

3 — centraliser les malades dans une unité de recherche;

4 — fournir des subventions suffisantes et régulières, moins liées à tel ou tel programme.

La forte prévalence de troubles émotifs dans notre société (une personne sur cinq consultera au moins une fois dans sa vie) justifie à elle seule la pertinence de la recherche psychiatrique, affirment les deux hommes. Aussi souhaitent-ils la création d'un organisme dont le rôle consisterait à répondre aux besoins financiers spécifiques de la recherche psychiatrique.

Devenez un superphotographe



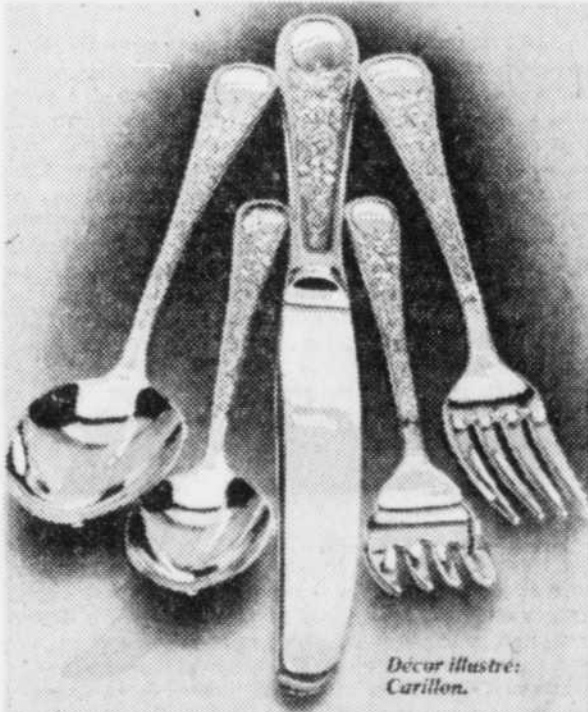
- Le Pentax ME comporte des caractéristiques qui en facilitent partout l'utilisation:
- Un dispositif de diodes à 3 couleurs pour régler l'exposition
 - Système unique d'exposition à impulsions électroniques, avec sélection manuelle
 - Aiguille magique pour faciliter le chargement
 - Obturateur en métal MFC Seiko
 - Vitesse d'obturation allant de 4 sec. à 1/2000e de seconde
 - Déclenchement à retardement
 - Il peut recevoir plus de 40 objectifs SMC Pentax

PENTAX
ME Super

Maintenant chez Photo Contact
ACHAT - VENTE - LOCATION
Nous acceptons votre matériel
usage en échange

**photo
contact**

845, St-Jean
Québec G1R 1R2
529-5811



Décor illustré:
Carillon.

REGENCY BIRKS
COUVERTS
PLAQUÉS ARGENT
25% DE RABAIS
Jusqu'au 26 septembre seulement!

Le Regency de Birks, fabriqué dans nos ateliers d'orfèvrerie, est sans contredit notre plus beau plaqué argent et celui de la meilleure qualité. Au cours de ce solde, nous offrons les 10 décors Regency à 25% de rabais. Ceci signifie qu'un couvert de 5 pièces (couteau et fourchette à déjeuner, fourchette à salade, cuiller à dessert et grande cuiller à thé) ne coûtera que \$46.87.

25% DE RABAIS SUR LES PRIX
DE RÉASSORTIMENT JUSQU'AU
26 SEPTEMBRE SEULEMENT!

BIRKS
JOAILLIERS



Les Galeries Chagnon

SAFARI INTERNATIONAL

17 septembre au 3 octobre

Impressionnante exposition regroupant une soixantaine d'animaux naturalisés provenant des quatre coins du monde.

La brousse, la plaine, le désert de glace... rien ne peut arrêter le chasseur de trophées Jean-Louis L'Ecuyer. Il traque la bête où elle se trouve. Venez vivre des instants trépidants au Safari International des Galeries Chagnon.

Boycottage des vols Canada/USA

Représailles d'Ottawa contre les contrôleurs

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral pourrait suspendre ou congédier les contrôleurs aériens qui ont boycotté pendant deux jours les vols en provenance et en partance

des Etats-Unis, a indiqué hier le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, à la suite de la décision de la cour fédérale qui a rejeté la demande du gouvernement fédéral de ci-

ter une centaine de contrôleurs aériens devant les tribunaux.

Le juge James Jerome a en effet décidé que les contrôleurs n'avaient pas défilé une injonction datant d'octobre 1980 en

effectuant leur boycott de deux jours le mois dernier.

Le président du tribunal a reconnu cependant que "le geste des contrôleurs aériens canadiens de refuser de

s'occuper de la circulation aérienne des Etats-Unis pour des considérations de sécurité peut avoir dépassé leur autorité et peut très bien les avoir rendus passibles de mesures disciplinaires internes".

Selon le juge, le boycottage n'a pas été fait par solidarité envers les contrôleurs américains,

la preuve démontrant que les aiguilleurs canadiens se souciaient de la sécurité aérienne.

Deux possibilités

"Nous avons deux possibilités, a indiqué le ministre Pepin à la suite du jugement. Faire appel de la décision ou utiliser des mesures disciplinaires ordinaires

contre les contrôleurs."

Entre 150 et 200 contrôleurs aériens canadiens pourraient être touchés par les mesures que décidera de prendre Transports Canada et les possibilités de congédiements pour les contrevenants demeurent "toujours une possibilité" de l'avis du ministre.

Chaque contrôleur aura le droit de contester les éventuelles mesures disciplinaires, en suivant la procédure ordinaire des griefs.

Le président de l'Association canadienne des contrôleurs aériens (CATCA), M. Bill Robertson, tout en exprimant sa satisfaction devant la décision de la

cour fédérale, s'est dit déterminé à contester toutes les mesures disciplinaires.

Dans une autre cause judiciaire, qui sera entendue le 24 septembre, le gouvernement cherche à faire déclarer essentiel le travail de la plupart des contrôleurs, pour ainsi les priver du droit de grève.

Notre tâche est de faciliter la vôtre.

Efficacité et ponctualité. Voilà les deux mots-clés pour décrire le genre de service que nous accordons aux réunions.

Et cela est tout à fait normal. Ne sommes-nous pas le premier nom à l'échelle mondiale dans le domaine de l'hôtellerie? Oui, vous pouvez compter sur la vaste expérience que possède Hilton pour assurer la bonne marche de votre réunion.

Le choix d'un hôtel est une décision importante. Pour votre prochaine réunion, rendez-vous la tâche facile et n'hésitez pas à nous contacter en composant le numéro suivant: (514) 631-2411.

 Montréal Aéroport
Hilton International
(Dorval)



Pepsi Cola serait acheteur de l'usine Canada Dry de Lachine

MONTREAL (PC) — Un porte-parole de la compagnie Canada Dry à Toronto a confirmé, hier, que des pourparlers avaient été entrepris avec Pepsi Cola pour la vente de la

compagnie Canada Dry de Lachine, dont la fermeture avait été annoncée cette semaine après un conflit ouvrier.

C'est ce qu'a confirmé à la Presse canadienne, hier, au cours d'un entretien téléphonique ac-

cordé de Toronto, un responsable des ventes pour la région torontoise, M. Jim Mayor, le seul administrateur qu'il a été possible de joindre.

Toutefois, a précisé le porte-parole de Canada Dry, il est impossible de préciser quand pourrait se "finaliser" cette transaction qui implique "un long processus et de longues négociations" entre les deux sociétés.

"Je ne voudrais pas

tenter de deviner le montant de cette transaction", a dit M. Mayor, qui a précisé qu'il y avait d'autres acheteurs, sans pour autant en identifier aucun.

De plus, on ne sait pas si l'acheteur éventuel se contentera de se porter acquéreur des installations de Lachine ou si la concession sera incluse dans la transaction.

Si l'achat se concrétise, a précisé M. Mayor, l'annonce devrait se faire d'ici un mois. "Nous pourrions bien ne pas vendre non plus", a-t-il ajouté.

Usine occupée

Mardi, l'usine Canada Dry de Lachine a été occupée durant trois heures par une trentaine d'ouvriers mécontents

de la fermeture annoncée.

Ces travailleurs, comme 200 de leurs confrères, sont menacés de perdre leur emploi, peu de temps après avoir accepté les conditions de travail que leur offrait l'employeur au terme d'un long conflit ouvrier.

Les travailleurs protestataires avaient l'intention d'occuper l'usine jusqu'à ce qu'intervienne le ministre du Travail, Pierre Marois.

Ils ont finalement mis fin à leur occupation après trois heures, après avoir reçu la promesse d'une rencontre avec un représentant de la compagnie.

Réaction de Marois

De son côté, le ministre du Travail, M.

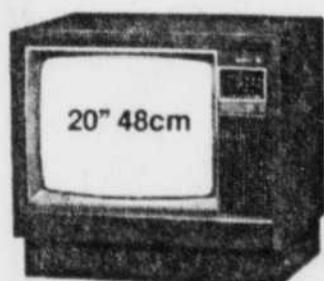
Pierre Marois, a dénoncé l'attitude de la multinationale Canada Dry qui décide de fermer sa succursale de Lachine peu après en être venue à une entente avec ses travailleurs.

M. Marois a réaffirmé qu'il trouvait inacceptable l'attitude arrogante et irresponsable de ces compagnies qui profitent des failles dans la loi pour mettre dehors, de façon barbare, des travailleurs et des travailleuses.

"Le cas de Canada Dry s'ajoute aux autres", constate M. Marois, "et démontre avec plus de force encore que le gouvernement du Québec se doit de réviser et de déposer le plus rapidement possible son projet de loi sur les fermetures d'usine et les licenciements collectifs".

Spéciaux
de la saison
ESTIVALE

de **Quasar**



20" 48cm

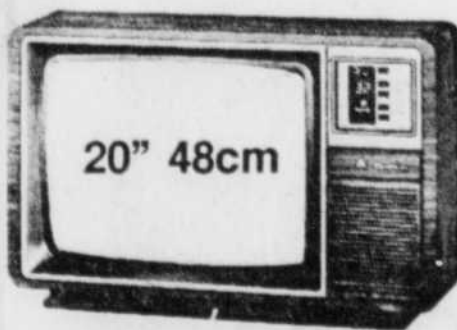
Modèle YWU9722SP
Système Dynacolor/Syntonisation de 105 canaux / Châssis 100% transistorisé "Service Miser" / Lampe-écran à matrice linéaire Dynabrite III.



26" 63cm

Modèle WT5972TP
Châssis 100% transistorisé "Service Miser" / Système Dynacolor avec cellule photoélectrique / Syntonisateur VHF tout transistorisé Custom-matic à lecture directe / Syntonisateur UHF / tout transistorisé à 70 positions / Accord précis automatique (A.F.T.)

AUBAINES SANS PRÉCÉDENT



20" 48cm

Modèle TT5969TP
Système DYNACOLOR avec cellule photoélectrique et SYNTONISATION DE 105 CANAUX / Système d'accord Compu-search au quartz / Télécommande Compu-matic 16 fonctions au accès direct.

Modèle TS9912TP
SYNTONISATION DE 105 CANAUX et système DYNACOLOR / Châssis 100% transistorisé "Service Miser" / Lampe-écran à matrice linéaire Dynabrite III / Système d'accord Compu-search au quartz / Télécommande Compu-matic 16 fonctions au accès direct.



26" 63cm

Garantie de 3 ans sur les pièces et la main-d'oeuvre

Marchands participants

LES MEUBLES BARNABE INC.
ST-VALLIER, Cte Bellechasse, Qué. 469-2188

LES MEUBLES BARNABE
ST-PAUL, Cte Montmagny, Qué.

EMOND RADIO INC.
DONNACONA, Qué. 285-1303

GASTON GAUDET INC.
355, MARIE-DE-L'INCARNATION, Québec 681-6054

ROLAND GIGUERE ENR.
STE-CLAIRE, Cte Dorchester, Qué. 883-3362

FERNAND GOULET
ARMAGH, Qué. 486-2022

LARIVIERE ELECTRONIQUE
11020, 1re AVENUE EST, St-Georges de Beauce, Qué. 228-2676

L.M. NADEAU
EAST BRIGHTON, Qué. 427-2436

NORMAND NADEAU
VALLEE-JONCTION, Qué. 253-5387

DOMINIQUE PAQUET INC.
1419, ST-PAUL, Ancienne-Lorette, Qué.

GILLES PLAMONDON
ST-RAYMOND, Cte Portneuf, Qué. 337-7807

AUDIO TV PIERRE PLANTE
11, BOUL. ST-CYRILLE O., Québec 529-3145

ELECTRONIQUE ST-AUGUSTIN
419, ROUTE 138, St-Augustin, Qué. 876-2101

AMEUBLEMENT TANGUAY
TRANS-CANADA O., Lévis, Qué. 833-4511

AMEUBLEMENT TANGUAY
BEAUFORT, Qué.

AMEUBLEMENT TANGUAY
CARREFOUR LES SAULES

EMILIEN THERIAULT
3125, BOUL. STE-ANNE, Giffard, Qué. 661-0674

UN BEAU MANTEAU
POUR
SEULEMENT...\$195!

Pour vous distinguer dans la foule, par temps froid, clair ou pluvieux. Trench-coat classique avec doublure à glissière. Tissu extérieur et doublure en coton/polyester. Chaude doublure à glissière en laine/nylon. Modèle croisé. Taupe. 6-16. Un bel achat au prix de \$195 seulement! En exclusivité chez H.R.

Collection 1300 au 2^e.

HOLT RENFREW

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE (2 HRS. STATION. GRATUIT) • PLACE STE FOY
H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21 H.



Agents de la paix: scrutin d'allégeance accordé

par Jean-Charles GRENIER

Un scrutin d'allégeance syndicale sera tenu quoi qu'il advienne parmi les quelque 2.700 agents de la paix au service de l'Etat québécois a révélé, hier, la ministre Denise Leblanc-Bantey de la Fonction publique.

Sherbrooke Les profs ne cèdent pas

SHERBROOKE (PC) — Deux syndicats de l'université de Sherbrooke ont refusé d'accepter l'offre de proroger l'augmentation de 4 pour 100 des salaires prévue pour le 8 octobre.

Le recteur, qui demandait tout au moins un report de cet échéancier pour donner le temps d'entamer des discussions sur un éventuel sacrifice volontaire, fait donc face déjà à un refus par une partie importante du personnel, le Syndicat des professeurs de l'université de Sherbrooke (SPUS) et le Syndicat des employés de soutien, (SESUS).

Dans ces deux cas, les instances syndicales n'ont pas cru nécessaire d'aller jusqu'à soumettre la question aux assemblées générales. Les nombreux contacts avec les membres indiquaient déjà que la réaction générale était de dire non.

«A mesure qu'on progressait dans le tour de table et que les représentants faisaient des résultats de leurs consultations, il devenait de plus en plus évident que les membres avaient demandé qu'on dise non», de noter M. Bernard Chaput, président du SPUS.

«Une pétition avait même commencé à circuler chez nos membres, parmi le personnel de soutien de la faculté de médecine. Les personnes contactées avaient dit non à 100 pour 100», d'indiquer M. Philippe Lafond, du SESUS.

Création d'une autre centrale

MONTREAL (d'après PC) — Une nouvelle centrale syndicale verra le jour prochainement au pays.

Résultat de la querelle opposant le Congrès du travail du Canada (CTC) et les syndicats internationaux de la construction, la nouvelle fédération des travailleurs canadiens pourrait compter un million de membres à sa fondation.

C'est du moins ce qu'a affirmé, hier, en conférence de presse le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Maurice Pouliot.

M. Pouliot a tenu à souligner que la nouvelle fédération ne recrutera pas ses membres dans le seul secteur de la construction.

paix de la fonction publique du Québec qui présente jusqu'à maintenant l'ensemble des agents de la paix en tant que seul syndicat accrédité.

Ce sont des luttes internes, menées particulièrement au sein des agents de la paix en institutions pénales et, plus récemment, chez les constables spéciaux et les constables du ministère des Transports qui ont provoqué cette décision du gouvernement québécois.

Pétitions

Le gouvernement s'appuie aussi sur la réception de pétitions par les trois syndicats dissidents, c'est-à-dire non reconnus officiellement et désirant se séparer du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique du Québec.

La ministre Leblanc-Bantey a ainsi précisé avoir reçu une pétition de la Fraternité des constables du ministère des Transports comportant la signature de 100 des 150 agents de la paix dans ce secteur.

La pétition de l'Union des agents de la paix en institutions pénales comportait 884 signatures sur les quelque 1.500 agents de la paix à l'oeuvre dans les centres québécois de détention.

Enfin, le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec a transmis une liste de 250 noms sur 400 environ.

Quant au Syndicat des agents de la paix de la fonction publique du Québec, dont le président est Maurice Coriveau, il s'appuyait sur un scrutin d'allégeance tenu au début de l'été et dont les résultats ont été connus en juillet.

Ce résultat accordait 1.104 voix sur 2.585 à un retour à la table de négociation sous la bannière du syndicat ac-

crédité, 1.123 s'ab-

Le scrutin

La ministre de la Fonction publique accorde 10 jours aux quatre unités syndicales touchées pour s'entendre sur un mécanisme de vérification de l'allégeance des agents de la paix sous la surveillance impartiale soit d'un juge de la cour provinciale soit d'un spécialiste du ministère du Travail.

La nomination de cette personne sera annoncée par Denise Leblanc-Bantey dans les 48 heures (à partir d'hier).

Si une seule des parties syndicales impliquées refuse ce processus, c'est par une loi, qui sera proposée à l'Assemblée nationale dès l'ouverture de la session, que sera défini le scrutin. De toute façon, qu'il soit volontaire ou imposé, le scrutin sera tenu auprès des sept corps d'emplois que regroupent les agents de la paix.

Cette loi libérera les agents de la paix de la présente loi 50 touchant la fonction publique et le régime syndical s'appliquera à celui de la Sûreté du Québec. Le droit de grève étant interdit et l'arbitrage obligatoire à la demande de l'une des parties.

La loi prévoit que toute association d'agents de la paix ne sera formée que d'agents de la paix. Un mécanisme de vérification quant à la représentativité des unités d'accréditation y sera prévu. Une fois cette représentativité établie, elle sera inscrite dans la loi.

Haussa

Toutefois, le gouvernement versera aussitôt que les mécanismes du Conseil du trésor seront en branle

des hausses salariales de 9 pour 100 rétroactives au 1er janvier 1981 à tous les agents de la paix selon les échelles en vigueur.

La ministre a expliqué, hier, que cette augmentation automatique constitue une avance afin d'éviter que les agents de la paix soient brimés dans l'attente des événements.

La ministre a aussi annoncé que certaines dispositions contenues dans le protocole d'entente étudié en mai dernier seront aussi rétroactives au 1er janvier. Il s'agit des primes de disparités régionales.

Réactions

Quant aux réactions des syndicats, elles

étaient empreintes de satisfaction chez les groupes syndicaux appelés dissidents tandis que le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique du Québec annonçait dès hier une conférence de presse qui se tient aujourd'hui.

Mais déjà hier soir, les surveillants de la détention au Québec

étaient invités par le président Maurice Coriveau à appliquer à la lettre la directive 613 du ministère de la Justice tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas conclu une entente touchant la reprise des négociations.

Cette directive, dont certains éléments sont confidentiels, vise les mesures de sécurité à

appliquer dans les cas de détention maximum, intermédiaire et minimum.

Selon un surveillant de détention, joint par LE SOLEIL, ces mesures sont déjà appliquées dans les cas maximums et intermédiaires. Il s'agirait de renforcer les mesures de détention et de surveillance dans les cas minimums.



PEGABO *Bellissimo!*

La garniture des souliers ci-dessus est de couleur bronze.
BOUTIQUES DE CHAUSSURES EXCLUSIVES PEGABO:
Place Ste-Foy, Ste-Foy
1047, rue St-Jean, Québec
Les Galeries de la Capitale, Québec

De Chine, des parapluies de papier.

Les artisans de Chine fabriquent une quantité étonnante d'objets utilitaires avec des matériaux invraisemblables aux yeux des occidentaux, comme le papier. En Orient, on utilise le papier pour tout: des éventails aux lanternes aux murs intérieurs des maisons. Ces parapluies en sont un des exemples les plus jolis et les plus traditionnels.

Le papier est ciré ou laqué, ce qui le rend imperméable, puis tendu sur une forme de bambou. Toutes les pièces mobiles sont faites à la main. Et les parapluies ont un diamètre de 2 à 5 pieds, certains d'une seule couleur vive, d'autres ornés de fleurs et d'oiseaux.

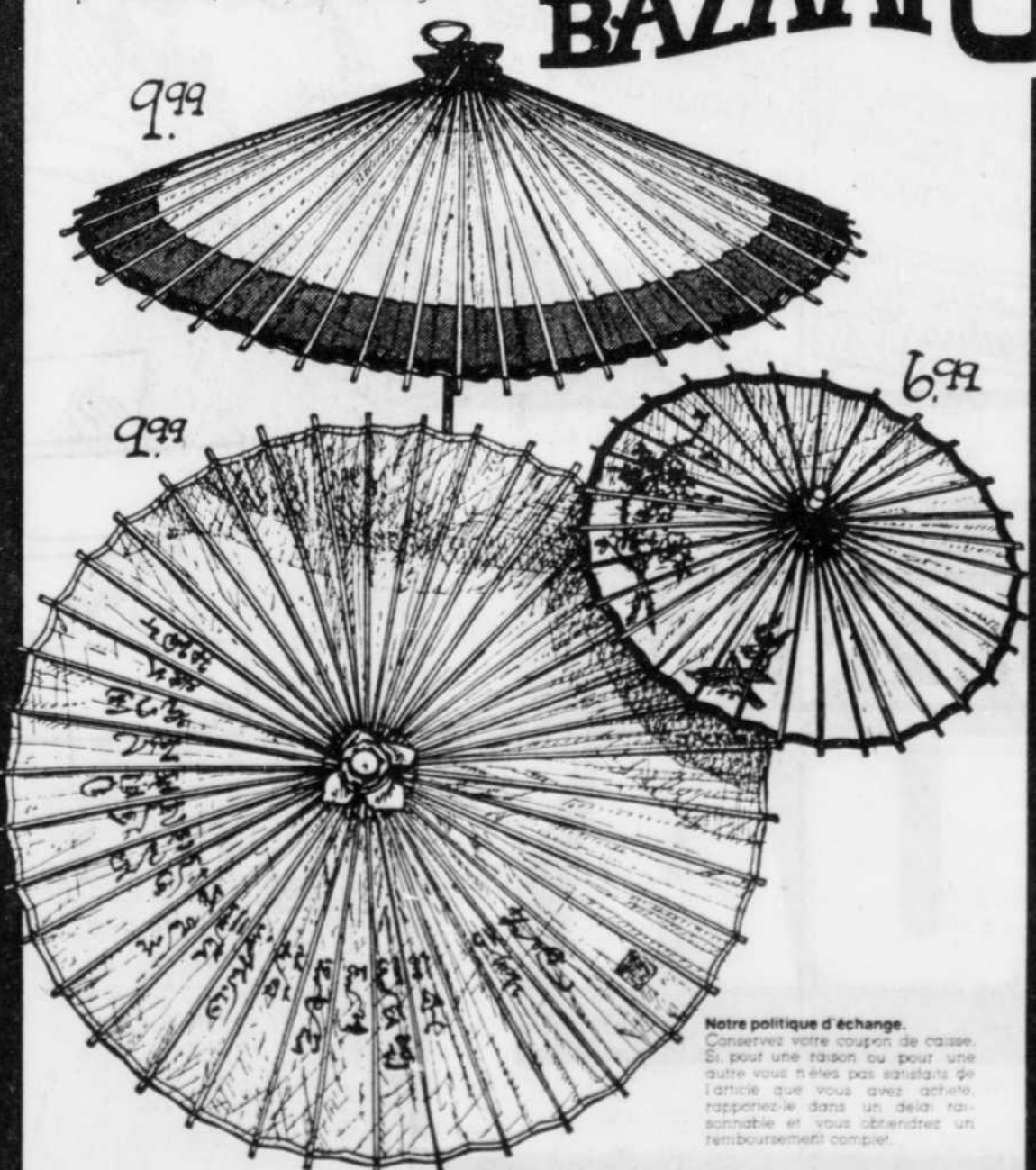
Ces parapluies, en plus d'être imperméables, sont aussi très légers. Ils

peuvent aussi servir d'ombrelles pour protéger du soleil les teints délicats.

A l'intérieur, les âmes d'artiste s'en servent pour décorer les coins-problèmes, changer l'allure d'une pièce ou même, avec un peu d'ingéniosité, comme abat-jour.

Le voyage: De Hong Kong à Oakland sur le navire Neptune Pearl (V-19E), puis par train au-delà de la frontière pour être distribués dans nos magasins au Canada.

IMPORT BAZAAR



Notre politique d'échange.
Conservez votre coupon de caisse.
Si pour une raison ou pour une autre vous n'êtes pas satisfait de l'article que vous avez acheté, rappelez-le dans un délai raisonnable et vous obtiendrez un remboursement complet.

Place Fleur de Lys - 524-5591

550 boul. Hamel, Québec

Lun.-Mer. 9:30-5:30; Jeu.-Ven. 9:30-9; Sam. 9:30-5.

"les super-manteaux"



brissot

Place Ste-Foy, les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060, rue St-Jean.

AUX 3 MAGASINS

AMEUBLEMENTS TANGUAY



Modèle RO 44500 Superb Plus MACHINE A LAVER

- 6 cycles de lavage • 2 vitesses de lavage - 2 d'essorage • Filtre autonettoyant
 - Distributeur conique d'agent de blanchissage • Distributeur de produit assouplissant monté sur l'agitateur • Signal réglable de fin de cycle • Niveaux d'eau réglables • Centre de renseignements pour lessive • Disponible en blanc et amande
- La minuterie du programme élimine le besoin de choisir la température de l'eau et la durée du lavage - tout se fait automatiquement. La Superb Plus est dotée de l'option prioritaire de lavage et de rinçage à l'eau froide.

Modèle RO 84500 Superb Plus SECHEUSE

- Réglage automatique du degré de séchage - régulier - apprêt permanent • Séchage minuté - régulier • 5 choix de température • Grille de séchage sans culbutage • Signal réglable de fin de cycle • Dessus émail vitrifié • Centre de renseignements pour lessive • Disponible en blanc et amande

La sècheuse à 5 choix de température donne plusieurs réglages de la température de séchage pouvant s'adapter à la vaste gamme de tissus et de vêtements.

...une superbe paire d'appareils de lessive dotés de caractéristiques additionnelles pour une performance exceptionnelle.

Inqlis



AMEUBLEMENTS TANGUAY

BEAUPORT
535, boul. Ste-Anne
667-6282

LEVIS
Place Tanguay (Rond-Point de Lévis)
833-4511

LES SAULES
1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules)
871-4411